

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTEGRAL — 17<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mardi 25 Novembre 1969.

## SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 841).
2. — Transmission d'un projet de loi (p. 841).
3. — Dépôt d'un rapport (p. 841).
4. — Dépôt d'avis (p. 842).
5. — Engagement de troupes françaises au Tchad. — Discussion d'une question orale avec débat (p. 842).  
Discussion générale : MM. Jean Périquier, Serge Boucheny, Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Michel Kauffmann.
6. — Ordre du jour (p. 849).

**PRESIDENCE DE M. ANDRE MERIC,**  
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures trente minutes.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

## PROCES-VERBAL

**M. le président.** Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 1969 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

## TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, en date du 24 novembre 1969, le projet de loi de finances pour 1970 adopté par l'Assemblée nationale.

Ce projet de loi est imprimé sous le n° 55, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, au fond ; et pour avis, sur leur demande :

A la commission des affaires culturelles ;

A la commission des affaires économiques et du Plan ;

A la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ;

A la commission des affaires sociales ;

Et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

— 3 —

## DEPOT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, un rapport général, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances pour 1970, adopté par l'Assemblée nationale. (N° 55.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 56 et distribué.

— 4 —

## DEPOT D'AVIS

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Jean de Bagneux, Georges Lamousse, Michel Miroudot, Henri Caillavet, Maurice Verillon, Adolphe Chauvin, Jacques Pelletier, Jean Fleury, un avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 1970 adopté par l'Assemblée nationale. (N<sup>os</sup> 55 et 56.)

L'avis sera imprimé sous le n<sup>o</sup> 57 et distribué.

J'ai reçu de MM. Marc Pauzet, René Jager, Michel Chauty, Raymond Brun, Amédée Bouquerel, Joseph Yvon, Robert Lascourret, Victor Golvan, André Barroux, Auguste Billiemaz, Gaston Pams, Joseph Beaujannot, un avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi de finances pour 1970, adopté par l'Assemblée nationale. (N<sup>os</sup> 55 et 56.)

L'avis sera imprimé sous le n<sup>o</sup> 58 et distribué.

J'ai reçu de MM. le général Antoine Béthouart, Jean Peridier, Michel Maurice-Bokanowski, Pierre de Chevigny, Pierre-Christian Taittinger, Raymond Boin, un avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 1970, adopté par l'Assemblée nationale. (N<sup>os</sup> 55 et 56.)

L'avis sera imprimé sous le n<sup>o</sup> 59 et distribué.

J'ai reçu de MM. Léon Messaud, Pierre Barbier, Mme Marie-Hélène Cardot et M. Robert Soudant, un avis présenté au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi de finances pour 1970, adopté par l'Assemblée nationale. (N<sup>os</sup> 55 et 56.)

L'avis sera imprimé sous le n<sup>o</sup> 60 et distribué.

J'ai reçu de MM. Jean Nayrou et Marcel Molle un avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi de finances pour 1970, adopté par l'Assemblée nationale. (N<sup>os</sup> 55 et 56.)

L'avis sera imprimé sous le n<sup>o</sup> 61 et distribué.

— 5 —

## ENGAGEMENT DE TROUPES FRANÇAISES AU TCHAD

## Discussion d'une question orale avec débat.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion de la question orale avec débat suivante :

M. Jean Périquier demande à M. le Premier ministre de lui indiquer en vertu de quelles décisions et dans quelles conditions des troupes françaises ont été engagées dans des combats sur le territoire du Tchad. (N<sup>o</sup> 12.)

La parole est à M. Périquier.

**M. Jean Périquier.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je dois tout d'abord vous remercier, monsieur le secrétaire d'Etat, car je n'ignore pas que c'est grâce à vous que ma question sur le Tchad, qui date du mois de septembre, a pu venir enfin en discussion devant notre assemblée.

Certes, comme vous me l'aviez indiqué vous-même, il aurait été préférable que ce fût M. le ministre des affaires étrangères ou M. le secrétaire d'Etat à la coopération qui vint me répondre. Je pouvais nourrir l'espoir de voir aujourd'hui au moins l'un d'eux sur les bancs du Gouvernement puisque ma question a été renvoyée et que les obligations ministérielles qu'ils avaient la semaine dernière n'existent plus. Mais puisqu'ils n'ont pas pu venir, je suis sûr, vous connaissant comme je vous connais, que vous les remplacerez avantageusement et que votre réponse, au fond, sera celle qu'ils n'auraient pas manqué de me faire, c'est-à-dire que, de toute manière, elle ne me donnera pas satisfaction. (*Sourires.*)

Ce qu'il y a de sûr, c'est que ce débat ne pouvait être plus longtemps différé. C'est d'ailleurs pour cette raison que je suis à la tribune malgré une forte grippe, malgré une extinction de voix et quelque 39 degrés de fièvre. Je pense cependant que je pourrai arriver sans encombre au terme de mon intervention et vous répéter les questions qu'une opinion publique angoissée et émue se pose à propos de cette intervention militaire française au Tchad.

La première de ces questions est celle de savoir qui a pris la décision de cette intervention militaire.

Il semblerait qu'une telle question n'eût pas à être posée, car une décision aussi grave que celle qui consiste à engager la France dans une guerre, même si l'on considère qu'il s'agit d'une petite guerre, ne devrait être prise que par le conseil des ministres, et même — permettez-moi de le penser — dans une véritable démocratie, après avis du Parlement. (*Très bien ! très bien ! sur les travées socialistes.*)

Laissons de côté le Parlement puisque, suivant une tradition maintenant bien établie, on a voulu l'ignorer et on le met une fois de plus devant le fait accompli. Mais le conseil des ministres ? Je vous serais reconnaissant, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous pouviez me faire connaître à quelle date un conseil des ministres a pris une décision aussi grave.

En bon homme politique que je suis, j'ai l'habitude d'écouter régulièrement les communiqués qui sont diffusés à l'issue de chaque conseil ministériel par ce qu'il est convenu d'appeler le porte-parole du Gouvernement, c'est-à-dire actuellement M. Léo Hamon et hier M. Le Theule. Or, je n'ai pas souvenir d'avoir jamais entendu qu'un conseil des ministres avait décidé cette intervention militaire au Tchad. Il y a bien un conseil des ministres, tenu en mars 1969, qui se serait occupé de la question du Tchad. Mais il semble bien que lui aussi se soit trouvé devant le fait accompli et qu'il ait dû se contenter d'écouter un exposé sur les raisons de l'intervention française qui venait d'être décidée. Or, qui a fait cet exposé ? C'est, paraît-il, ce fonctionnaire élyséen, aussi mystérieux qu'inutile, qui s'appelle M. Foccard.

**M. Antoine Courrière.** Très bien !

**M. Jean Périquier.** Notre président, M. Poher, alors qu'il exerçait l'intérim de la présidence de la République, n'ayant pas compris le rôle et la fonction de M. Foccard, avait cru pouvoir se passer de ses services. Mais M. Pompidou, dès son élection, a considéré, sans doute au nom de la politique d'austérité, d'économie et de sacrifices qu'il prêche aux Français, que ce fonctionnaire était absolument indispensable. Aussi l'a-t-il renommé à l'Élysée pour s'occuper, comme secrétaire général, avec un traitement élevé et un budget important mis à sa disposition, de la Communauté française qui, comme chacun sait, n'existe plus depuis longtemps.

**M. Pierre Giraud.** Si elle a jamais existé !

**M. Jean Périquier.** Il est vrai que certaines mauvaises langues prétendent qu'il y a une confusion et que la Communauté dont M. Foccard s'occuperait serait la communauté des « barbouzes » françaises. (*Protestations sur les travées de l'U. D. R.*)

**M. Maurice Bayrou.** Nous ne sommes plus en période de campagne électorale !

**M. le président.** M. Périquier a seul la parole ; vous répondrez tout à l'heure.

**M. Jean Périquier.** Je n'aurai garde d'insister car n'ayant pas vocation d'être un canard plus ou moins enchaîné, je ne tiens pas à avoir sur le dos un procès de ce haut fonctionnaire qui ne paraît pas avoir spécialement le sens de l'humour.

A la vérité, M. Foccard a la haute direction de la politique française dans les pays d'Afrique francophones. Alors, quand on sait le rôle qu'il joue on ne s'étonnera pas si un journal qui passe pour être sérieux, le *Journal de Genève*, dans son numéro du 10 octobre dernier, met en cause à propos du Tchad M. Foccard et écrit que « c'est après l'avis qu'il a donné que le général de Gaulle a décidé cette intervention militaire au Tchad ».

C'est grave, et même très grave. Il est inadmissible qu'un fonctionnaire qui n'a de comptes à rendre à personne puisse ainsi, par-dessus le Parlement, par-dessus le Gouvernement, influencer sur une décision qui dispose des milliards des contribuables français et engage de jeunes Français auxquels on demande d'être prêts à sacrifier leur vie, non pas pour défendre la patrie, mais pour défendre un pays étranger et maintenir au pouvoir un petit dictateur comme l'est indiscutablement M. Tombalbaye, chef de l'Etat du Tchad, même si celui-ci, au mois de juin dernier — grâce à des urnes complaisantes — a obtenu 93 p. 100 des suffrages. (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

C'est d'autant plus grave qu'il ne faut pas l'oublier...

**M. Maurice Bayrou.** Il s'agissait de tenir la parole de la France !

**M. Jean Périquier.** Ne vous énervez pas, monsieur Bayrou.

**M. le président.** Monsieur Bayrou, vous n'avez pas la parole. Veuillez laisser continuer M. Périquier.

**M. Jean Périquier.** Surtout que je ne vois pas, dans ce que je viens de dire, quoi que ce soit de contraire à la vérité !

J'allais donc dire : c'est d'autant plus grave que pour voler ainsi au secours de M. Tombalbaye, on n'avait pas hésité à envoyer des jeunes gens du contingent.

C'est la vérité, monsieur Bayrou. Je n'y suis pour rien !

Je dis « on » car, au fond, personne à l'heure actuelle ne semble vouloir prendre la responsabilité d'une telle décision. Il serait pourtant intéressant pour le Parlement de savoir qui a pu prendre cette décision qui est contraire non seulement aux usages et aux règlements, mais même à la loi qui interdit formellement, en temps de paix, d'utiliser les jeunes du contingent pour des opérations militaires ou de police.

Je sais que devant l'émotion et l'indignation suscitée dans les familles des jeunes ainsi appelés à servir au Tchad, le Gouvernement s'est décidé à les rapatrier et à les remplacer par des légionnaires. Je pense que ce rapatriement est à l'heure actuelle terminé et qu'il n'est plus question de renouveler cette erreur. De toute manière, maintenant, la décision est prise et une fois de plus, nous nous trouvons devant le fait accompli.

Cela m'amène à vous poser ma deuxième question : pourquoi cette décision si grave de conséquences a été prise, surtout sans l'accord du Parlement ?

Je connais votre réponse : vous allez me dire qu'elle a été prise en vertu des accords de défense passés entre la France et le Tchad et votés par le Parlement. Vous ajouterez certainement que si la France n'avait pas tenu ses engagements, cela risquait d'avoir des répercussions fâcheuses dans les autres pays d'Afrique avec lesquels nous avons passé des accords similaires, d'une part, parce que cela était de nature à inciter certaines minorités à se dresser contre le pouvoir établi et, d'autre part, parce que les gouvernements menacés, n'étant plus sûrs de la parole de la France, seraient tentés d'appeler à leur aide d'autres pays étrangers que nous n'avons pas intérêt à voir s'implanter en Afrique.

Peut-être même ne manquerez-vous pas de jeter en passant une pierre dans mon jardin en me faisant remarquer que c'est moi-même qui, en 1965, ai été le rapporteur des accords militaires avec le Tchad et que c'est sur mon rapport favorable que le Sénat les a acceptés. C'est vrai. Mais c'est parce que j'ai été le rapporteur de ces accords, que je les connais bien et que je peux d'autant plus facilement rappeler dans quel état d'esprit je les ai rapportés et je les ai fait voter.

Vraiment, comme si j'avais eu la prescience de ce qui allait se produire, je prenais soin, dans mon rapport écrit, de préciser que « dans l'esprit des accords ainsi conclus, il ne paraît pas douteux que le rôle des forces armées françaises devra se limiter uniquement à des actes d'assistance technique et ne devra pas s'étendre à des actes d'intervention dans les affaires intérieures de l'Etat ».

Encore, l'an passé, dans le rapport que j'ai présenté sur le budget de la coopération, commentant le premier principe d'une véritable coopération retenu par M. Michel Debré dans le discours qu'il avait prononcé à la conférence de New Delhi, à savoir que la coopération ne doit pas être un moyen d'imposer une dépendance politique, je précisais que nous considérons, en vertu de ce principe, comme des erreurs les interventions militaires françaises, même si elles sont effectuées à la demande des autorités de certains pays africains, même si elles ont lieu en vertu d'accords de défense et non de simples accords de coopération.

Voilà dans quel état d'esprit nous avons toujours accepté les accords militaires passés avec les pays africains et nous ne pouvons que regretter que le Gouvernement n'en ait tenu aucun compte.

D'ailleurs, en parlant sans cesse d'accords de défense, vous jouez un peu sur les mots. Oh, non pas que je prétende qu'il n'y ait pas eu, le 11 août 1960, des accords de défense signés non seulement avec le Tchad, mais encore avec la République Centre Africaine et le Congo ! Mais, depuis, de nombreux accords sont intervenus, notamment ceux du 19 mai 1964 que j'ai rapportés en 1965, et il semble bien que ces derniers avaient pour but de remplacer ceux de 1960 et de bien fixer les limites de ce que devait être l'assistance militaire française.

Or, ces accords ne sont pas intitulés « accords de défense » mais « conventions militaires techniques », ce qui est tout à fait différent et dit bien ce que cela veut dire. Je vous mets au défi, monsieur le secrétaire d'Etat, de me citer, dans cette convention de 1964, un seul article justifiant l'intervention militaire au Tchad.

Tous les articles visent uniquement des mesures d'aide technique comme, par exemple, la contribution française à la formation de l'armée tchadienne, l'encadrement par les officiers français de cette armée, la fourniture du matériel, la cession à l'armée tchadienne de certaines casernes ou bâti-

ments ayant appartenu à la France. Cette simple énumération montre qu'il devait s'agir seulement d'aide technique, au vrai sens du terme.

A l'extrême rigueur, vous pourriez peut-être invoquer l'article 7 qui prévoit que les forces armées du Tchad peuvent faire appel pour leur soutien logistique au concours des forces armées françaises. Mais soyons sérieux, vous ne pouvez pas soutenir que le concours apporté par l'armée française est purement logistique. Vous n'allez pas quand même nous soutenir que la légion fait partie du soutien logistique ? Il suffit de se reporter aux articles et photos qui ont paru dans quelques journaux et hebdomadaires pour se rendre compte que l'action menée au Tchad par l'armée française est opérationnelle. C'est elle et elle seule qui participe au combat et pour cause ! Vous savez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'armée tchadienne n'existe pas ou plus exactement qu'elle est insuffisante, incapable et indisciplinée. S'il n'y avait que l'armée tchadienne, il y a longtemps que M. Tombalbaye aurait dû faire ses valises.

Je voudrais encore vous rappeler qu'en aucun cas les accords de défense signés avec les pays africains ne font au Gouvernement français obligation d'intervenir. Ce n'est qu'une possibilité qu'il a. Il a toujours le droit de répondre non à l'appel d'aide d'un gouvernement africain s'il considère que les difficultés que celui-ci éprouve sont d'ordre intérieur. Cela est tellement vrai que le Gouvernement n'a pas toujours eu la même attitude dans certains pays d'Afrique ayant connu difficultés, révoltes ou coups d'Etat.

Sans doute le Gouvernement est intervenu au Gabon. C'est d'ailleurs cette intervention qui est certainement à la base de l'erreur commise au Tchad, car le Gouvernement s'est figuré que les choses allaient se passer au Tchad aussi facilement qu'au Gabon. Il a suffi en effet que les quelques militaires constituant la base militaire au Gabon montrent les armes, tuent quand même près de 90 Gabonnais et fassent emprisonner certains hommes politiques valables dont on ne pouvait mettre en doute à l'époque les sentiments francophiles, comme par exemple l'ancien député français Aubame, pour que tout rentre dans l'ordre et que soit maintenu au pouvoir M. Léon M'Ba qui n'y serait pas resté vingt-quatre heures sans l'intervention de l'armée française.

Mais vous n'avez rien fait pour essayer de venir au secours du président Dicko, en République centrafricaine, et pourtant le président Dicko passait pour être un chef d'Etat africain sérieux et honnête. Vous n'avez rien fait au Dahomey où pourtant, en quelques années, il y a eu trois ou quatre coups d'Etat et vous n'êtes pas davantage intervenu pour défendre ce cher, un peu trop cher abbé Fulbert Youlou, qui pourtant n'avait pas manqué de vous lancer un appel en vertu des accords de défense que la France avait signés avec le Congo.

**M. Maurice Bayrou.** C'est inexact !

**M. Jean Périquier.** C'est parfaitement exact ! L'abbé Fulbert Youlou avait bien fait appel au seul Dieu qu'il connaisse, c'est-à-dire au général de Gaulle.

**M. Maurice Bayrou.** Non !

**M. Jean Sériquier.** Que vous le vouliez ou non, l'armée française était même prête à intervenir.

Mais heureusement — et c'est là monsieur Bayrou que vous faites erreur — l'armée congolaise plus clairvoyante que le Gouvernement français, a refusé d'intervenir pour maintenir au pouvoir cet abbé et ce chef d'Etat de carnaval.

Par conséquent, vous n'êtes pas intervenus dans d'autres pays d'Afrique, et je pense uniquement aux pays qui avaient signé avec la France des accords de défense. Comme le dirait ce grand philosophe qu'est La Palice, « accords de défense » implique « défense ».

Mais contre qui le Tchad, à l'heure actuelle, doit-il se défendre ? Qui le menace ? Quel est le pays qui l'a attaqué ? Par qui est-il envahi ? Il n'est menacé que par les Tchadiens eux-mêmes. Par conséquent, il s'agit bien d'une affaire intérieure et il est inexact de prétendre que, dans un tel cas, les accords de défense puissent jouer. Vous avez donné à ces accords de défense une extension abusive que nous ne pouvons pas accepter.

Pourquoi cette passion subite en faveur de M. Tombalbaye ? Pourquoi cet empressement à voler à son secours ? Car, encore une fois, c'est bien à son secours que nous volons et non à celui du Tchad lui-même. M. Tombalbaye nous a peut-être fourni lui-même la réponse ; en effet, si j'en crois un hebdomadaire, il paraît qu'un jour, en présence de Français qui ne manifestaient pas un enthousiasme délirant pour l'intervention militaire française, M. Tombalbaye aurait déclaré sur un ton assez méprisant à l'égard de notre pays : « Ce n'est pas la France qui nous

aide, c'est le général de Gaulle qui a volé à mon secours ; entre gaullistes, il faut bien s'aider ». Ces propos ont-ils été réellement tenus ? Je ne saurais, bien entendu, le dire. Je déclare simplement qu'ils ne sont pas invraisemblables, car ils correspondent malheureusement à un certain état d'esprit qui a commandé notre politique française ces dernières années.

De toute manière, il est certain que la coopération à la mode gaulliste nous coûte cher. J'en arrive ainsi à ma troisième question, la plus importante, la plus grave, et aussi la plus douloureuse. Combien nous coûte cette intervention militaire, non seulement au point de vue financier, mais surtout en vies humaines ?

Au point de vue financier, il n'est pas douteux que la note est élevée et ira toujours en augmentant. Un matériel important est déjà engagé ; d'autre part, d'après M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat à la coopération, les forces militaires d'intervention s'élèvent maintenant à 2.235 hommes, comprenant : 900 légionnaires envoyés en renfort, ce qui montre bien que la situation n'est pas aussi facile qu'on voudrait nous le faire croire ; 515 hommes du régiment d'intervention outre-mer, qui constituent la base permanente de Fort-Lamy ; 660 hommes de la base aérienne et 160 officiers et sous-officiers servant sous l'uniforme tchadien dans le cadre de l'assistance militaire ordinaire. Nous sommes loin des quelques centaines de soldats engagés qu'on nous avait d'abord annoncées.

Il est évident que l'entretien et l'équipement de cette armée d'intervention dans un pays si lointain coûtent très cher. Dans son numéro du 5 novembre dernier, le journal *La Dépêche*, qui paraît bien informé, a fixé le coût de cette intervention militaire en cinq mois à 352 millions de francs, soit plus de 35 milliards d'anciens francs, c'est-à-dire, mes chers collègues, plus que le budget total du Tchad que, bien entendu, il n'est pas question de faire participer pour un centime à cette dépense si élevée. Il semble d'ailleurs que ce chiffre soit celui retenu par la plupart des journalistes qui se sont occupés du Tchad. C'est ainsi par exemple que *L'Express*, deux mois auparavant, avait fixé cette dépense à 240 millions de francs.

Contesterez-vous ces chiffres ? Je peux le penser puisque, à la dernière réunion de notre commission des affaires étrangères et de la défense, M. Debré, à une question que lui avait posée notre collègue M. Marcel Boulangé, a répondu qu'était inscrit seulement au budget un crédit de 140 millions de francs.

Remarquez bien qu'une inscription budgétaire ne signifie pas grand-chose, d'abord parce qu'il est toujours possible de manipuler un budget et de faire passer un crédit d'un chapitre à un autre. C'est ainsi, par exemple, qu'il a été dit, qu'il a été écrit — et il semble bien que l'information, qui n'a pas été démentie, était exacte — qu'une partie des dépenses du Tchad avait été prise sur les crédits destinés au Maroc. Est-ce vrai, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Par ailleurs, l'inscription d'un crédit ne signifie pas pour autant qu'il ne sera pas et même qu'il n'a pas déjà été dépassé. Or, pouvez-vous nous donner l'assurance qu'éventuellement, dans un prochain collectif, vous n'inscrivez pas une rallonge pour le Tchad ? Vous me permettrez d'en douter.

D'ailleurs, ce chiffre de 140 millions avancé par M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale ne peut être qu'un crédit supplémentaire pour le Tchad ; mais il faut également y ajouter les autres crédits prévus au budget pour les besoins des troupes stationnées outre-mer ou dans certains pays étrangers, à l'exception cependant de l'Allemagne, dont les dépenses font chaque fois l'objet d'un article spécial.

Si l'on ajoute ce crédit supplémentaire de 140 millions à ceux qui figurent déjà dans le budget pour l'outre-mer on s'aperçoit que, malgré tout, on arrive à peu près à la dépense retenue par tous les journalistes qui ont été amenés à écrire des articles sur le Tchad.

Par conséquent, vous le voyez, il s'agit d'une dépense très élevée et, monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne vous étonnez pas si nous nous en préoccupons, non sans inquiétude, puisque cette charge financière très lourde a indiscutablement une incidence sur la politique intérieure de notre pays. En effet, de telles dépenses, excessives, sans intérêt pour la France, sont en grande partie à la base des difficultés financières et économiques que nous connaissons en ce moment et qui expliquent pour une grande part aussi la politique antisociale du Gouvernement.

S'il n'y avait que ces difficultés financières cela ne serait encore rien. Ce qui est plus grave et nous préoccupe davantage c'est le bilan des pertes humaines qu'à déjà entraînées et qu'entraînera encore demain cette aventure tchadienne. C'est là que le Gouvernement se montre très laconique. Il n'est pas facile d'obtenir ni de lui ni de l'autorité militaire des ren-

seignements précis à ce sujet, comme l'ont souligné à maintes reprises de nombreux journalistes qui se sont plaints de ne pouvoir accomplir pleinement au Tchad leur mission d'information.

Officiellement jusqu'à ce jour, le Gouvernement a annoncé du côté français trois tués au combat, dont le dernier remonte à la semaine passée et un tué à la suite d'un accident, plus vingt-trois blessés. Cela est déjà trop ; mais ce bilan correspond-il bien à la réalité ? On peut se le demander. Dernièrement, quelques journaux se sont fait l'écho de ce qu'une vingtaine de militaires venant du Tchad avaient été hospitalisés au Val-de-Grâce et que certains avaient succombé à leurs blessures. Croyez-bien, monsieur le ministre d'Etat, que nous nous réjouissons si vous opposez un démenti formel à cette information.

D'autre part, selon cette fois des chiffres officiels, ceux que le Gouvernement appelle « les rebelles » auraient tué 253 civils et 127 hommes des forces de sécurité. Pouvons-nous avoir au moins l'assurance que parmi ces victimes il n'y avait pas de Français ? D'ailleurs, s'il est normal en tant que Français que nous nous préoccupions surtout des vies françaises, en tant qu'hommes nous déplorons bien sûr toutes les pertes de vies humaines. La vie est un bien trop précieux pour que nous n'éprouvions pas une grande douleur lorsqu'elle est enlevée à un être humain quelqu'il soit, qu'il s'agisse d'un Tchadien ou d'un Français.

En ce qui concerne les pertes tchadiennes depuis le début des hostilités, nous avons des renseignements plus précis : il y aurait eu 1.299 tués dont trois des chefs les plus connus de la résistance contre M. Tombalbaye. Je m'en suis tenu aux chiffres les plus bas et qui ne semblent pas être contestés officiellement, mais je tiens à signaler que, d'après des journalistes qui ont publié des articles sur le Tchad, ces chiffres seraient nettement inférieurs à la réalité : les pertes subies de part et d'autre seraient à peu près de trois mille.

Ce n'est pas, bien entendu, sans tristesse, sans angoisse et sans quelque honte que nous devons faire cette constatation, qui nous amène alors à nous poser la question de savoir jusqu'à quand va se poursuivre cette guerre aussi imbécile que meurtrière. Je n'ignore pas que quelques bons stratèges jouent au jeu du « dernier quart d'heure tchadien », comme ils ont déjà joué au « dernier quart d'heure indochinois » et au « dernier quart d'heure algérien ». Le commandant français au Tchad, le général Edouard Cortadellas, n'en est pas, lui, au dernier quart d'heure mais il estime qu'il pourra rétablir la situation avant la saison des pluies, c'est-à-dire en juin. Il vaut mieux ne pas jouer au prophète en la matière car on risque de se tromper et d'éprouver de cruelles désillusions.

Rien ne permet, en effet, d'envisager une fin rapide des hostilités. Le Tchad, pays grand comme deux fois et demie la France, qui comprend un immense désert de sable, qui connaît la saison des pluies, qui comprend une région montagneuse, celle du Tibesti, réunit toutes les conditions pour faciliter la guérilla, dont personne ne peut dire à l'avance qu'elle cessera. C'est quand on croit l'avoir définitivement réduite qu'elle reprend avec plus de force et de vigueur. Pour se rendre compte des difficultés que rencontre au point de vue des transports, du ravitaillement, des déplacements et des manœuvres l'armée d'intervention, il suffit de rappeler que l'agglomération la plus proche de Fort-Lamy, capitale du Tchad, est située à près de 500 kilomètres. C'est d'ailleurs ce qui fait qu'au Tchad les dépenses sont très élevées : pratiquement les hommes ne peuvent être transportés que par avion ou par hélicoptère.

Mais surtout, et c'est là la grosse différence avec le Gabon, c'est qu'il existe une organisation sérieuse de résistance connue sous le nom de FROLINA, dirigée du Soudan par un homme remarquablement intelligent, le docteur Abba Sidick, qui passe pour être un des plus grands chirurgiens africains, qui a été ministre de l'éducation nationale du Tchad et qui est bien placé pour connaître M. Tombalbaye puisque pendant de longues années il a été son meilleur ami. Autour du docteur Sidick, on trouve pour soutenir son action un grand nombre de jeunes intellectuels qui constituent indiscutablement l'élite tchadienne.

Ce sont ces hommes qui, paraît-il, ainsi que l'a déclaré à l'Assemblée nationale notre secrétaire d'Etat à la coopération, se livreraient à de véritables actions de banditisme et d'incivisme. Notre secrétaire d'Etat à la coopération aurait intérêt à se montrer prudent dans ses termes. Nous avons connu ces dernières années tant de bandits qui sont devenus ensuite nos amis. Ho Chi Minh a été pendant longtemps un bandit et cela n'a pas empêché notre Gouvernement de se faire représenter officiellement à ses obsèques et de faire son éloge à notre télévision. M. Boumediène a été lui aussi un bandit et, dernièrement, nous avons pu entendre notre ministre des affaires étrangères exalter les bonnes relations amicales que notre pays entretenait avec le chef d'Etat algérien.

Fort de ces précédents en matière de banditisme, il serait préférable de voir s'il n'est pas possible de transformer le docteur Sidick de bandit en ami avant qu'il ne soit trop tard, c'est-à-dire avant qu'il ne se décide à appeler à l'aide ces pays étrangers que notre Gouvernement redoute tellement de voir apparaître en Afrique.

A la vérité, parler d'actes de banditisme dans l'affaire du Tchad, c'est méconnaître la réalité profonde de la révolte qui anime une grande partie de la population tchadienne, c'est vouloir, par une telle accusation, justifier trop facilement l'appui que la France porte à M. Tombalbaye. Sans doute au Tchad, comme dans tous les pays africains, il y a les querelles tribales. En l'occurrence, ces querelles sont dominées par celle qui oppose la tribu nomade des Toulbous islamisés et celle des Saras animistes et catholiques. Dans ce mauvais *western* tchadien, ce sont les Toulbous qui sont les mauvais, les méchants, les bandits et les pillards. Il faut dire que la tribu adverse des Saras est celle à laquelle appartient M. Tombalbaye.

Je vous ferai remarquer, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il ne s'agit pas pour moi de nier que ces querelles tribales internes provoquent des excès graves et répréhensibles et je reconnais bien volontiers que ces excès sont surtout l'œuvre des Toulbous, cela ne me paraît pas douteux. Ces Toulbous qui sont, semble-t-il, téléguidés par Nasser, commettent parfois des actions criminelles poussés par ce fanatisme arabe qui prétend imposer partout la loi de l'Islam.

Cela étant dit, si le Gouvernement français veut intervenir dans toutes ces querelles tribales, alors nous n'avons pas fini de nous battre en Afrique où, si ma mémoire ne me fait pas défaut, il n'existe pas moins de 250 tribus. Nous n'avons pas à nous mêler de ces querelles qui sont endémiques en Afrique et qui constituent par excellence des affaires intérieures.

De toute manière, je n'accepte pas qu'on réduise simplement l'insécurité qui existe au Tchad à ces querelles purement tribales. Il y a des causes beaucoup plus profondes de la révolte que manifeste une partie de la population. C'est une révolte contre la misère, contre l'injustice et contre l'oppression. (*Très bien! sur les travées socialistes.*) Révolte d'abord contre la misère de la part d'une population qui ne connaît aucune protection sociale, qui de ce fait connaît très souvent la famine et des épidémies de toutes sortes et dont le revenu national, entendez-moi bien mes chers collègues, est à peine de cent francs par an.

Révolte aussi contre l'injustice de l'administration de M. Tombalbaye, une administration pourrie, vénale et cruelle. On n'en finirait pas de citer les exemples d'injustice, de vexations et d'exactions pratiquées par cette administration. Je ne citerai qu'un exemple : par un décret du 7 avril 1964, M. Tombalbaye avait décidé, pour renflouer ses finances bien mal en point, d'instaurer un emprunt national obligatoire dont le montant était fixé à 1.500 millions de francs « C. F. A. ». L'obligation individuelle était fixée à 500 francs, ce qui, en plus des impôts, constituait une charge très lourde pour des assujettis ayant tous une situation très misérable. Il fallait à tout prix que cet emprunt obligatoire réussisse et, en effet, M. Tombalbaye a manifesté publiquement sa satisfaction devant sa réussite complète.

Seulement, il faut voir dans quelles conditions cette réussite a été obtenue. Dès que le décret fut applicable, les fonctionnaires de M. Tombalbaye se mirent en demeure de pourchasser, de traquer les contribuables tchadiens pour non seulement leur faire payer une contribution personnelle, mais encore pour les contraindre à en payer trois ou quatre. Quand ces malheureux ne pouvaient pas payer, on saisissait les quelques bêtes qu'ils possédaient et qui très souvent fournissaient le lait pour les enfants.

Révolte enfin contre l'oppression, illustrée tout particulièrement par les poursuites odieuses exercées contre deux fonctionnaires : MM. Michel Ngangbet et le docteur Outel Bono. Le premier de ces fonctionnaires, jeune économiste réputé, s'était permis sans passion, sans appel à la révolte, de critiquer le népotisme et le tribalisme qui subsistaient dans l'administration. Il avait osé, notamment, écrire : « Dilapider les deniers publics ne signifie pas la révocation immédiate et sans appel, mais, au contraire, après un stage plus ou moins long en prison, la certitude d'un avancement. »

Le second, directeur de la santé, s'était simplement, lui, interrogé sur le fond même de la politique de développement du gouvernement.

Or qu'a fait M. Tombalbaye à l'égard de ces deux hommes ? Il les a fait arrêter, jeter en prison et traduire devant un tribunal. Au moment du procès, il s'est trouvé un avocat général assez odieux pour qualifier les faits reprochés aux deux

accusés de « crime atroce » et pour réclamer contre eux la peine des travaux forcés à perpétuité. Je dois reconnaître que le tribunal n'a pas suivi cet avocat général forcené ; mais il a cependant condamné les deux accusés à cinq ans de travaux forcés. Je dois à la vérité d'ajouter qu'après avoir laissé ces deux hommes quelque temps en prison, M. Tombalbaye, dans sa grande magnanimité, a bien voulu les gracier. Monsieur le secrétaire d'Etat, il nous serait agréable de vous entendre dire que c'est à la suite de la pression du Gouvernement français que cette mesure de clémence est intervenue.

Mes chers collègues, si vous pouvez avoir encore quelques doutes sur la situation effroyable que connaît la population du Tchad par suite de la politique antisociale pratiquée par M. Tombalbaye, à qui nous nous croyons obligés d'apporter aide et assistance, je vous demanderai d'écouter le récit d'un témoin oculaire, qui servira de conclusion à mon intervention. Il s'agit d'un journaliste, M. Jean Pouget, qui a fait paraître un reportage sur le Tchad dans ce journal particulièrement révolutionnaire et antigouvernemental qui s'appelle *Le Figaro*. (*Sourires.*)

Au cours de sa tournée au Tchad, ce journaliste se trouve, à un moment donné, dans un petit hameau et voici ce qu'il nous dit. Ecoutez-le ! « Et soudain je suis au centre d'une foule de femmes et d'enfants... Presque toutes portent un enfant dans une peau de bique attachée sur le dos. La première s'avance vers moi. Elle me montre, en grimaçant de douleur, son sein droit, gonflé, crevassé, purulent. Son bébé tête avide-ment l'autre. Il doit être vide, car l'enfant s'interrompt pour crier de rage... Une autre me tend un autre enfant doré. Il tient la tête haute, rigide, dans l'attitude de l'aveugle qui découvre le monde par l'oreille. Sur ses paupières entrouvertes, des grappes de mouches s'agitent joyeusement, se bousculent, pompent et sucent la vie du regard blanc... Et encore d'autres enfants, aux yeux blancs mangés par les mouches... »

« C'est à cet instant que j'ai cessé d'être un observateur objectif et indifférent. Je ne sais pas soigner les abcès du sein, ni le trachome, ni les fièvres de brousse... J'avais les mains vides pour répondre à cette confiance. J'avais envie de fuir, tout de suite... ou de rester ma vie durant avec eux. »

« Depuis quand n'avez-vous pas reçu la visite d'un médecin ou d'un infirmier ? — « Ici nous n'avons jamais vu personne, ni le médecin, ni le sous-préfet... seulement les gardes armés quand ils viennent chercher l'impôt. »

Je ne sais pas, mes chers collègues, si vous avez pu écouter ce récit sans émotion et aussi sans un certain sentiment de honte. Oui ! monsieur le secrétaire d'Etat, que vous le vouliez ou non, l'intervention militaire au Tchad ne s'explique pas à l'égard de cette population malheureuse, victime du népotisme et d'un régime dictatorial. Rien ne permet de dire que cette population ne faisait pas confiance à la France. Je suis sûr du contraire. Elle demandait seulement un peu de compréhension et d'humanité.

Elle vous demandait des médecins, et vous lui envoyez des militaires.

Elle vous demandait des médicaments, et vous lui envoyez des balles.

Elle vous demandait la justice, et vous vous rangez du côté d'une administration cruellement injuste.

Elle vous demandait la liberté et vous soutenez un chef d'Etat que beaucoup d'Africains eux-mêmes qualifient de « dictateur néo-colonialiste ».

Elle vous demandait un peu d'amour, et vous lui apportez la haine.

Elle vous demandait la vie, et vous lui apportez la mort.

Non ! il n'est pas possible que la France poursuive dans de telles conditions cette guerre stupide et cruelle. De toutes nos forces, de toute notre âme, nous vous demandons de l'arrêter. Arrêtez-là ! pour redonner à la France son véritable visage, qui doit toujours être illuminé par l'amour et la bonté. Arrêtez-là ! dans l'intérêt d'une véritable coopération qui n'a aucun sens, aucune signification, si avant toute chose elle n'est pas œuvre de vie, de solidarité et de fraternité. (*Applaudissements sur les travées communistes, sur les travées socialistes et sur diverses travées au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Boucheny.

**M. Serge Boucheny.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, les événements qui se produisent au Tchad depuis de longs mois montrent que notre pays risque de s'engager à nouveau dans une affaire coloniale. Il est vrai que pour M. Schumann et M. Bourges, d'après le *Journal officiel* du 4 novembre 1969, il s'agit d'une « mission d'assistance... pour la cessation... d'actes de banditisme et d'incivisme »,

Sous ces paroles, qui se veulent rassurantes, se cache l'atroce vérité des opérations coloniales. N'est-ce pas les « autorités » du Tchad qui déclaraient au mois de septembre avoir tué, de 1965 à août 1969, 2.791 « rebelles » et avoir récupéré seulement 132 armes ; parmi leurs militaires, 246 morts, dont deux « conseillers techniques français ».

Votre politique mène tout droit notre pays dans l'inférieur engrenage de la guerre coloniale, avec son cortège de morts et de ruines. Vous n'avez d'ailleurs pas craint d'envoyer des jeunes du contingent, dont certains sont morts. Devant la protestation, le Gouvernement a reculé et c'est maintenant la Légion étrangère qui fait la besogne.

Il est difficile de dire combien coûte en vies humaines cette prétendue opération d'assistance. Mais nous pouvons plus aisément la chiffrer : 350 millions de francs, c'est ce que coûte aux contribuables le soutien aux hommes en place à Fort-Lamy.

Nous entendrons peut-être M. le secrétaire d'Etat nous dire tout à l'heure que l'intervention française est limitée et que le Gouvernement n'a pas l'intention d'aller au-delà d'un certain stade.

En réalité, jamais la colonisation n'a réussi vraiment à s'installer dans ce vaste territoire que vous avez baptisé administrativement en 1920 le Tchad, laissant entier le problème des nationalités. De cette date jusqu'aujourd'hui, jamais l'administration coloniale n'a parfaitement réussi à enrayer la lutte des populations du Tibesti et, en général, de toute la région Nord du pays.

Derrière les pactes d'assistance et la lutte contre les prétendus bandits, il s'agit d'assurer aux intérêts privés liés à la colonisation une position de première importance. En effet, le Tchad est géographiquement situé au centre de l'Afrique. Stratégiquement, cette région s'est révélée pendant la dernière guerre une position très importante. Aujourd'hui, alors que l'Afrique s'est pratiquement libérée, la possession de cette partie du continent peut jouer un rôle dans la lutte de l'impérialisme contre les mouvements d'indépendance de Libye, du Soudan, du Nigeria et plus généralement de toute l'Afrique noire.

La possession de ce vaste territoire assure la présence directe du colonialisme, alors que des accords sont passés avec les pays voisins pour l'exploitation de matières premières nécessaires à l'énergie atomique. Votre soutien est très intéressé ou plus exactement semble intéresser certains grands monopoles. Les pétroliers tout d'abord, qui piaffent d'impatience avant de savoir si, oui ou non, il y a du pétrole au Tibesti. Ensuite, les gisements d'uranium du Niger assureront de beaux profits.

Je voudrais vous poser une question, monsieur le secrétaire d'Etat : ces gisements d'uranium ne peuvent-ils constituer une belle monnaie d'échange pour des accords commerciaux et politiques avec d'autres pays ?

Pour ces raisons, nous ne croyons pas que le Gouvernement actuel n'ait engagé qu'une simple opération de police. Nous sommes inquiets et nous luttons contre cette intervention car elle s'inscrit dans le cadre de la politique néocolonialiste du pouvoir.

Après les interventions au Gabon pour y maintenir le gouvernement, qui favorise les monopoles français, la même opération se déroule actuellement au Tchad.

C'est la politique traditionnelle du capitalisme français, obtenir le maximum de profits dans la zone privilégiée des ex-colonies françaises.

C'est l'assurance de profits élevés et faciles au détriment, bien entendu, des investissements en France et de l'intérêt national.

Il est bien connu que vous cherchez à maintenir à Fort-Lamy des hommes discrédités. Il vous est même nécessaire, ne trouvant pas suffisamment de « bonnes volontés », de remettre en place l'ancien haut-commissaire et toute l'ancienne équipe coloniale.

Le Tchad, pays aux ressources relativement réduites, s'est appauvri considérablement. C'est le résultat de la gestion catastrophique de l'équipe actuellement en place et qui a demandé votre appui. L'élevage et la culture du coton, les deux principales ressources du pays, accusent, ces dernières années, des baisses de production spectaculaires. La seule mesure prise par le gouvernement tchadien, à part sa demande d'aide à l'armée française, a été d'augmenter très sensiblement les impôts.

Ce ne sont pas des « bandits » qui luttent au Tchad, mais les dirigeants syndicaux emprisonnés avec tous les opposants politiques.

A la veille de la réélection, aussi spectaculaire que l'a indiqué notre camarade... (*Sourires.*) notre collègue Périquier, du président Tombalbaye, les opposants furent emprisonnés pour cinq ans sous l'inculpation « d'atteinte à la sûreté de l'Etat ». Ils se sont d'ailleurs retrouvés en prison en bonne compagnie avec le directeur de l'aviation civile, des journalistes, des économistes qui avaient eu le tort, au cours d'une conférence publique, d'examiner la situation économique du pays, relevant notamment que le coton était toujours payé 26 francs C. F. A. aux paysans, comme il y a dix ans, alors que le prix de la vie avait augmenté de 40 p. 100.

Les leçons de la guerre d'Indochine et d'Algérie ne sont pas oubliées par le peuple français. Ces guerres ont commencé tout aussi discrètement. Les raisons de maintenir la présence coloniale sont très fortes, d'où un danger pour notre pays dont la responsabilité est engagée, mais aussi un danger pour l'Afrique qui cherche à se libérer des chaînes néocolonialistes et de l'oppression économique.

La politique que vous menez ne vise pas à aider les peuples à s'affranchir de l'oppression économique et politique. Ce qui se passe au Tchad montre justement la véritable nature du néocolonialisme français. Si notre peuple n'a rien oublié des deuils et des misères des guerres coloniales, la recherche du profit ne fait pas oublier aux monopoles que l'Afrique est un territoire dont on peut encore piller une partie des richesses.

Votre politique de coopération consiste beaucoup plus dans le maintien du capital français dans les anciennes possessions de la France et aussi dans la tentative de conquérir les places laissées libres par d'autres, au Biafra, au Congo et ailleurs.

Nous sommes pour une véritable coopération qui aide les peuples d'Afrique à sortir de leur misère séculaire. Vous ne l'obtiendrez pas en leur envoyant la Légion étrangère.

Alors que les opérations de guerre, au Tchad, coûtent des milliards, le budget de la coopération sera diminué, en 1970, de 40 millions de francs, passant à 1.121 millions contre 1.161 millions en 1969.

Cette diminution est plus importante encore que ne l'indiquent les chiffres globaux car les « dépenses de services » sont augmentées, elles, de 12 millions de francs. Seront les plus fortement touchés les crédits d'investissements, l'aide technique et le F. A. C., c'est-à-dire les fonds d'aide et de coopération — en diminution de 55 millions de francs — qui devra être consacré uniquement à des projets d'amélioration de l'agriculture sans pouvoir intervenir dans l'industrialisation.

Il faut ajouter que la diminution chiffrée de l'aide française ne correspond pas à la diminution réelle du fait que l'aide doit être proportionnelle au produit national brut.

En 1954, le plan Jeanneney prévoyait le maintien de l'aide à un niveau minimum de 1,5 p. 100 du produit national brut. Depuis 1954, le produit national brut français a augmenté, en moyenne, de 5 p. 100 par an. Or l'aide de 1970 ne correspond qu'à 0,73 p. 100 du produit national brut. Le gouvernement français aime à souligner cependant que c'est lui qui fournit, proportionnellement, l'aide la plus importante. C'est vrai. L'aide des Etats-Unis ne représente, par exemple, que 0,37 p. 100 du produit national brut américain. Mais cela souligne aussi que l'ensemble des pays impérialistes a fortement diminué depuis des années son aide aux pays « en voie de développement ».

En s'obstinant à soutenir des hommes et des équipes discrédités, en intervenant militairement, vous tournez le dos à l'amitié avec les peuples d'Afrique et, au-delà, du Tiers-Monde. Ces interventions sont contraires à l'idée que se font les démocrates des relations d'aide et de coopération que la France doit entretenir avec les Etats africains indépendants. C'est pourquoi doit cesser immédiatement l'intervention militaire française au Tchad. (*Applaudissements sur les travées communistes et sur quelques travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est avec joie que je me retrouve, une fois de plus, dans cette enceinte pour répondre à la question de M. Jean Périquier qui a tenu à la présenter malgré son état de santé. Je lui souhaite un prompt rétablissement et je ne voudrais pas attribuer à l'ardeur de certains de ses propos la fièvre qu'il ressent. Ce n'est pas habituellement son cas.

Si vous m'y autorisez, je commencerai par répondre à son collègue — je dis bien « son collègue » ! (*Sourires*) — M. Bou-

cheny, qui m'a posé un certain nombre de questions et cité un certain nombre de chiffres, dont le moins que je puisse dire est qu'ils flirtent dangereusement avec l'inexactitude.

Je voudrais tout simplement, pour lui prouver que je suis homme de bonne foi et que j'ai de bonnes lectures, lire à votre Assemblée un passage d'un journal qu'il ne contestera pas, je suppose, *la Pravda*.

Voici comment ce journal s'exprime à propos de la rébellion à laquelle vous venez de faire allusion, monsieur le sénateur. Après avoir observé « que les dirigeants du Tchad, et d'abord le président Tombalbaye, se sont fixé comme premier objectif de garantir la stabilité nationale de la jeune République », Youri Potemkine, envoyé spécial du journal à Fort-Lamy, écrit : « Le Gouvernement du Tchad n'a pas encore réussi à venir à bout de la haine vivace, héritée du passé, nourrie par les nomades du désert du Nord contre la population noire du Centre et du Sud, haine qui prend parfois des formes aiguës. Cela nuit, naturellement, au renforcement de l'unité du pays. »

Pous en revenir à vos propos, monsieur Périquier, je suis très à l'aise pour y faire écho puisque vous avez eu l'obligeance de m'annoncer à l'avance que ma réponse n'allait pas vous donner satisfaction ; je pourrais donc, comme Bossuet, dire immédiatement : « Je réalise l'inanité de mes efforts » et en rester là puisque, d'avance, vous êtes satisfait de la non-satisfaction que je vais vous donner !

Avant d'aborder le fond même de cette question, je répondrai succinctement à quelques allusions précises que vous avez faites et à d'autres qui le sont moins pour, enfin, répondre aux questions, elles très précises, que vous avez bien voulu me poser.

Vous avez déclaré que nous avions pris la décision de déclencher les événements ou d'envoyer des renforts au Tchad. Vous avez mis en cause, injustement d'ailleurs puisqu'il n'est pas ici pour s'expliquer, un haut fonctionnaire de notre pays qui n'est en rien responsable. En effet, l'affaire s'est ainsi déroulée : M. Bourges s'est rendu à Niamey le 16 mars — je vous demande de noter la date — et en est revenu le jour du conseil des ministres. Il a remis à ses collègues une lettre du président Tombalbaye demandant l'aide et l'assistance de la France en vertu des accords que vous connaissez.

Et puis, vous avez enchaîné — et cela m'a étonné de votre part, car vous êtes un homme avisé, prudent, sage, mesuré, et, quelles que soient les idéologies des uns et des autres, nous avons chacun nos qualités et je vous reconnais celles que je viens d'énoncer — en mettant en cause, ici, les affaires intérieures d'un pays indépendant. Le Tchad est un pays avec lequel nous sommes liés, non seulement par les accords auxquels vous avez fait allusion, mais également par des relations diplomatiques normales comme celles qu'entretiennent tous les pays indépendants dans le monde moderne, le Tchad ayant un ambassadeur à Paris, de même que la France à Fort-Lamy.

Vous m'avez interrogé pour savoir si la grâce accordée dernièrement l'avait été sur l'insistance ou à la demande du Gouvernement français. Je vous réponds par la négative car nous aurions estimé nous mêler ainsi d'une affaire intérieure d'un pays indépendant, ce que nous n'avons pas le droit de faire.

Ensuite, vous faisant à la fois l'avocat de la partie civile et celui de la défense, vous m'avez demandé la raison de cette décision. Nous l'avons fait en vertu des accords de défense, c'est évident ! Ces accords, vous les connaissez puisque c'est vous-même qui les avez rapportés et je vous félicite d'ailleurs de les avoir fait adopter à l'unanimité. Mais ne nous demandez pas maintenant, alors que cette décision a été prise par le Parlement, de renier la parole de notre pays ! Vous avez ajouté que rien n'avait été fait de tel dans d'autres pays et que nous ne nous étions pas occupés de tel ou tel autre. Si nous les avions aidés, vous seriez peut-être aujourd'hui en train de nous critiquer au nom des mêmes principes et des mêmes sentiments.

En ce qui concerne le président d'une république africaine amie, auquel vous avez fait allusion tout à l'heure, je m'empresse de vous faire savoir qu'il n'a pas demandé notre aide et c'est la raison pour laquelle nous ne la lui avons pas apportée.

Vous avez parlé ensuite des accords de défense. Ces accords de défense, comme aurait dit le philosophe La Palice, ne signifient pas qu'il s'agit d'accords d'attaque. Les accords de défense, monsieur le sénateur, contiennent l'idée du maintien de l'ordre. C'est ce que nous faisons au Tchad.

Votre troisième question concerne le coût de l'opération. Vous avez cité le chiffre de 350 millions, ce qui, pour mille

hommes de la Légion, serait vraiment exorbitant. Je vous dis tout de suite que votre chiffre n'est pas exact. Mais, dans quelques jours, lors des débats budgétaires qui vont s'instaurer dans cette assemblée, vous aurez l'occasion de poser de nouveau la question et vous obtiendrez alors toutes les précisions que vous désirez.

Vous avez parlé aussi des pertes françaises. Je fais partie des hommes qui ont fait la guerre et connu quatre ans de résistance, et, tout autant que vous, je suis sensibilisé, ému et peiné quand on déplore des pertes humaines.

Vous avez ajouté qu'on peut l'être non seulement lorsqu'il s'agit de pertes françaises, mais aussi à propos de toutes vies humaines, quelles qu'elles soient. A cet égard, je vous apporte mon appui le plus sincère.

Mais vous avez cité des faits qui sont absolument inexacts et il m'appartient ici d'apporter un démenti formel aux propos d'après lesquels un certain nombre de militaires blessés au Tchad auraient été transportés dans des hôpitaux parisiens et y seraient décédés.

Vous avez dit que vous mettiez en doute les chiffres des pertes françaises. Pourquoi voulez-vous qu'on les diminue ou qu'on les exagère ? Vous avez cité là des chiffres exacts.

L'envoi de renforts a commencé en avril 1969. Notre escadre d'Afrique centrale comportait environ 1.000 hommes, essentiellement le 6<sup>e</sup> R. I. A. O. M. et la base aérienne. Depuis, elle en compte le double. Nous avons en effet 1.000 hommes supplémentaires comprenant notamment le 2<sup>e</sup> régiment étranger de parachutistes et des renforts de l'armée de l'air. Il s'agit de cinq unités élémentaires de la Légion.

En ce qui concerne l'assistance technique consentie aux forces tchadiennes, je vous indique que celle-ci fait appel à 300 officiers et sous-officiers. J'ajoute que les personnels employés sont des engagés. Il ne reste que quelques appelés à Fort-Lamy dans les services de la base aérienne.

Quant aux pertes totales, comme vous l'avez dit vous-même, elles se montent à 3 tués, dont un sous-officier, et à 14 blessés, dont 2 officiers et 2 sous-officiers. Je termine ce chapitre pénible et douloureux en disant qu'il n'est pas prévu d'envoyer de nouveaux renforts.

A ce nombre d'hommes sous l'uniforme s'ajoute celui des civils car, contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure en cherchant à prouver que nous n'envoyons là-bas que des bombes, des balles, des avions ou des chars, nous y entretenons des missions civiles qui comprennent 600 personnes ; ce sont des missions médicales, agricoles, vétérinaires. Il est inadmissible, et je ne peux pas le laisser dire à cette tribune, de prétendre que la France se désintéresse de la situation sur le plan humanitaire de ce pays.

**M. Maurice Bayrou.** Très bien !

**M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat.** En ce qui concerne le fond de l'affaire, vous avez un avantage sur moi, monsieur Périquier, c'est que vous savez à l'avance ce que je vais dire et qu'à l'avance vous n'allez pas être satisfait.

Je voudrais revenir pour quelques instants sur le fond de l'affaire et rappeler les conditions et les modalités de l'assistance que nous apportons au Gouvernement de la République du Tchad pour la réorganisation de son administration et la sécurité de son territoire.

Bien que cette action conjuguée, dans l'immédiat et temporairement, l'intervention de moyens qui ne relèvent pas exclusivement de la coopération, il est significatif que ce soit dans le cadre et dans l'esprit de la coopération que se situe notre concours.

Il ne s'agit pas d'un conflit opposant des nations et nous ne nous trouvons pas impliqués dans une guerre. Les comparaisons ou les rapprochements, trop vite effectués par certains, avec des événements contemporains d'une autre nature, sont à la fois inexacts et fallacieux.

Le Gouvernement du Tchad, celui-là auquel nous transmettions, en 1960, la souveraineté et les responsabilités que nous assumions sur cette terre africaine, a demandé notre aide en application des accords de coopération dont il a été fait état tout à l'heure, que nous avons conclus et que le Parlement a approuvés à l'unanimité.

Par ces accords et spécialement ceux qui sont relatifs aux concours en matière de défense et d'assistance militaire, nous nous sommes engagés à apporter aux autorités des Etats africains — je dis bien « des Etats africains » — les concours nécessaires à la constitution de leurs forces publiques, à leur sécurité intérieure et extérieure et réciproquement à nous accorder des facilités nécessaires au plan des moyens.

Pour comprendre et apprécier la situation, il faut avoir présent à l'esprit que le territoire du Tchad, créé en 1920, est devenu un Etat indépendant en 1960, c'est-à-dire au terme seulement de quarante années d'une administration qui demeurera la plus longtemps et par nécessité plus attachée à une présence pacificatrice qu'à une œuvre colonisatrice. En 1926 encore, notre présence devait en certains lieux s'imposer par les armes. En 1935, les limites du territoire étaient en discussion. En 1960, certaines parties du pays étaient toujours sous administration militaire. On comprend sans mal que l'unité de cette jeune nation soit fragile et l'on sent les difficultés que ne pouvaient manquer de connaître les autorités de la nouvelle République.

Si l'on veut bien considérer objectivement les moyens du jeune Etat, le petit nombre et l'inégale répartition géographique de ses cadres, l'insuffisance ou l'inexistence de ceux-ci dans certains secteurs, les équipements publics dont il disposait, enfin on mesure la nécessité de notre assistance et de nos concours dans tous les domaines. C'est pourquoi vous avez approuvé les conventions qui apporteraient à la jeune République l'assurance que nous ne lui ferions pas défaut dans l'entreprise exaltante, mais difficile, de son indépendance. Pourrait-on prétendre, sans mensonge et sans reniement, que ces obligations ne demeurent ?

Une lente dégradation de l'administration territoriale — générale aussi bien d'abus que d'insuffisances — se conjuguant à une faiblesse des moyens de la sécurité et de la paix publiques, a permis la renaissance et le développement d'actes de banditisme et d'actions de révolte dont il serait pour le moins hasardeux de prétendre qu'elles constituent les voies d'un renouveau et qu'elles offrent les perspectives d'un véritable destin national. Comme tout gouvernement, celui du Tchad s'est attaché à y remédier. Devant l'insuffisance de ses moyens, il a eu le courage de reconnaître la nécessité d'y être aidé et il s'est naturellement tourné vers nous, avec qui il a conclu des accords qui n'ont évidemment de sens et de valeur que par la réciprocité des engagements qu'ils impliquent.

Si nos concours ne sauraient être inconditionnels, ils ne peuvent être refusés dès lors que leur objet est conforme à la nature des accords conclus, ne contredit pas les principes auxquels nous nous référons et qu'ils sont sollicités par les autorités légitimes.

Fondée dans son principe, notre assistance ne saurait sortir du cadre qui la justifie. Il ne s'agit pas de se substituer au gouvernement tchadien, ni d'assumer des responsabilités qui ne peuvent être que les siennes. C'est à lui seul qu'il appartient d'assurer sur son sol l'ordre public et nous n'avons pas pris en charge cette mission. Nous ne sommes pas au Tchad pour y rétablir par nous-mêmes la sécurité. Notre réponse affirmative n'est qu'un concours ; notre action est celle d'une aide circonstancielle et définie selon des modalités concertées conformément aux accords qui nous unissent.

Ce caractère apparaît bien dans l'analyse de notre assistance. Le rétablissement de la paix publique suppose, plus encore que la cessation d'actes de banditisme, d'incivisme ou de révolte, le retour à une administration véritable garante de la vie sociale comme des activités individuelles et dont le respect et la sauvegarde sont assurés à tous par des moyens adéquats. Telle est la finalité des efforts du gouvernement tchadien ; tel est le fondement de l'action que nous avons accepté d'engager.

C'est pourquoi nous avons mis à la disposition du président de la République du Tchad deux missions d'assistance, l'une administrative et l'autre militaire. Leur action est indissociable comme les résultats qu'il est permis d'en attendre doivent être concomitants.

Ces deux missions relèvent d'ailleurs de notre action permanente de coopération. Elles sont financées sur le budget de la coopération et s'accomplissent sous l'autorité et pour le compte du gouvernement tchadien. Elles ne se différencient pas des missions d'assistance technique, civiles ou militaires, que nous apportons à tous les Etats d'Afrique noire auxquels nous lient des accords de coopération. Au demeurant, il ne semble pas qu'elles soient mises en cause et c'est cependant l'engagement le plus clair comme le plus essentiel auquel nous avons souscrit.

Pour permettre à l'administration territoriale du Tchad de remplir sa tâche aussi complètement que possible, nous mettons à sa disposition, dans les circonscriptions territoriales, des conseillers administratifs et des agents techniques qui aideront le corps préfectoral et les services extérieurs dans l'exercice de leur mission ou dans la formation de leurs cadres. Ils agissent selon les décisions du gouvernement tchadien et dans le respect des attributions précises qui leur ont été contractuellement fixées.

La responsabilité de leur action, comme le contrôle de son accomplissement sont garantis par leur appartenance à une mission placée sous l'autorité du président de la République du Tchad et animée par un administrateur à l'expérience éprouvée, choisi d'un commun accord par nos deux gouvernements.

Il en va de même, monsieur Périquier, en ce qui concerne les forces de sécurité — armée, gendarmerie et police — de la République du Tchad. Dès l'origine, je veux dire dès 1960, nous avons apporté notre assistance à ces éléments, qu'il s'agisse de la formation de leurs cadres, de la présence d'assistants techniques ou de moyens d'équipement. Dans la conjoncture de l'heure, il est apparu nécessaire de la renforcer par un triple effort : rechercher, avec les autorités habilitées, les structures et l'organisation la plus adéquate en fonction des données spécifiques et des moyens propres du Tchad ; compléter l'encadrement des unités, soit au moyen d'assistants techniques, soit par la formation de cadres tchadiens plus nombreux et qualifiés ; donner à ces éléments des équipements et un soutien mieux adapté à l'exercice de leur mission. Pour assurer à notre assistance en ce domaine l'efficacité nécessaire en la rendant plus cohérente au plan général, nous l'avons placée sous l'autorité d'un officier général se substituant temporairement à l'habituel conseiller militaire et agissant sous l'autorité du président de la République du Tchad. Ici, comme pour la mission d'assistance administrative, il n'y a pas novation, mais renforcement de notre aide et organisation spécifique en fonction des données propres de la situation. Rien de différent dans les principes comme dans les modalités des concours que nous apportons ailleurs et dont le Parlement est, depuis toujours, parfaitement informé.

Ce renforcement de nos concours ne peut produire d'effet qu'à terme et, dans l'immédiat, suppose que soit entrepris la formation de cadres ou le recyclage des éléments des forces de sécurité. Cela implique que soient retirées de leurs services des unités qui font défaut au gouvernement du Tchad et dont l'absence dans le dispositif doit être compensée. C'est précisément pour satisfaire à cette nécessité en même temps que pour amplifier les moyens dont dispose l'autorité tchadienne pour le respect de l'ordre public que la France a envoyé des renforts militaires aux effectifs limités et dans les conditions définies.

Mis à la disposition du président de la République du Tchad, leur emploi est assuré en conjonction avec les forces tchadiennes, la nécessaire unité de commandement étant réalisée au sein du comité de défense sous l'autorité du président Tombalbaye. Pour exceptionnel que soit ce concours, il s'accomplit dans le cadre et conformément aux accords conclus. La charge en est assumée par le budget du ministre de la défense nationale, dont vous pourrez discuter dans quelques jours, s'agissant d'éléments de l'armée française. Je vous ai dit que ce concours était limité dans ses structures : au moment de notre plus grand effort, quatre compagnies d'un régiment de la Légion — j'ai cité les chiffres tout à l'heure — assistées d'une compagnie de commandement et de service. Notre concours est également limité dans le temps : permettre la mise en place d'une réorganisation nouvelle des forces de sécurité du Tchad selon un programme arrêté. On voit ainsi le sens et la portée de ce dernier concours : aide au gouvernement et aux forces tchadiennes, sans substitution aux autorités nationales pour des missions déterminées et dans un cadre défini. Il est faux de dire que notre pays est engagé dans une action dont le terme est incertain ou qui constitue un engrenage.

Nous ne nous dissimulons pas la réalité et l'importance des difficultés de la République du Tchad. C'est aux autorités du jeune Etat, à son Gouvernement, à son administration, à son armée, à ses cadres d'y faire face. Si nous leur apportons un concours temporaire, nous ne saurions nous engager à leur place. Le Gouvernement souhaite et le Parlement le souhaitera sans doute avec lui qu'ils sachent trouver les voies du redressement et de la concorde pour que, rassemblée dans l'effort, la nation tchadienne puisse, dans la paix et dans l'ordre, aborder les tâches essentielles de son développement et de son progrès.

Sur cette voie, sur cette voie surtout, la coopération de la France ne lui fera pas défaut. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. Michel Kauffmann.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Kauffmann.

**M. Michel Kauffmann.** Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt les déclarations que vous venez de faire au sujet de l'intervention française au Tchad. Vous avez précisé une fois de plus qu'elle découlait d'accords de coopération conclus entre la France et le Tchad. Je suis de ceux qui estiment qu'il faut respecter les accords conclus de pays à pays.

J'éprouve cependant quelques inquiétudes, craignant que nous n'ayons mis la main dans un engrenage. Les Américains aussi se sont engagés au Viet-Nam en vertu d'accords conclus avec le gouvernement Diem et vous savez ce qu'il en est advenu. Au début il s'agissait aussi d'opérations limitées ; il n'en a plus été de même par la suite, mais l'engrenage est bien sorti de là. Nous les fustigeons aujourd'hui, à tort ou à raison, car nous souhaiterions tous que la paix s'établisse le plus rapidement possible. Attention donc au Tchad !

Personnellement, je redoute qu'à travers ces opérations nous ne soyons entraînés dans le même engrenage dont nous ne saurions plus comment sortir demain.

**M. Serge Boucheny.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Boucheny.

**M. Serge Boucheny.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai écouté avec attention puisque vous avez commencé par mettre en cause les chiffres que je vous avais donnés. Vous vous êtes borné, si l'on peut dire, à citer une coupure du journal *Le Monde* du 19 novembre 1969, que j'ai également sous les yeux.

Je voudrais faire une remarque préliminaire : je crains que certains de ceux qui, dans cette assemblée ou ailleurs, accusent les communistes de s'aligner systématiquement sur la position de l'U. R. S. S. ou de calquer leur attitude sur celle des Soviétiques, n'éprouvent de ce point de vue quelques déboires.

Je ne serais pourtant pas intervenu pour relever ce fait. Je voulais simplement dire qu'il s'agit d'esquiver d'une façon un peu inélégante le débat. Si nous avons montré que notre pays est actuellement gravement engagé dans ce qui, en définitive, risque bien d'être un engrenage, vous n'avez pas fait la démonstration contraire.

Je dois constater aussi que vous n'avez pas donné de réponse aux questions précises que nous vous avons posées quant à l'intérêt stratégique du Tchad, quant aux accords qui sont passés pour l'exploitation des gisements du Niger et quant aux recherches pétrolières. La fameuse mission d'assistance technique civile ne consacrerait-elle pas une grande partie de ses activités à la recherche de gisements pétroliers au Tibesti ?

**M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat.** Monsieur le sénateur Kauffmann, vous avez exprimé les craintes que vous pouviez éventuellement éprouver ou avoir que la situation au Tchad soit une « vietnamisation » de cette affaire. Me mettant à

votre place et à la place de chaque Français, je pense que c'est une question que chacun a pu se poser, mais à laquelle je peux tout de suite apporter tous apaisements en disant que les deux situations ne sont absolument pas comparables et que de tels arguments sont inexacts.

Nous avons pris au Tchad des engagements limités en quantité, en qualité et surtout dans le temps. Donc, de ce côté-là, vous pouvez être rassuré. Nous avons passé des accords avec ce pays. Ils seront respectés et vous ne craignez rien sur ce sujet.

**M. Michel Kauffmann.** J'en prends acte volontiers.

**M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat.** Quant à M. Boucheny, je ne pense pas qu'il puisse me faire un mauvais procès pour la lecture que je viens d'énoncer. Elle est à la portée de tout le monde ; il suffit de lire le journal auquel il a fait allusion.

Quant à l'agissement des capitalistes — dont je ne suis pas — au Tchad, je vous dirai que les questions d'uranium concernent le Niger et non le Tchad. D'ailleurs, M. Bourges se trouve aujourd'hui — c'est la raison pour laquelle il n'est pas actuellement dans cette assemblée — au Niger et il pourra vous entretenir de cette question à son retour.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je constate que le débat est clos.

— 6 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à cet après-midi à quinze heures :

Discussion du projet de loi de finances pour 1970, adopté par l'Assemblée nationale. [N<sup>os</sup> 55 et 56 (1969-1970). — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.]

— Discussion générale.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinq minutes.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
RAOUL JOURON.

## PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTEGRAL — 18<sup>e</sup> SEANCE2<sup>e</sup> Séance du Mardi 25 Novembre 1969.

## SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 850).
2. — Loi de finances pour 1970. — Discussion d'un projet de loi (p. 850).  
*Discussion générale* : MM. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances.  
 Suspension et reprise de la séance.  
 MM. Jacques Pelletier, Henri Tournan, André Armengaud, Yvon Coudé du Foresto, Pierre Carous.  
 Suspension et reprise de la séance.  
 Présidence de M. André Méric.  
 MM. Fernand Lefort, Louis Jung, Georges Marie-Anne, Marcel Gargar, Geoffroy de Montalembert, le secrétaire d'Etat, Louis Talamoni, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Antoine Courrière, Louis Brives.
3. — Ordre du jour (p. 880).

## PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique sommaire de la première séance de ce jour a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

## LOI DE FINANCES POUR 1970

## Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1970, adopté par l'Assemblée nationale.

Au cours de la séance d'aujourd'hui, le Sénat doit procéder à la discussion générale du projet de loi.

Avant d'ouvrir la discussion, je rappelle que la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement a fixé à ce soir mardi 25 novembre, à dix-huit heures, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie de la loi de finances.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre sur proposition de la conférence des

présidents, les temps de parole globaux dont disposent les groupes pour les discussions d'aujourd'hui et de demain sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : deux heures cinq minutes.

Groupe socialiste : deux heures.

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : une heure cinquante-cinq minutes.

Groupe de la gauche démocratique : une heure cinquante minutes.

Groupe d'union des démocrates pour la République : une heure trente-cinq minutes.

Groupe du centre républicain d'action rurale et sociale : une heure cinq minutes.

Groupe communiste : une heure.

Groupe des non-inscrits : une heure.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais tout d'abord vous dire combien le ministre de l'économie et des finances regrette de ne pas être en mesure de venir vous présenter lui-même son budget comme il l'avait souhaité. Vous savez qu'il est aujourd'hui au conseil des ministres de la Communauté économique européenne, à Bruxelles, où se discute le très important règlement financier agricole. Le Sénat comprendra à la fois son absence et ses regrets. C'est d'ailleurs ce qui me vaut l'honneur d'introduire aujourd'hui la discussion budgétaire devant vous, et je vais m'efforcer d'atténuer votre légitime déception.

Le 22 septembre dernier, le Président de la République, évoquant le plan de redressement économique et financier avant son élaboration, précisait : « Du succès ou de l'échec dépend l'avenir de chaque Français, de même d'ailleurs que le succès ou l'échec dépend du concours de chaque Français ».

Dans le même esprit, le Premier ministre s'adressant le 16 septembre au Parlement, en évoquant notamment la nécessité d'améliorer la compétitivité de notre économie et de poursuivre la rénovation de ses structures, conclut en faisant appel à la confiance et au concours de tous les Français.

Mais, pour obtenir cette participation et cette discipline de chacun sans lesquelles les objectifs visés ne pourraient être atteints, il faut, c'est bien évident, à la fois l'information et le dialogue. C'est dans cet esprit que je voudrais voir se dérouler dans votre assemblée le débat sur le projet de loi de finances pour 1970.

C'est pour mieux faire comprendre les objectifs de notre action, les contraintes qui s'imposent à nous, les moyens que nous comptons mettre en œuvre pour parvenir rapidement au rétablissement de notre économie que je voudrais, aujourd'hui, m'adresser à vous tous et, par vous, à l'ensemble de la nation, pour exposer la nouvelle étape que ce projet de budget fait franchir à la France dans la voie du redressement. Mais, bien

entendu, ce projet de budget s'inscrit dans la politique économique d'ensemble engagée depuis plus d'un an, renforcée par l'actuel Gouvernement et qui a pour objet de rétablir durablement l'équilibre économique, financier et monétaire de la France.

Le Gouvernement est décidé, vous le savez, à mener cette action jusqu'à son terme, c'est-à-dire jusqu'au succès, et il a la conviction profonde qu'il y parviendra. Cette confiance dans la réussite qui est la sienne tient en effet à deux raisons : d'abord parce que, dans l'état actuel des connaissances économiques, un pays comme la France, qui est décidé à assurer le rétablissement de son équilibre, a incontestablement les moyens d'y parvenir dès lors qu'il en a la volonté ; ensuite parce qu'un certain nombre d'indices, que j'analyserai tout à l'heure, permettent d'affirmer dès à présent que notre économie s'engage sur la bonne voie.

Je vais donc analyser successivement, si vous le voulez bien, les objectifs que la situation économique nous a commandé de fixer à notre action et les moyens mis en œuvre pour les atteindre, la structure du projet de budget et son rôle dans le dispositif retenu, enfin les premiers résultats et les espoirs qu'ils nous donnent.

Pour rétablir une situation marquée par le déficit du budget, le déséquilibre des échéances extérieures, l'excès de la demande sur l'offre et la menace permanente d'une crise monétaire internationale, le Gouvernement a tout d'abord ajusté la parité du franc, puis a mis en œuvre un plan de redressement qui a fait l'objet d'une large approbation parlementaire et qui doit conduire fermement notre économie sur la voie de l'équilibre.

Ce programme, vous le savez, comporte un ensemble de dispositions qui tend à réaliser rapidement la « désinflation » de l'économie en respectant la double exigence, définie par le Président de la République, de l'efficacité économique et de la justice sociale. L'encadrement du crédit maintenu et étendu, l'épargne stimulée, le découvert budgétaire réduit, puis supprimé, la progression des dépenses publiques comprimée, la discipline des prix renforcée, tels sont les moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés.

Cet objectif fondamental, c'est un certain comportement de notre économie, qui est caractérisée dans les hypothèses économiques de 1970, année au cours de laquelle, en effet la France augmentera sa production en volume d'environ 4 p. 100. Elle exportera beaucoup plus qu'en 1969 : plus de 13 p. 100 en volume. Ses importations ne s'accroîtront que très modérément : plus 3 p. 100 en volume. Elle accroîtra modérément sa consommation intérieure, et très fortement son épargne. Elle verra la hausse de ses prix se ralentir et elle maintiendra ses investissements productifs à un niveau élevé. Enfin, grâce à l'effort de la nation tout entière : celui de l'Etat, celui des entreprises, celui des particuliers, l'année 1970 marquera le retour à trois équilibres fondamentaux : celui du budget, celui de l'offre et de la demande globale, celui des échanges et des paiements extérieurs. Pour le retour à ces trois équilibres qui se conditionnent mutuellement, le ministre de l'économie et des finances a fixé trois échéances : 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> juillet 1970.

Quels sont donc les moyens mis en œuvre pour tenir ces échéances, et notamment pour rétablir l'équilibre de nos échanges extérieurs pour le 1<sup>er</sup> juillet 1970 ? Le Gouvernement compte y parvenir par deux formes d'action : d'une part, rendre notre économie et nos prix compétitifs ; d'autre part, modérer la demande intérieure.

Pour ce qui concerne le rétablissement de la compétitivité de nos prix, la décision essentielle a été bien entendu l'ajustement monétaire réalisé au mois d'août dernier. L'effet cumulé de la dévaluation du franc et de la réévaluation du deutschmark, compte tenu par ailleurs de la hausse des prix français, de la suppression des taxes exceptionnelles instituée par la République fédérale allemande et de l'évolution des coûts de production chez nos principaux partenaires, non seulement rétabli la compétitivité des produits français sur le plan des prix, mais encore leur laisse une marge appréciable de nature à améliorer sensiblement nos exportations.

Mais retirer le bénéfice de cette nouvelle situation suppose en fait que l'on surmonte deux difficultés importantes. Il faut tout d'abord que nos entreprises puissent tirer parti de ces avantages de prix. Or, depuis plusieurs mois, la situation qui est la nôtre se caractérise par une insuffisance des capacités de production qui limite nos possibilités d'exportation. Il faut ensuite conserver cet avantage de prix et éviter que, dans une période de forte conjoncture, des pressions excessives ne s'exercent sur les coûts de production. Dans ces conditions, il est nécessaire d'associer à une politique de modération de la demande globale une politique rigoureuse de discipline des prix.

En ce qui concerne les prix, la politique du Gouvernement a tendu, tout d'abord, par des mesures temporaires de blocage,

à éviter tout comportement spéculatif. Puis, à partir du 15 septembre, les procédures contractuelles ont été de nouveau mises en vigueur.

Les discussions très nombreuses qui se sont instaurées entre l'administration, les entreprises, les professions doivent aboutir à ce que les conséquences de la dévaluation dans les prix, qui sont inévitables, mais qui sont limitées, ne se traduisent pas par des hausses supérieures à celles qui résultent des effets mécaniques de la dévaluation. Compte tenu des cycles de fabrication et de commercialisation, ces conséquences doivent s'étaler sur les années 1969 et 1970. Dans la très grande majorité des cas, cette analyse est comprise par les industriels et les barèmes qui ont été déposés en application de la procédure des contrats de programmes répondent, dans leur ensemble, aux conditions que je viens d'indiquer.

Il va de soi que la modération observée par les industriels doit être accompagnée par un comportement très modéré également en ce qui concerne le marché commercial et les prestations de service.

Le choix retenu le 15 septembre dernier en matière de politique des prix montre bien que le Gouvernement a délibérément écarté la solution de blocage, mais il est indispensable, dans une conjoncture intérieure qui reste très tendue, de prévenir et, le cas échéant, de sanctionner tous les abus. Cette politique, qui est rigoureuse mais qui reste fidèle au principe de la liberté contractuelle, s'inscrit donc, là aussi, dans une perspective à long terme qui tend à faire de la France un pays où la modernisation des structures économiques permettra de se placer, dans un cadre libéral, au régime permanent de stabilité des prix.

Dans l'immédiat, il est indispensable que le glissement des prix soit maintenu dans les limites les plus strictes, pour éviter que le rétablissement de l'équilibre économique soit compromis par des hausses nominales de rémunérations qui seraient sans aucun doute excessives. Le respect de la discipline des prix est indispensable, enfin, pour que les Français retrouvent un comportement normal en ce qui concerne l'épargne.

Les résultats que nous escomptons de cette politique des prix se traduisent d'ailleurs par une modération régulière de leur croissance. La hausse des prix au cours du premier semestre 1969 a atteint, vous le savez, 3,2 p. 100. Nous estimons qu'au cours du deuxième semestre de 1969, elle n'atteindra que 2,7 p. 100, malgré les effets de la dévaluation. Pour le premier semestre 1970, nous prévoyons une hausse de 2,2 p. 100 et pour le deuxième semestre de 1970, une hausse de 1,7 p. 100.

Il y a donc une décroissance régulière de 0,5 p. 100 par semestre qui, à la fin de l'année 1970, permettra, nous l'espérons, aux prix français de connaître à nouveau une progression tout à fait modérée. C'est cette analyse qui a permis à M. Giscard d'Estaing de dire que notre pays a une chance à saisir, celle de constituer en Europe, vers la fin de 1970, une zone de prix modérés.

Mais dans la situation actuelle, ce sont nos capacités de production qui limitent nos possibilités d'exportation. A l'action essentielle sur les prix doit donc être associé un effort tendant à transférer une partie de la consommation intérieure vers la demande extérieure. Entre ce freinage momentané de la demande intérieure et l'objectif d'expansion et de progrès qui doit être celui de l'économie française, il n'y a pas de contradiction. Le progrès réel de notre économie et l'accroissement du niveau de vie exigent qu'il soit mis très vite un terme à la situation d'inflation qui était en train de se développer au cours du printemps dernier et au terme de laquelle, si la correction n'était pas effectuée à temps, on risquait de se trouver rapidement dans une situation de récession.

Sur cette nécessité d'une action temporaire de freinage, je crois que tous les Français doivent être d'accord, mais cet accord implique à l'évidence qu'ils doivent, chacun pour sa part, tenir compte dans leur comportement de cet impératif. Pour combattre la surchauffe, le Gouvernement a délibérément écarté, vous le savez, des moyens classiques : celui qui consiste à aggraver la fiscalité sur les ménages et celui qui aurait consisté, de manière plus ou moins visible, à amputer le pouvoir d'achat des titulaires de faibles revenus.

C'est peut-être parce que le Gouvernement a fait très clairement et très explicitement ce choix que le plan de redressement a pu être jugé ici ou là comme étant insuffisant. Mais j'affirme qu'il n'est pas concevable dans un pays moderne de faire payer aux plus pauvres le prix du redressement et j'affirme également qu'une aggravation de la pression fiscale sur les revenus et sur la consommation ne pouvait avoir, dans la conjoncture où nous étions, un effet stabilisateur, venant après les efforts qui ont été demandés en 1968. Une telle action aurait produit

des effets contraires à ce qui était recherché ; elle aurait été contraire, en outre, à ce qui sera un objectif permanent de l'action du Gouvernement, à savoir un effort pour l'allègement et pour la simplification de la pression fiscale, allègement qui est l'une des conditions de notre développement économique et industriel.

Le réglage conjoncturel qui était nécessaire a donc emprunté d'autres voies qui sont celles de la politique budgétaire, de la politique du crédit, de la politique de l'épargne.

En matière budgétaire, indépendamment de l'effort sur le budget de 1970, effort que j'évoquerai plus loin, des mesures importantes ont été prises pour freiner la production des dépenses publiques sur le deuxième semestre de l'année : les dépenses en personnel, les dépenses de matériel et d'équipement ont été réduites. Contrairement au résultat enregistré au cours de la dernière année où le découvert en fin d'exercice était supérieur aux prévisions de la loi de finances, la situation du budget, à la fin de 1969, fera apparaître un découvert inférieur de près de trois milliards de francs à celui que vous avez voté à la fin de l'année 1968.

Nous aurons l'occasion d'examiner de plus près les résultats de cet effort pendant la très prochaine discussion du collectif qui a été déposé récemment sur le bureau de l'Assemblée nationale.

L'action sur la demande des ménages a été recherchée à la fois par des restrictions de crédit à la consommation, dont l'effet, vous le savez, est limité aux prochains mois, et surtout par de nouvelles mesures d'incitation en faveur de l'épargne, détaxation élargie pour les primes d'assurances vie ou revenus obligataires, réforme de l'épargne logement, incitation aux dépôts nouveaux dans les caisses d'épargne ; tout un ensemble de mesures dont nous verrons tout à l'heure qu'elles ont déjà porté leurs fruits.

Enfin le Gouvernement a agi sur la demande des entreprises ; des mesures fiscales ont été décidées pour opérer une ponction temporaire sur la trésorerie par l'augmentation des deux dernières fractions de l'impôt sur les sociétés en 1969 et pour reporter sur 1970 certaines demandes d'équipement grâce à la modification du mode de calcul des amortissements dégressifs et du délai requis pour le bénéfice de la loi d'aide à l'investissement. Ces mesures visent à réduire la tension affectant le secteur produisant des biens d'investissement et à limiter par conséquent l'appel aux importations.

Dans ce domaine, l'action essentielle a été permise en fait par l'encadrement du crédit. Je sais que sur ce point les plaintes et les critiques ne manquent pas et je voudrais m'expliquer sur les raisons qui ont conduit le Gouvernement à mettre en place un dispositif qui peut à certains apparaître quelque peu rigoureux. Le Gouvernement s'est fixé pour objectif un ralentissement de la croissance de la masse monétaire au cours de l'année 1969 et la normalisation de la croissance de cette masse monétaire en 1970.

Il est vrai d'abord que l'encadrement du crédit a été progressivement renforcé. Il a été constaté, en effet, que les crédits dont la progression était limitée, avaient continué au début de l'année 1969 à se développer plus rapidement que prévu et, d'autre part, la distribution des crédits qui étaient restés non encadrés, comme les crédits à l'exportation, s'accélérait rapidement et risquait d'accroître les tensions dans différents secteurs de production. C'est pourquoi la politique d'encadrement du crédit s'est étendue progressivement aux opérations intéressant les marchés hypothécaires, aux opérations du crédit agricole, aux opérations du moyens terme réescomptable. Cette application plus rigoureuse et ce renforcement de l'encadrement sont indispensables pour obtenir, en 1969, le rétablissement de la croissance monétaire qui conduit et conditionne un ralentissement de la demande globale.

Il serait inutile de s'évertuer avec le plus grand mal à faire disparaître le déficit de la loi de finances si c'est pour, dans le même temps, accepter une augmentation de la masse monétaire de façon déraisonnable grâce au crédit.

Là encore, il y a une différence entre l'acceptation des principes et tout le monde semble d'accord pour reconnaître que le ralentissement de la demande passe par un freinage de la croissance de la masse monétaire et l'adhésion aux conséquences qu'implique l'acceptation de ce principe. Au niveau de l'application de l'encadrement du crédit, dont le principe n'est contesté par personne, on accuse cet encadrement de compromettre le développement des entreprises, de compromettre leurs investissements, de compromettre leurs efforts en vue de l'exportation par ailleurs nécessaire.

Je voudrais répondre rapidement à ces critiques. En premier lieu, l'encadrement du crédit, ce n'est pas la restriction du crédit ; c'est simplement la limitation des augmentations de crédits dans une économie dont le taux de liquidité s'est très sensiblement et très excessivement accru au cours des derniers temps.

Il s'applique donc à une économie qui était abondamment pourvue en liquidités et je rappelle que, du 30 septembre 1968 au 30 septembre 1969, les crédits à l'économie en France ont augmenté de 13 p. 100.

Il n'est pas possible en second lieu que l'encadrement du crédit ne s'applique pas à l'investissement. Là encore, il faut avoir présents à l'esprit les ordres de grandeur globaux en la matière. Pour de multiples raisons, l'accroissement des investissements des entreprises privées, en 1969 par rapport à 1968, arrive à un taux qui probablement n'a jamais été atteint dans notre pays et qui est de 25 p. 100 en valeur. Quel que soit l'intérêt primordial et fondamental qui s'attache au développement des équipements, il est évident qu'un tel taux de progression, 25 p. 100, est générateur à court terme de déséquilibre et de tension.

En effet, l'industrie française des biens d'équipement n'est pas susceptible de faire face à une augmentation aussi brutale de la demande de ces biens. Un accroissement de cette ampleur de la demande d'investissement contribue donc à aggraver le déséquilibre extérieur et il crée dans l'appareil productif des tensions qui sont rapidement inflationnistes. D'autre part, la coïncidence d'un effort d'investissement exceptionnel et d'un effort poussé de la consommation conduit inévitablement à un déséquilibre du financement. L'épargne collectée étant insuffisante, le financement de l'investissement devient tout naturellement inflationniste.

La vérité, c'est que la France investit trop dans les périodes de surchauffe et pas assez dans les périodes de ralentissement économique. C'est là une constatation que l'on fait tout au long de l'histoire de notre pays. Ce que nous cherchons à obtenir, c'est que la croissance des investissements en France soit toujours régulière et qu'à un effort de modération nécessaire aujourd'hui corresponde demain un effort d'incitation.

C'est pourquoi la technique de l'encadrement du crédit doit être évidemment temporaire. C'est par l'assouplissement de cet encadrement du crédit que débutera, lorsque le rétablissement des équilibres sera acquis, le desserrement des contraintes que le plan de redressement fait actuellement peser sur l'économie française. Moyen puissant pour obtenir la désinflation de l'économie, il sera obtenu au fur et à mesure qu'apparaîtront les signes de la désinflation. J'ajoute que c'est naturellement en faveur de l'exportation et de l'investissement que commencera cet assouplissement.

J'analyserai maintenant les grandes lignes du projet de budget de 1970, qui s'insère dans le contexte économique que je viens de rappeler. Ce budget constitue, en effet, un élément important et même fondamental du dispositif mis en place par le Gouvernement pour parvenir à une croissance harmonisée de l'économie française.

Je ne m'étendrai pas longuement sur le contenu même de ce projet de budget puisque chacun d'entre vous a eu l'occasion d'en prendre une connaissance détaillée dans le rapport économique et financier déposé devant votre assemblée par le Gouvernement et dans l'analyse qui en a été faite par votre rapporteur général. Je rappellerai seulement les trois grandes lignes directrices qui ont été retenues par le Gouvernement lors de son élaboration, à savoir le rétablissement de l'équilibre budgétaire par un effort de modération de la dépense publique et sans accentuation de la charge fiscale.

Je souhaiterais, à cette occasion, dissiper un certain nombre de malentendus, répondre par avance à un certain nombre de critiques qui ont été formulées — peut-être sans connaître parfaitement les conditions mêmes de ce budget — et qui ne manqueront pas d'être formulées ici même à l'encontre de ce projet sur lequel vous allez être amenés à vous prononcer.

Le budget de 1970, tout d'abord, présente une caractéristique qui, dans l'histoire budgétaire de la France, est quelque peu exceptionnelle : il est équilibré. (*Murmures sur les travées socialistes.*) Après son vote en première lecture par l'Assemblée nationale, il subsiste même un très léger excédent de l'ordre de 18 millions de francs et, de plus, le Gouvernement a très clairement exprimé son intention, au-delà même du dépôt d'un budget équilibré, d'exécuter en 1970 ce budget en équilibre. L'excédent des opérations à caractère définitif, qui s'élève à 1.950 millions de francs, compense, vous l'avez remarqué, le solde déficitaire

des opérations à caractère temporaire, et l'effort entrepris dès 1968 pour rétablir une situation qui se trouvait depuis lors fortement déséquilibrée atteint ainsi son point d'aboutissement dans le budget de 1970.

Je vous rappelle que l'exercice 1968 s'est achevé sur un découvert de 11.500 millions de francs, que le budget de 1969 a été voté avec un découvert de 6.350 millions de francs et que le collectif de fin d'année, qui vient d'être déposé devant les assemblées parlementaires, réduit ce découvert, à la suite de l'effort important qui a été entrepris dans ce domaine, de près de 3 milliards de francs.

Il faut donc constater que, contrairement aux craintes qui ont pu être à un moment légitimement exprimées, la politique menée en 1969, avec fermeté, par le Gouvernement pour assainir la situation des finances publiques a été couronnée de succès au niveau budgétaire et que, par ailleurs, elle en rien compromis la poursuite de l'expansion de l'économie. (*Protestations sur les mêmes travées.*) Elle a seulement contribué à en modérer, progressivement, ce qui était absolument nécessaire, le rythme pour corriger les tensions qui s'étaient manifestées dans les domaines des prix, de la monnaie et du commerce extérieur.

Le rétablissement de l'équilibre en 1970 a été opéré par une action énergique sur la dépense et non pas par la création de nouvelles ressources fiscales.

Le freinage des dépenses publiques, conformément d'ailleurs au vœu maintes fois exprimé par votre assemblée, revêt dans le budget 1970, il est vrai, une ampleur tout à fait exceptionnelle. En effet, le pourcentage d'augmentation des charges définitives du budget par rapport à la loi de finances pour 1969 n'est que de 6,2 p. 100. Or, je rappelle qu'il était de 16,6 p. 100 au cours du précédent exercice, sans doute exceptionnel lui aussi, mais en sens inverse. Il faudrait probablement remonter très loin dans le passé pour trouver un pourcentage de croissance aussi faible, et je ne suis pas sûr d'ailleurs qu'il en existât un, la moyenne des dix dernières années se situant autour de 10 p. 100 par an.

Le résultat obtenu est d'autant plus appréciable qu'il se situe au lendemain d'une dévaluation dont les incidences purement mécaniques grèvent le coût des dépenses publiques d'une charge supplémentaire de l'ordre de 1 p. 100.

Toutefois, si cet effort de rigueur est généralement bien compris dans son principe, il a souvent donné lieu, et c'est bien naturel, à des critiques dans ses différents points d'application. Je voudrais, sur ce point essentiellement, répondre à deux des critiques les plus fréquemment formulées, qui consistent à considérer que la limitation de la dépense, d'une part, a porté davantage sur les dépenses d'équipement que sur les dépenses de fonctionnement et, d'autre part, qu'elle s'est faite au détriment du développement économique et de la poursuite du progrès social.

En fait, les sacrifices imposés ont concerné aussi bien le fonctionnement que l'équipement. Certes, les dépenses de fonctionnement des administrations augmentent encore de 9,8 p. 100, mais il faut observer que ce pourcentage est très sensiblement inférieur aux pourcentages enregistrés au cours du précédent exercice et qu'à concurrence des trois cinquièmes environ il correspond à des mesures déjà acquises en 1969 : augmentation décidée en cours d'année des rémunérations des agents de l'Etat et par voie de conséquence des pensions et retraites, en effet, en année pleine des créations d'emplois d'enseignants destinés à la rentrée de 1969, qui sont les deux points essentiels de cette augmentation.

Il faut observer également que 95 p. 100 des mesures nouvelles correspondent à deux objectifs seulement : la création de 31.000 emplois, dont 26.000 pour l'enseignement, et la majoration des traitements dans la fonction publique.

Cela signifie que toutes les actions nouvelles prises en compte par ce budget et auxquelles les différents ministères doivent faire face ou le renforcement nécessaire des actions engagées sont financés grâce aux économies que chacun d'entre eux a été contraint de réaliser dans des secteurs périmés de son activité ou dans des domaines moins prioritaires.

Le cadre financier rigoureux qui leur a été tracé les a conduits à amorcer une politique de choix budgétaires dont le Gouvernement attend des développements importants pour la préparation des prochains budgets.

Quant aux dépenses d'équipement, elles progressent sans doute dans de moindres proportions puisque l'augmentation prévue des autorisations de programme n'est que de 3,8 p. 100, compte tenu des crédits optionnels inscrits en 1970 au fonds d'action conjoncturelle.

Plusieurs observations peuvent et doivent être présentées à ce sujet pour la bonne information de l'assemblée. Tout d'abord, la comparaison des pourcentages de croissance respectifs des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'équipement n'a, en fait, aucune signification, notamment sur le plan économique. Pour illustrer cette affirmation, je me contenterai de prendre deux exemples significatifs, mais d'autres pourraient être relevés dans tous les budgets. Le premier concerne l'éducation nationale : en prenant pour hypothèse, ce qui naturellement n'est pas le cas dans la réalité, que la rentrée scolaire et universitaire en 1970 comporte un effectif d'élèves et d'étudiants identique à celui de 1969, les dépenses de fonctionnement dans ce secteur progresseraient néanmoins de près de 14 p. 100, sans aucune amélioration de l'encadrement et sans aucune mesure nouvelle. En revanche, et toujours dans cette hypothèse d'un nombre identique d'élèves et d'étudiants, une simple reconduction des autorisations de programme permettrait, non seulement de renouveler un certain nombre d'équipements vétustes, mais également de procéder à des constructions nouvelles en nombre important et donc de faire une opération substantielle de desserrement des effectifs. Cela simplement pour remarquer que la comparaison entre les unes et les autres de ces dépenses est en réalité dépourvue de sens.

Je choisirai un second exemple : dans le secteur de la recherche, l'effort d'équipement a été extrêmement rapide au cours des trois ou quatre précédents exercices et, ainsi, certains investissements et certains laboratoires, notamment, n'ont pas été utilisés — c'est vrai — au mieux de leur capacité ; en marquant une pause en 1970 et en donnant la priorité au renforcement des personnels, tout particulièrement des personnels techniques et administratifs nécessaires pour le bon fonctionnement de ces installations, les pouvoirs publics ne sacrifient pas l'équipement de la recherche, mais visent seulement à obtenir une meilleure utilisation, une utilisation plus efficace et plus rationnelle de ces équipements scientifiques.

Je ne voudrais pas naturellement que vous retiriez de ces deux exemples l'impression que le Gouvernement a l'intention d'interrompre sa marche en avant dans le développement des équipements collectifs (*Murmures sur les travées socialistes.*) Il a seulement le souci de mieux utiliser les équipements existants, souci qui n'est d'ailleurs pas propre au seul secteur de la recherche et qui doit rester au centre des préoccupations de chaque administration où, c'est indiscutable, des progrès très importants peuvent encore être réalisés, qu'il s'agisse de l'équipement sportif, de l'équipement universitaire ou même de l'équipement hospitalier. C'est là une question de bonne et de saine gestion.

Je voudrais rappeler en second lieu que le Gouvernement a décidé de compléter l'effort budgétaire de l'Etat dans le domaine des équipements collectifs par le recours à des modalités nouvelles de financement qui viennent en complément des crédits ouverts dans la loi de finances. Le montant des ressources supplémentaires, notamment sous la forme d'emprunts qui viendront s'ajouter aux crédits budgétaires pour la réalisation des autoroutes et des équipements de télécommunications, devrait être supérieur à un milliard de francs, ce qui est significatif de la priorité que le Gouvernement entend donner à ces dépenses d'équipement et ce qui devrait modifier sensiblement le pourcentage de progression des dépenses d'équipement tel qu'il apparaît dans le budget.

Par ailleurs, des priorités ont été définies pour que l'effort de rigueur ne compromette ni le développement économique ni naturellement le progrès social. Trois domaines importants pour l'avenir économique du pays bénéficient ainsi d'une augmentation de crédits très sensiblement supérieure au pourcentage de progression de l'ensemble des dépenses budgétaires.

Il s'agit, tout d'abord, du domaine de la formation des hommes, l'éducation nationale et la formation professionnelle essentiellement, dont les dépenses de fonctionnement progressent respectivement de 18,5 p. 100 et de 16,9 p. 100 ; il s'agit, d'autre part, des actions entreprises pour favoriser le développement et la restructuration de l'industrie de notre pays, qui se traduisent par la création de l'institut de développement industriel, objet d'une inscription budgétaire de 150 millions de francs, par l'augmentation des dotations consacrées au financement des primes d'adaptation et de décentralisation industrielle, qui passent de 140 millions de francs dans le budget de 1969 à 190 millions de francs en 1970 — et je vous signale à cette occasion qu'il est en outre prévu, dans le collectif qui a été récemment déposé, une inscription supplémentaire de 352 millions de francs pour le même objet — également par une majoration des crédits en faveur des industries agricoles et alimentaires et en faveur de la construction aéronautique.

Enfin, dans le domaine des infrastructures, les télécommunications et l'équipement routier disposent de crédits budgétaires majorés respectivement de 18 p. 100 et de 23 p. 100 en tenant compte, il est vrai, dans le cas des équipements routiers, de la tranche opérationnelle, auxquels s'ajoutent par ailleurs les financements complémentaires dont je parlais tout à l'heure.

Le progrès social garde tous ses droits dans le budget de 1970. Il me suffira de rappeler brièvement qu'il est prévu de relever en trois étapes le minimum annuel des ressources assurées aux personnes âgées de 2.600 francs en septembre 1969 à 3.000 francs au 1<sup>er</sup> octobre 1970, qu'une dotation supplémentaire de 99 millions de francs est prévue pour le financement de diverses actions en faveur des handicapés — prévention des maladies, accueil et rééducation des enfants, réinsertion des adultes dans la vie active — que les rapatriés bénéficieront, en plus des crédits qui leur sont traditionnellement accordés pour assurer leur accueil et leur réinstallation, d'une inscription nouvelle de 300 millions de francs destinée notamment à financer l'application de la loi récemment votée par le Parlement sur les conditions de remboursement des prêts qui leur ont été consentis. J'ajoute, d'ailleurs, qu'un crédit de 240 millions de francs figure dans le collectif de 1969 pour ce même objet.

Enfin, en matière agricole, un effort tout particulier a été fait pour toutes les dépenses budgétaires ayant un caractère social, qu'il s'agisse des dépenses du budget annexe des prestations sociales agricoles, des interventions du fonds d'action sociale pour l'amélioration des structures agricoles, du fonds d'action rurale, respectivement en augmentation de 56 p. 100 et de 23,5 p. 100.

Grâce à l'effort fait pour réduire la dépense, tout en sauvegardant et en maintenant les actions principales concernant l'avenir ou qui ont une résonance sociale, le budget vous est présenté en équilibre. Il se caractérise néanmoins par une réduction de la fiscalité. Sans doute l'ensemble des ressources budgétaires progresse de 10,6 p. 100 par rapport aux évaluations de la loi de finances initiale de 1969. Cette progression est d'ailleurs ramenée à 7 p. 100 si l'on se réfère aux évaluations révisées de 1969 telles qu'elles vous seront présentées dans le collectif de fin d'année. Cette augmentation, essentiellement et presque uniquement imputable au développement même de l'activité économique, est normale. En revanche, les mesures fiscales nouvelles qui vous sont aujourd'hui proposées et qui vous seront exposées plus en détail au cours de la discussion des articles, se traduisent en fait par une réduction de recettes de l'ordre de 3.300 millions, encore que ce chiffre soit en réalité la contraction de certaines ressources nouvelles et d'un allègement plus important.

J'appelle votre attention sur le fait qu'à ma connaissance jamais au cours d'une période de redressement, jamais au lendemain d'une dévaluation un gouvernement n'a été conduit à chercher son équilibre budgétaire autrement que par un accroissement sensible de ses recettes fiscales. Un point doit être souligné : ces 3.300 millions de recettes, qui viennent en déduction de ce qu'on aurait pu attendre de la simple reconduction de la législation en vigueur, s'analysent dans un surcroît de recettes de 1.800 millions dû à certaines ressources supplémentaires obtenues grâce à l'accélération du paiement de l'impôt sur les sociétés, de la modification des règles de calcul de l'amortissement dégressif, du prélèvement sur les profits des banques et du maintien des tarifs actuels de la vignette « automobile ».

En regard, les allègements proposés s'élèvent à 5.100 millions de francs et concernent essentiellement l'impôt sur le revenu et la taxe sur la valeur ajoutée. Je rappellerai brièvement les principales modalités de ces allègements.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, les limites supérieures des tranches du barème sont relevées, pour la première fois, de 6 p. 100 en moyenne ; cette majoration est même portée à 8 p. 100 pour la première tranche et cela pour avantager les petits contribuables.

Les minorations dégressives appliquées en 1969 sont intégralement maintenues. Quant aux majorations progressives, elles sont réduites de moitié et ne s'appliquent qu'aux cotisations supérieures à 7.000 francs. Elles seront d'ailleurs entièrement supprimées en 1971.

Ces mesures générales d'allègement sont complétées par des dispositions particulières en faveur des personnes âgées et des contribuables de condition modeste. Les limites d'application de l'exonération et de la décote sont relevées de 20 p. 100 et une réduction spéciale d'impôt de 270 francs est accordée aux personnes âgées de plus de soixante-quinze ans dont les revenus ne résultent pas d'une pension. Ces diverses mesures permettront d'atténuer sensiblement le montant de l'impôt dû par les

contribuables de condition modeste et de réduire, malgré l'augmentation des revenus, le nombre des personnes imposables en 1970.

Enfin, la taxe complémentaire sera supprimée en deux étapes. En 1970, l'abattement à la base est porté à 30.000 francs, ce qui permettra d'exonérer 1.300.000 contribuables, c'est-à-dire un peu plus des trois quarts des assujettis. La taxe complémentaire sera définitivement supprimée en 1971.

En ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée, d'importants allègements interviendront dès l'année 1970. Il s'agit en effet d'un problème auquel le ministre de l'économie et des finances et le Gouvernement attachent une très grande importance. Le poids de la fiscalité indirecte dans notre pays joue un rôle essentiel dans le développement économique industriel et social et dans la détermination du niveau de vie des habitants. Un effort d'allègement s'impose donc dans ce domaine si nous voulons rapprocher notre fiscalité de celle de nos principaux partenaires, en particulier de celle de nos partenaires européens.

Dans une première étape, le Gouvernement propose un arrondissement des taux : deux décimales sont supprimées au taux réduit et au taux intermédiaire. Pour le taux normal, un effort supplémentaire est fait pour diminuer la charge fiscale grevant les produits industriels. Le taux est ramené de 23,456 à 23 p. 100, cette mesure représentant d'ailleurs, à elle seule, un abandon de recettes de 800 millions de francs. Une autre mesure est prévue pour autoriser la déduction de la taxe sur la valeur ajoutée sur les fuels lourds et les produits pétroliers.

A cette mesure, qui allège les charges de l'industrie, s'ajoutent deux mesures concernant les activités culturelles : la taxe sur la valeur ajoutée va être étendue au cinéma, ceci afin d'encourager l'amélioration et la modernisation des salles ; la réfaction du taux de la taxe applicable aux livres est portée de 30 à 40 p. 100.

Ces mesures constituent une première étape. L'objectif, tel qu'il a été clairement défini par le Gouvernement, doit être, dans des délais qui dépendront de la situation économique et financière de la France, de diminuer les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et aussi d'en réduire le nombre.

Mais l'allègement de la fiscalité n'est pas la seule préoccupation du Gouvernement. Celui-ci — et le ministre de l'économie et des finances entend s'y attacher tout particulièrement — veut aussi consacrer tous ses efforts à la simplification de l'impôt. Plusieurs dispositions sont prévues en ce sens dans le projet de loi de finances qui vous est soumis. C'est ainsi tout d'abord que la fiscalité des boissons est simplifiée ; la réduction du taux de la taxe sur la valeur ajoutée est compensée par une majoration des droits sur les alcools, sur les bières et sur les boissons non alcoolisées.

Des simplifications sont également apportées dans les procédures. Le plafond des paiements trimestriels est relevé de 200 à 500 francs ; cette mesure entraînera un allègement des obligations pour environ 300.000 petits contribuables — en même temps qu'une perte de trésorerie de 180 millions environ. La limite d'exonération dont bénéficient les petits redevables est portée de 930 à 1.200 francs. Il en coûtera environ 120 millions à l'Etat, mais 100.000 petits contribuables supplémentaires se trouveront exonérés d'impôt.

Enfin, il est prévu d'instituer un régime d'imposition simplifiée en faveur des redevables qui ne sont pas placés sous le régime du forfait et dont le chiffre d'affaires n'excède pas le double des limites, prévues pour l'application de ce régime. Le nouveau régime — intermédiaire entre le forfait et le régime de droit commun — permettra d'alléger sensiblement les obligations fiscales des moyennes entreprises.

Voici les grandes lignes de ce projet de budget. Sans entrer dans un détail qui fera l'objet des jours et des soirées qui viennent, je ne vous dirai certes pas que ce projet est parfait mais je voudrais vous faire partager ma conviction qu'il est le meilleur qui pouvait être présenté dans les circonstances actuelles.

Je m'empresse d'ajouter que le Gouvernement n'entend pas arrêter son effort d'assainissement des finances publiques au seul rétablissement de l'équilibre budgétaire. Des instructions ont été données à l'ensemble des administrations pour qu'il soit procédé dès maintenant à une réflexion destinée : d'une part, par un examen critique de leurs missions, à définir de nouvelles priorités en fonction de l'évolution de notre société et à proposer l'abandon des actions qui ne correspondraient plus aux besoins réels de la nation ; d'autre part à rechercher une meilleure utilisation des moyens dont elles disposent.

Le Gouvernement a la ferme intention de faire déboucher cette réflexion dans les prochains budgets qui vous seront présentés, à commencer par le budget de 1971, sur trois orientations nouvelles : une remise en cause systématique des « services votés » qui, dans bien des cas, sont devenus le refuge confortable de la reconduction des actions passées ; le passage progressif d'un budget de moyens, qui correspond à notre présentation traditionnelle, à un budget d'objectifs, de manière que le Gouvernement, comme le Parlement, puisse se prononcer lors de la discussion budgétaire sur des choix plus clairement exprimés ; une présentation fonctionnelle du budget de l'Etat, qui devrait pouvoir être réalisée à l'occasion du budget de 1972, qui comportera une description des objectifs, une analyse des moyens financiers consacrés à la réalisation de ces objectifs.

Nous sommes entrés dans une période de mutation rapide de l'économie et de concurrence qui nous font une obligation impérative de donner la plus grande efficacité aux moyens financiers dont nous disposons, que leur mise en œuvre relève de la puissance publique ou des centres de décision privés.

Je ne doute pas du soutien que nous apportera le Parlement dans cette entreprise, dont vous apercevrez toute la difficulté.

Je voudrais maintenant faire une analyse rapide des premiers résultats de l'effort de redressement entrepris. Certes, il est prématuré de tirer des conclusions définitives des indices que nous connaissons actuellement et il convient d'insister sur les délais nécessaires pour obtenir les résultats que l'on recherche. Le ministre de l'économie et des finances soulignait récemment, à juste titre, que nous avons trop souvent en France tendance à ignorer délibérément cet élément fondamental de l'économie moderne qu'est le facteur temps. Cependant, deux mois et demi après la mise en œuvre du plan de redressement, un examen de la conjoncture montre que nous sommes sur la bonne voie, que la « désinflation » de la croissance et le rétablissement des équilibres sont engagés.

Cette situation s'observe à partir de trois constatations : une certaine modération de la demande intérieure et une reprise très nette de l'épargne ; une hausse des prix contenue dans des limites raisonnables ; une certaine amélioration de la structure du commerce extérieur.

La consommation des ménages, en effet, voit sa croissance se modérer et les comportements s'orientent dans un sens nettement plus favorable à l'épargne. Au début de l'été, le développement de la demande de consommation des ménages diminuait légèrement. Au lendemain de la dévaluation on pouvait redouter une flambée d'achats d'anticipation qui, en se prolongeant, aurait sans aucun doute compromis le rétablissement des équilibres et aggravé les tensions qui s'exerçaient sur notre économie. La seconde quinzaine d'août et le début de septembre ont été marqués par une brusque croissance des achats des ménages, mais cette flambée a été heureusement de courte durée. Dès la mi-septembre la consommation des ménages retrouvait un niveau tout à fait normal et depuis lors cette consommation s'est stabilisée. Les informations dont on dispose pour le mois d'octobre et pour le début du mois de novembre, notamment le chiffre d'affaires des grands magasins, montrent que les achats des ménages se situent actuellement à un niveau raisonnable.

Parallèlement, l'évolution de l'épargne des ménages, depuis le début de l'été, est caractérisée par une croissance tout à fait remarquable et exceptionnelle des dépôts dans les caisses d'épargne. Les excédents de dépôts sur les retraits depuis le début de l'année, qui, à la fin de juin 1969, étaient inférieurs de 15 p. 100 à ceux de l'année 1968, dépassent, à la fin d'octobre, de plus de 50 p. 100 les résultats enregistrés l'an dernier.

En valeur absolue, entre le 1<sup>er</sup> août et le 15 octobre, c'est-à-dire dans un délai de deux mois et demi, l'excédent net a atteint 3.848 millions de francs, soit le double de l'excédent enregistré pendant la même période de 1967, dernière année normale à cet égard.

Ces chiffres traduisent un effort d'épargne important et les études auxquelles il a été procédé ont démontré qu'il ne s'agissait nullement d'un transfert de l'épargne, mais bien de l'effet de la modération de la consommation et d'une tendance certaine à la déthésaurisation.

Ce résultat démontre évidemment l'efficacité des mesures prises en faveur de l'épargne, que j'ai rappelées tout à l'heure. Il démontre également le retour à cette confiance dans la monnaie, notamment de la part des titulaires de revenus modestes, habituellement clients des caisses d'épargne, sans laquelle tout effort de redressement aurait, sans aucun doute, été voué à l'échec.

Deuxième indice favorable, l'évolution des prix reste conforme aux prévisions qui avaient été faites. On pouvait craindre, en effet, au lendemain de la dévaluation, une très forte poussée sur les prix, ce qui est traditionnellement le cas, poussée qui aurait compromis la politique de redressement entreprise mise en œuvre par ailleurs. Cette poussée ne s'est pas produite en raison principalement de la politique mise sur pied dès le 10 août, dont je parlais tout à l'heure.

En outre, la hausse a été très modérée puisqu'elle s'est élevée à 0,2 p. 100 et le mois de septembre a été marqué par une hausse des prix de 0,5 p. 100, c'est-à-dire du même ordre que celle que l'on observait avant la dévaluation. Les indications dont on dispose actuellement pour le mois d'octobre laissent à penser que l'objectif d'une hausse de 2,7 p. 100 durant le deuxième semestre, contre 3,2 p. 100 pour le premier semestre, sera atteint. Je tiens à souligner combien l'atteinte de cet objectif constituera un succès très exceptionnel et très réel car il est tout à fait inhabituel, je crois même que l'on ne l'a jamais constaté, d'observer un ralentissement de la hausse des prix dans les mois qui ont suivi une dévaluation.

A ce sujet, je voudrais souligner, après M. le ministre de l'économie et des finances, que les contrôles des prix font apparaître que 95 p. 100 des entreprises vérifiées respectent la réglementation et que la très grande majorité des commerçants, à laquelle je tiens sur ce point à rendre particulièrement hommage, se plie à la discipline qui lui est, dans ce domaine, demandée.

Troisième indice encourageant, le commerce extérieur a cessé de se dégrader. Ainsi que je l'ai indiqué, notre objectif est de rattraper l'équilibre de nos échanges extérieurs, c'est-à-dire un taux de couverture de l'ordre de 93 p. 100 dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Or, tout en interprétant les résultats du mois d'octobre avec une grande prudence, ce qui est absolument nécessaire, bien entendu, car les résultats d'un mois ne peuvent en aucun cas être considérés comme définitivement significatifs, il semble que nous soyons, sur ce point également, sur la bonne voie.

Malgré le renchérissement de nos importations et le niveau toujours élevé de notre activité intérieure, notre commerce extérieur a marqué en octobre une très sensible amélioration. Le taux de couverture de nos échanges avec les pays hors zone franc s'est élevé à 87 p. 100, alors qu'il n'était que de 81 p. 100 et de 78 p. 100 les deux mois précédents.

La structure de nos échanges apparaît — c'est important également — plus saine. La progression des importations des biens de consommation s'est ralentie alors que la tendance reste soutenue pour l'achat de biens d'équipement nécessaires au développement des capacités de production de l'industrie.

Si l'on se réfère aux chiffres, en effet, les importations de produits finis ont progressé en octobre, par rapport à la moyenne du troisième trimestre, de 10 p. 100, les biens d'équipement de 14 p. 100 et les biens de consommation de 6 p. 100 seulement. Pour ces derniers, par conséquent, il s'agit, compte tenu des changements de parité monétaire, d'une baisse en volume des importations.

Les exportations, quant à elles, se sont accrues de près de 25 p. 100 par rapport à septembre.

Leur structure est également plus favorable dans la mesure où l'on assiste à une progression sensible de nos ventes de produits finis, des biens de consommation et des biens d'équipement. Tout en étant prudent — j'y insiste à nouveau — sur l'interprétation de résultats ne portant que sur un mois, la demande intérieure, dont le taux de croissance s'est quelque peu ralenti, semble relayée progressivement par la demande étrangère.

Les enquêtes de conjoncture, qui montrent actuellement une très forte progression des carnets de commandes étrangères, et les perspectives très optimistes d'exportations dont font état les industriels confirment l'orientation favorable de la tendance et montrent que l'objectif fixé pour le 1<sup>er</sup> juillet prochain peut très bien, nous en sommes convaincus, être atteint.

Ce début de redressement est également sensible au niveau de la balance des paiements. Le 21 novembre 1969, les avoirs officiels bruts de change étaient de l'ordre de 3.890 millions de dollars. Compte tenu de l'endettement en devises à court terme, notamment des tirages sur les accords de « swaps » conclus avec les banques centrales étrangères et de l'endettement à moyen terme avec le tirage sur le fonds monétaire international, les avoirs nets étaient de l'ordre de 1.320 millions de dollars. C'est-à-dire que, depuis la veille de notre dévaluation, le montant des avoirs nets a augmenté de 100 millions de dollars, malgré le financement du déficit de la balance des paiements courants pendant les mois d'août, de septembre, d'octobre et les trois premières semaines de novembre.

A titre documentaire, je rappellerai que les entrées nettes sur le marché des changes depuis la réévaluation du Deutsche Mark

ont dépassé 200 millions de dollars. Plus significative encore, me semble-t-il, est l'évolution des décotes sur le billet, sur le cours de l'or et sur le dollar-titre. Sur le billet et l'or, les décotes ont baissé de manière sensible depuis la dévaluation du 8 août 1969. Elles ont accusé une nouvelle baisse après la réévaluation du deutschemark.

Au cours de ces derniers jours, les remous du marché de l'or et l'annonce de troubles sociaux en France ont légèrement accentué les décotes sur le billet et sur l'or. Mais l'évolution du cours de la devise-titre, qui plafonne à six francs par dollar, soit une décote de 7 à 7,5 p. 100, reste significative, étant donné l'existence du contrôle des changes sur les règlements avec l'étranger.

Le processus de désinflation de notre économie est ainsi engagé et cela, contrairement à ce que certains ont pu prédire, sans régression de la production, de l'emploi, ni freinage brutal du développement de l'investissement.

Je tiens, en effet, à préciser sur ce point que, si l'on assiste à un certain ralentissement du rythme de croissance de la production des biens de consommation et des biens intermédiaires, lié à la modernisation de la demande intérieure, l'augmentation de la production demeure très vive dans les secteurs produisant des biens d'équipement. Il ne s'agit nulle part de régression ni même de tendance à la régression de l'activité.

Mais ces différents éléments favorables ne doivent pas laisser penser que la situation de notre économie est d'ores et déjà rétablie, ce qui permettrait ou justifierait un certain relâchement des efforts nécessaires.

En fait, comme il fallait s'y attendre, des tensions subsistent dans l'appareil productif et la situation de surchauffe qui caractérisait notre économie, au printemps dernier, n'a pu se résorber en quelques mois. Les tendances inflationnistes qui se manifestent chez nos principaux partenaires ne facilitent pas un retour rapide à une détente de notre économie.

Sur le marché de l'emploi, on assiste à une stabilisation des demandes d'emploi non satisfaites et à une moindre augmentation du nombre d'offres non satisfaites ; les tensions ont cessé de s'accroître, principalement en raison de l'arrivée sur le marché du travail, depuis la rentrée de septembre, de nombreux jeunes dont l'insertion dans l'appareil productif s'est effectuée sans aucune difficulté. Mais des déséquilibres continuent à exister sur le plan qualitatif, ce qui nécessite, ainsi que l'a récemment rappelé M. le Premier ministre, un effort accru en faveur de la formation professionnelle et ce qui justifie, une fois de plus, le fait que cette action a figuré parmi les actions prioritaires retenues dans le budget qui vous est présenté.

Au sein de l'appareil productif, de nombreuses rigidités subsistent également. Les industriels sont encore très nombreux à déclarer que leur production ne peut plus s'accroître, faute d'équipements suffisants. A cet égard, la situation n'a guère évolué depuis la mise en œuvre des nouvelles capacités de production commandées, en raison des délais de livraison des industries productrices de biens d'équipement et d'une nouvelle croissance de la production.

Les difficultés d'approvisionnement restent aussi assez importantes dans certains secteurs, notamment la sidérurgie et les métaux. Dans divers cas, il s'agit d'une pénurie mondiale qui n'est pas propre à notre économie et, dans d'autres, cela intéresse l'économie française en particulier.

Enfin, si, en matière de prix, la tendance est favorable, compte tenu des répercussions de la dévaluation, le rythme de hausse, il faut bien le reconnaître, reste encore excessif en comparaison notamment des pourcentages, pourtant élevés, constatés chez nos principaux partenaires.

Sur ce point, comme sur les autres d'ailleurs, la discipline des agents économiques est un facteur décisif du plan de redressement. Nous n'en sommes qu'au début sur la voie du rétablissement des équilibres et nous devons faire en sorte qu'il se poursuive jusqu'à son terme. Pour sa part, le Gouvernement y est fermement résolu.

Le projet de budget pour 1970, dont je vous ai présenté rapidement les grandes lignes, doit constituer un élément fondamental de cette action et aura une importance décisive sur la réussite de cette politique qui est celle, en réalité, de l'ensemble des Français.

Mais, au-delà de ce redressement, au-delà des contraintes temporaires qu'il impose, il est fondamental de maintenir notre économie dans la voie du progrès et du renouveau, condition même de notre prospérité future et de notre indépendance nationale.

L'effort d'aujourd'hui s'inscrit dans une perspective d'ensemble qui doit redonner à la France sa tranquillité, son assurance et son bonheur et lui permettre ainsi de retrouver sa vocation profonde, telle que la définissait récemment le Gouvernement : rechercher dans un temps de grand changement les nouvelles formes et les nouvelles étapes du progrès humain.

C'est à cela que nous a conviés le Président de la République et c'est à cela que nous devons tous nous appliquer. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République, à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez, à cette tribune, excusé le ministre des finances qui, lui-même, nous avait prévenus, lorsqu'il nous a fait l'honneur de venir pour la discussion du projet de loi portant simplifications fiscales, qu'il ne pourrait être présent dans cette assemblée pour la discussion du budget.

Aussi a-t-il eu cette attention pour notre assemblée de venir défendre un projet de loi mineur au regard de celui que nous avons à examiner aujourd'hui.

Personnellement, je ne suis pas fâché de votre présence dans cette enceinte, monsieur le secrétaire d'Etat, car votre grâce souriante fait que nous avons échangé bien souvent des fleurs, non sans épines (*Sourires*)...

**M. Louis Talamoni.** Des cactus !

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** ... et que j'ai acquis une certaine habitude dont je n'abuserai point d'ailleurs dans l'exposé que je vais présenter.

Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que, depuis bien longtemps — je l'ai rappelé d'ailleurs ici-même au mois de septembre dernier — j'avais l'espoir que la radio, la télévision française, dont avant-hier encore le Premier ministre a déclaré qu'elles devaient être ouvertes à toutes les tendances et à toutes les opinions, m'auraient fait bénéficier, comme je l'avais demandé — et je pensais que le ministre des finances avait une influence suffisante pour l'obtenir — au moins d'une émission que j'eusse acceptée très volontiers contradictoire, avec vous ou avec n'importe lequel des membres de votre majorité. Il n'en a pas été ainsi.

Je renouvelle d'ailleurs ma proposition, mon désir très vif qui rejoint d'ailleurs, je crois, celui du pays et j'espère que, plus heureux que M. le ministre des finances, vous pourrez obtenir cette émission où nous nous affronterons, si vous le voulez, en toute courtoisie comme nous l'avons toujours fait.

**Un sénateur socialiste.** L'espoir fait vivre, monsieur le rapporteur général !

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Vous savez, mes chers collègues, que nombreux sont ceux d'entre vous qui, à l'aube de ce nouveau septennat, pour y voir plus clair, ont demandé que l'on fasse le point de la situation, ce qui se fait normalement lorsque, pardonnez-moi cette expression, on fait peau neuve. Appartenant à un nouveau gouvernement après le référendum qui a révélé de la part du pays une volonté de changement de direction, vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, acquis une nouvelle virginité. (*Sourires.*)

Ce bilan, en quelque sorte, de onze ans de V<sup>e</sup> République, je ne vais pas m'y appesantir car, dans le rapport que mes collègues ont en main, il est exposé d'une manière très complète et détaillée.

D'autre part, les quelques aperçus que je vais pouvoir en donner à cette tribune rendront, je pense, les Français assez curieux pour qu'ils aient envie de se le procurer, rue Desaix, au *Journal officiel*.

Ce que je remarque, c'est que déjà dans sa déclaration, je ne dirai pas d'investiture — et pourquoi pas, car un vote a bien été sollicité à l'Assemblée nationale ? — le Premier ministre a, dans un programme très applaudi, qui a d'ailleurs rallié près des trois quarts des voix, indiqué ce que le Gouvernement se proposait de faire en matière d'enseignement, de logement, de formation professionnelle, d'aménagement d'impôts, de grands travaux nationaux.

Qui pouvait ne pas être d'accord avec lui ? Mais il ne s'est pas rendu compte que ce qu'il proposait de faire, c'est ce qui restait à faire et que c'était là le réquisitoire le plus sévère

qui ait été prononcé quant à la carence des onze années de la V<sup>e</sup> République écoulées avant qu'il ne prenne ses fonctions. (*Marques d'approbation sur les travées socialistes.*)

Or, dans mon rapport, je donne précisément l'illustration chiffrée de ce que le Premier ministre a déclaré.

Je comprends parfaitement qu'il ne l'ait pas fait lui-même car c'eût été désobligeant pour nombre des membres de son gouvernement qui avaient participé à la conduite de la politique de ces dernières années, y compris le plus haut personnage de l'Etat; il ne pouvait pas se permettre de citer des chiffres, mais je répète qu'ils figurent dans mon rapport.

L'illustration que je vais en donner n'est pas complaisante, certes, mais elle est objective, monsieur le secrétaire d'Etat, car j'ai toujours été objectif à cette tribune. On m'a souvent accusé d'être un incondicional du non. C'est faux! J'ai, au nom de la commission des finances d'ailleurs, chaque fois que des critiques s'avéraient nécessaires, à l'encontre non des personnes ni des gouvernements, mais des mesures qu'ils proposaient, rempli ma tâche en toute conscience, du moins je le crois.

Je voudrais vous en faire la démonstration par un petit cadeau que je vais vous offrir.

**M. Gaston Monnerville.** Nous approchons de Noël! (*Sourires.*)

**M. Marcel Pellenc,** rapporteur général. Ce sont les deux ouvrages que j'ai écrits sous la IV<sup>e</sup> République, à l'époque où les ministres des finances, les chefs de gouvernements s'appelaient MM. Queuille, Petsche, René Mayer, Mendès-France, Edgar Faure, quand il était radical à éclipses. (*Rires.*) Je vous les offre, d'ailleurs avec une dédicace qui vous prouvera que ma sympathie n'a d'égal que celle qu'en toutes circonstances vous m'avez témoignée. (*Rires et applaudissements. — Un huissier remet à M. le secrétaire d'Etat les deux ouvrages de M. Pellenc.*)

Je vais même vous donner une prime. (*Nouveaux rires.*) C'est la photocopie d'un autographe du général de Gaulle qui, ayant reçu mon ouvrage, m'en félicite et exprime l'idée qu'on y trouve matière à réflexion sur le redressement qu'il n'a d'ailleurs pas opéré.

Je vous donne cette indication pour vous montrer d'où je reviens, après avoir été précisément au nombre de ceux qui, avant vous, avaient beaucoup d'illusions sur la façon dont, après la dévaluation réussie de M. Pinay, les affaires de la France auraient pu être conduites et redressées.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mon rapport contient notamment 150 pages qui constituent la première partie de mon exposé. J'en fais grâce à mes collègues, qui le liront s'ils l'estiment utile, car tout cela, ils le savent. Ce ne sera destiné en fait qu'à préciser leurs idées.

Je ne m'étendrai pas autrement sur ce sujet, si ce n'est pour dire que toute cette politique qui a été menée pendant onze années se caractérise par des chiffres assez significatifs. En effet, en onze ans, les budgets ont été multipliés par trois, les impôts directs par deux, les impôts indirects par un peu plus de trois. Or, malgré cela, tous nos budgets, sans aucune exception, se sont trouvés en déficit à la fin de l'année, même ceux qu'a préparés M. Giscard d'Estaing à partir de 1964, au moment où il voulait institutionnaliser la règle de l'équilibre du budget.

Malgré ces dépenses budgétaires énormes — je vais préciser ce que, par une argumentation *contrario*, M. le Premier ministre a dit devant l'autre Assemblée — la France en onze ans n'a résolu ni le problème du logement, ni le problème du téléphone, ni le problème des hôpitaux, dont vous savez dans quel état de vétusté et d'insuffisance ils se trouvent, ni le problème de la scolarisation de la population, ni le problème des autoroutes, ni le problème du plein emploi, ni le problème de la sécurité sociale, dont nous allons avoir dans peu de temps à mesurer toute l'importance et toutes les difficultés, ni le problème des finances locales, ni le problème des anciens combattants — dont vous verrez cette année encore la commission des affaires sociales, désireuse de le résoudre, repousser le budget — ni le problème des rapatriés, ni le problème de la formation professionnelle, ni, dans le secteur privé, le problème des équipements qui, s'il avait été résolu, ne nous vaudrait pas à l'heure actuelle cette surchauffe, laquelle, selon M. le ministre des finances, atteint un degré tel qu'il est en quelque sorte obligé de nous rationner.

Cette situation a créé un climat psychologique, vous le comprenez bien, dont il faut tenir compte: aujourd'hui, tout le monde est mécontent. Vous en avez la démonstration journalière: les contribuables sont mécontents, les agriculteurs sont mécontents, les cadres sont mécontents, les artisans et les com-

merçants sont mécontents, les employés du secteur public sont mécontents. Me direz-vous que c'est la preuve d'une bonne administration lorsque la quasi-unanimité du pays est mécontente?

Voilà le résultat auquel nous sommes arrivés. Pourquoi? Quelles sont les causes de cette situation?

Vous voulez agir et c'est ce qu'on a toujours fait — je ne veux pas anticiper sur votre attitude, ni sur le budget qui nous est présenté — sur les conséquences au lieu d'agir sur les causes. Les causes, c'étaient ces dépenses énormes qui figuraient dans tous nos budgets et qui étaient destinées à ce qu'on appelait les options du régime, ces dépenses qui visaient à la fois — qu'on ne me fasse pas dire ce que je ne dis pas! — les armements nucléaires, l'aide à l'Algérie, l'aide au tiers monde, la recherche astronautique et les fusées, le plan calcul, l'informatique. Nous voulions faire tout cela tout seuls, et c'est cette masse globale de crédits qui, pendant onze ans, a absorbé le quart du budget, qui a constitué un véritable boulet budgétaire.

L'autre boulet, auquel vous faisiez allusion tout à l'heure, ce sont, mes chers collègues, les 95 p. 100 de dépenses de l'Etat que l'on appelle les services votés, les mesures acquises, que nous ne voyons pas ou que nous voyons d'une manière superficielle lors du débat budgétaire car, dans le budget qui nous est soumis, nous n'épluchons en réalité que 5 p. 100 des dépenses.

Bien que vous soyez l'un des membres brillants de la Cour des comptes, j'irai plus loin que vous dans mon appréciation. C'est précisément dans ces 95 p. 100 que se faufilent, s'insinuent et se cachent cette foule d'abus, d'erreurs, de gaspillages — je devrais même dire parfois de pillage des deniers publics — dont notre économie fait également les frais.

Suivez mon raisonnement, monsieur le secrétaire d'Etat, en même temps que mes collègues. pour qu'une bonne fois, l'on comprenne le mécanisme qui fait qu'inévitablement, d'année en année, les prix augmentent, et que ce phénomène, vous ne pourrez l'empêcher si vous laissez jouer ce mécanisme, qui est la cause de la situation dans laquelle nous nous trouvons à l'heure présente.

Ce raisonnement est sommaire: il est tellement simple qu'il tombe sous le sens. Lorsqu'une partie du budget est affectée à des tâches qui ne sont pas productrices de biens de consommation ou d'échange, il est bien évident que les personnes qui sont rémunérées sur les crédits correspondants ont les mêmes besoins vitaux que les autres et que les rémunérations qu'elles perçoivent se retrouvent sur le marché de la demande en concurrence avec celles des personnes qui ont produit les biens de consommation nécessaires à entretenir la vie; ces biens doivent être répartis entre tous, qu'ils les aient produits ou qu'ils ne les aient pas produits.

Or, que se passe-t-il? Si la proportion de ceux que j'appellerai des improductifs économiques est raisonnable, il peut être réparti entre tous, les productifs et les improductifs, un volume suffisant de biens de consommation pour que les prix n'augmentent pas et que la répartition soit équilibrée. Mais vous savez parfaitement — tous les professeurs d'économie politique vous l'ont appris il y a bien moins longtemps qu'à moi — qu'à partir du moment où l'ensemble de ces biens de consommation et d'échange, parce que la proportion des improductifs est trop grande, ne suffit pas aux besoins de tous, le partage s'effectue par les prix et vous avez inévitablement une montée de ces prix.

Mais il ne faut pas arrêter là le raisonnement: vous avez une montée des prix parce que la proportion de 25 p. 100 d'improductifs est dépassée.

Que va-t-il alors se passer? Il vous faudra, dans le budget suivant, tenir compte de ces augmentations de prix et le budget lui-même va augmenter, non seulement pour assurer un pouvoir d'achat constant à ceux qui sont rémunérés directement sur ses crédits, mais encore pour rémunérer les salariés du secteur privé qui, à travers lui, réalisent les commandes, les travaux ou les prestations de service qu'il prévoit. Si vous maintenez dans l'avenir la même proportion de 25 p. 100 d'improductifs économiques, que se passera-t-il? Il se passera exactement la même chose; vous gravirez une marche de plus dans l'ascension des prix.

Laissez jouer ce mécanisme chaque année pendant 10 ans, et vous arriverez à avoir des prix d'un niveau tel — ce n'est pas moi qui le dis, ce sont vos services — qu'il dépassait au mois de juillet dernier de 2,6 p. 100 le niveau des prix dans les pays étrangers avec lesquels nous avions des échanges à effectuer.

Tout se résume à une question de prix, simplement. C'est ce qui rend notre balance des comptes déficitaire, car comment

voulez-vous que l'on n'achète pas les produits les moins chers, d'où qu'ils viennent, surtout à l'intérieur du Marché commun où il n'y a plus aucune protection et où les marchandises peuvent circuler librement. Voilà ce qui a occasionné votre déficit en devises, voilà ce qui le creuse de plus en plus. Voilà pourquoi M. Giscard d'Estaing a jeté un cri d'alarme au mois de juillet dernier. Il s'en est d'ailleurs expliqué après la dévaluation. Il n'y avait plus suffisamment de devises pour aller jusqu'à la fin de l'année et l'Etat risquait de se trouver en cessation de paiement, c'est-à-dire en faillite.

D'après le professeur Jèze que vous n'avez point connu — vous êtes bien jeune, et c'est votre excuse, monsieur le secrétaire d'Etat, mais il a été mon maître à penser en science financière — la dévaluation, c'est la faillite qui masque la banqueroute de l'Etat et après onze ans nous avons été conduits à la faillite.

Voilà le mécanisme dont il faudrait que vous vous imprégniez pour ne pas retomber dans le même travers, puisque maintenant vous partez d'un pied nouveau comme je l'ai dit, et pour ne pas risquer de vous retrouver dans la même situation, ce qui arriverait inévitablement si les mêmes erreurs se prolongeaient.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vais en avoir terminé sur ce point-là. Les esprits curieux — qu'ils se trouvent dans cette assemblée ou qu'ils se trouvent dans le pays — n'auront qu'à lire mon rapport écrit qu'on peut se procurer au *Journal officiel* à très bas prix — 50 centimes — rue Desaix ; ils y trouveront toutes les justifications qui illustrent mon propos à cette tribune.

Quelle sera la conclusion de cette première partie de mon exposé ?

Le régime de la V<sup>e</sup> République a porté pendant onze ans l'empreinte d'un homme d'une dimension exceptionnelle dont le passage laissera certainement, quant aux heures tragiques que le pays a traversées, une trace profonde dans l'Histoire aussi bien que dans le souvenir reconnaissant des Français.

Mais on ne peut être qu'attristés — et celui qui vous parle peut-être plus qu'un autre parce qu'avec notre ancien collègue Diehelm, qui siégeait sur les bancs de cette assemblée, il s'honore d'avoir été le collaborateur de Georges Mandel et d'avoir observé le rôle qu'avait joué pendant l'exode le général de Gaulle pour remonter les cœurs et les esprits — on ne peut, dis-je, être qu'attristés de voir ce capital d'aisance et de confiance qu'après la dévaluation Pinay, avait retrouvé le pays en 1959, petit à petit se désagréger et être gaspillé. Pourquoi ? Parce que, par inexpérience ou par une soumission aveugle, des hommes politiques se sont pliés sans observation et sans remarque aux instructions qu'ils recevaient ; parce qu'il y a eu méconnaissance totale, jusqu'à l'échelon le plus élevé, des principes élémentaires qui commandent à l'« indépendance », c'est-à-dire à l'économie politique, sans laquelle d'ailleurs il n'y a pas de politique rationnelle dans un pays ; parce que nous avons vu un orgueil démesuré rêver de faire de la France le bouclier nucléaire derrière lequel seraient venus s'abriter tous les autres pays d'Europe et ambitionner d'avoir dans le monde une action faisant de lui un acteur ou un interlocuteur égal aux plus grands, grâce au prestige et à l'ascendant acquis au prix de libéralités sans nombre à de multiples pays.

Tout cela s'est soldé finalement par un endettement total de l'Etat, qui est la somme des déficits budgétaires au cours de ces dix années, soit plus de 5.000 milliards d'anciens francs, malgré la croissance aberrante des budgets et des impôts ; par l'indigence actuelle de nos équipements économiques et sociaux ; par une charge fiscale vraiment délirante ; par la détérioration de notre monnaie, pour aboutir finalement à la dévaluation que vous avez enregistrée, puisque M. Giscard d'Estaing a dit : « Une dévaluation ne se décide pas, elle se constate ». Vous avez ainsi constaté vous-même le point où, partis de si haut, si bas nous étions arrivés.

Monsieur le secrétaire d'Etat, venons-en maintenant au budget. Oh ! soyez tranquille. Contrairement aux années précédentes, notre commission des finances a décidé de ne pas s'arrêter aux détails et vous ne m'entendez pas récriminer — nous estimons que le problème de la défense du franc à l'heure actuelle prime toute autre considération — par exemple sur le fonds routier auquel, après avoir fait une amputation sensible des crédits, vous aviez l'habitude de restituer quelques miettes, vous vous en souvenez.

Vous ne m'entendez récriminer contre aucune des mesures que vous avez cru devoir prendre pour effectuer ce redressement qui, à l'heure actuelle, nous dites-vous, est sur la bonne voie et que nous ne voudrions compromettre à aucun prix. Nous allons examiner d'une manière exhaustive ce budget.

Quand, au mois de septembre, le Parlement a voté les premières mesures dites mesures d'accompagnement de la dévaluation, M. Chaban-Delmas a déclaré à l'Assemblée nationale : « Lorsque vous aurez voté ces mesures, le problème de fond restera entier. » Or le budget est l'instrument de la politique qui permet de résoudre le problème de fond. Par ce budget, il s'agit de réussir, nous a-t-on dit, la dévaluation.

Qu'est-ce que réussir une dévaluation, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Je vous pose une colle. (*Sourires.*)

J'emploie ce terme parce que j'ai lu, hier, dans *Le Figaro* qu'ayant posé une « colle » à un ministre, celui-ci m'avait répondu et que j'en étais resté pantois devant mes collègues ébahis. Je demande devant mes collègues de la commission, d'où viennent ces ragots et quand j'ai pu poser une « colle », dont la réponse m'a laissé pantois et mes collègues ébahis ? Il ne peut s'agir que d'une allégation, quelque peu malveillante, dont aucun des membres de la commission des finances n'est capable. J'en réponds.

Mais revenons à ma question : qu'est-ce qu'une dévaluation réussie ? Je vais vous le dire. C'est une dévaluation qui n'en appelle pas une autre. (*Applaudissements sur les travées socialistes, à gauche, au centre et à droite.*)

Que faut-il alors pour que cette dévaluation soit réussie ? Il faut, à la fois, prendre des mesures techniques judicieuses, mais aussi créer le climat psychologique permettant à la population de mieux accepter l'effort qui lui est demandé.

Le climat psychologique et la confiance sont des éléments qui ont autant d'importance que les dispositions que vous croyez devoir prendre en vertu d'une technique financière dont, pendant onze ans, nous avons pu constater qu'elle n'était pas très bien assurée et dont, malheureusement, je crains qu'elle ne le soit pas davantage actuellement.

J'ai appartenu, ainsi que vous le savez, pendant longtemps à l'administration et je sais que les ministres sont aujourd'hui plutôt les avocats que les directeurs de leur ministère. (*Très bien ! et applaudissements sur plusieurs travées socialistes et à gauche.*)

Or, de quelques considérations est-on parti ? On est parti, d'après mon sentiment personnel — et c'est également celui de la commission des finances — d'un postulat inexact.

Au lieu de s'arrêter à la question des prix qui est fondamentale, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, on a tenu le raisonnement suivant : « Le volume de la production est, à l'heure actuelle, tout juste suffisant pour satisfaire les besoins de la consommation intérieure ainsi que les besoins d'investissement, et les entreprises sont même en état de surchauffe en ce qui concerne la production. Nous constatons, à l'heure actuelle, un déséquilibre de notre balance commerciale. Il faut, par conséquent, réduire la consommation intérieure et les investissements qui seraient financés à l'extérieur et feraient l'objet d'une sortie de devises. En agissant ainsi, nous dégagerons une masse de produits susceptibles d'être exportés et donc de contribuer à l'équilibre de notre balance commerciale. »

Le raisonnement n'est pas tout à fait inexact maintenant qu'on a dévalué, mais, enfin, il faut tout de même un délai avant que cette dévaluation produise effectivement tous ses effets.

Alors, partant de cette considération, on s'est dit : « On va restreindre les Français ». Mais permettez-moi de vous déclarer, d'abord, que les Français ne consommaient pas trop et je regrette que les ministres ne se réfèrent pas aux statistiques établies dans leur propre ministère par leurs collaborateurs.

**M. André Méric.** Très bien !

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Les Français ne consommaient pas trop, monsieur le secrétaire d'Etat. Vos propres statisticiens déclarent que, par rapport à 1967 et par tête d'habitant, la consommation avait diminué de 0,2 p. 100. Aussi, lorsqu'on vient dire qu'il ne faudra plus acheter de machines à laver ou qu'il faudrait se restreindre sur les produits de beauté dont le montant atteint ce qui est nécessaire à notre armement atomique — les produits de beauté nous donnent au moins des visages attrayants (*Rires*), alors que je ne sais pas s'il y a beaucoup d'attrait à voir le champignon de l'explosion atomique (*Très bien ! et applaudissements sur de nombreuses travées*) — c'est une inexactitude qui n'est pas faite pour rétablir la confiance.

On nous dit ensuite que les investissements étaient trop importants. Mais à qui la faute ? Je ne dis pas à vous puisque vous avez acquis, comme je le rappelais tout à l'heure, une nouvelle virginité (*Sourires*), mais au gouvernement de 1963 qui a arrêté

les investissements, à ce point qu'il a fallu dans l'intervalle faire voter au Parlement deux lois pour les stimuler, la seconde étant celle pour laquelle vous avez dit qu'on allait trop loin et trop fort et que, par conséquent, vous alliez tout arrêter ; il ne faut pas l'oublier !

Or tout cela, par ce raisonnement à mon sentiment un peu simpliste, vous l'avez oublié, vous avez oublié surtout que c'est une question de prix qui conditionne les ventes et les échanges internationaux.

Alors dans cette optique-là, la construction intellectuelle du Gouvernement est logique, mais vous savez qu'on fabrique des géométries non euclidiennes qui sont aussi très logiques, celles de Riemann et de Lobatchevsky, mais qui ne sont pas applicables à ce que nous considérons comme étant les réalités de la vie.

Mais dans cette optique-là — je le répète — on a bâti une construction logique, il faut bien le reconnaître. Alors on a cherché à freiner la consommation des particuliers. Comment ? Par l'impôt et par l'épargne, et je vais vous montrer, pour l'impôt, que ce qui a été dit à cette tribune n'est pas tout à fait exact, car la charge fiscale a considérablement augmenté ; en réalité de 20 p. 100 dans le projet qui nous est présenté.

Quant à l'épargne, il peut naître dans l'esprit du public une équivoque.

En effet, lorsqu'on voit circuler les voitures postales portant une affiche indiquant : « Les caisses d'épargne, maintenant, vous donnent 6,5 p. 100 » et que le public y croit — dans mon village les gens s'imaginent qu'on va donner à partir de maintenant dans tous les cas 6 p. 100, alors que ce sera simplement pendant un temps limité et seulement pour le supplément d'épargne versé — vous risquez fort que la majorité des épargnants, lorsqu'ils se présenteront aux guichets pour encaisser les intérêts, ne jugent le gouvernement, qui aura eu recours à ce qu'ils considéreront comme un subterfuge, d'une manière assez sévère. (*Applaudissements sur de nombreuses travées socialistes et à gauche.*) Vous avez en tout cas, par l'impôt et par l'épargne, cherché à réduire la consommation des Français.

Quant aux entreprises, vous les avez frappées d'une manière absolument indifférenciée par des restrictions de crédits — que vous appelez encadrement du crédit et que moi, j'appellerai strangulation du crédit...

**Plusieurs sénateurs socialistes et sur les travées de gauche.**  
Très bien !

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** ... par la suppression des dispositions qui avaient été votées il n'y a pas tellement longtemps, mes chers collègues — vous vous en souvenez — et qui visaient à détaxer les investissements jusqu'à la fin de l'année...

**M. Jean Nayrou.** C'est la continuité !

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** ... par le paiement anticipé des acomptes que doivent verser les sociétés, ce qui fait qu'en l'espace de quinze jours, l'augmentation ayant été décidée, il leur a fallu payer 50 p. 100 des impôts de l'an dernier, par l'augmentation du taux d'escompte de la Banque de France à 8 p. 100, taux jamais atteint, qui charge encore au point de vue financier l'économie de ce pays de plus d'un milliard d'anciens francs.

Ainsi à Marseille — veuillez m'excuser, mais c'est près de mon département — une entreprise occupant 400 ouvriers qui fabriquait des bateaux de plaisance a été obligée de fermer ses portes. Quant à la S. N. E. C. M. A., tout près de Paris, elle a été également obligée de licencier de nombreux ouvriers. Tout près d'ici, au coin du boulevard Saint-Germain et de la rue de Tournon, un tailleur ferme boutique après avoir procédé à une liquidation totale. Vous avez encore pu lire dans les journaux qu'un commerçant s'est pendu parce qu'il n'avait pas la possibilité de faire face aux divers acomptes dont vous exigiez le versement par anticipation. Ce sont là de simples illustrations.

Je regrette encore que vous n'ayez pas assisté, l'autre soir, au banquet des petites et moyennes entreprises. J'y étais. Vous étiez, vous, à l'Assemblée nationale et vous aviez délégué M. Kaspereit qui a tenu tête avec beaucoup d'habileté et de courage à ses interlocuteurs. Mais ceux-ci avaient entièrement raison lorsqu'ils déclaraient que la situation dans laquelle les ont placés ces mesures indifférenciées vont provoquer une véritable hécatombe. (*Très bien ! sur de nombreuses travées, sauf sur les travées U. D. R.*)

Qu'advierait-il sans le commerce et l'artisanat qui représentent dans nos villages ce minimum de structures, qui permettent de maintenir encore un noyau de population et qui, d'une

manière plus générale, constituent dans le pays cet élément de stabilité politique et sociale auquel nous devons bien nous garder de toucher. (*Très bien ! et applaudissements sur les mêmes travées.*)

Voilà ce que vous avez fait, monsieur le ministre. Croyez-vous que cela inspire confiance, cette confiance dont je vous ai dit tout à l'heure qu'elle était un élément au moins aussi nécessaire que le facteur technique auquel vous recourez pour effectuer le redressement de notre situation ?

A la suite du scrutin du 27 avril dernier, on espérait — vous l'aviez d'ailleurs promis — qu'il y aurait quelque chose de changé. Oui nous avons constaté un changement sous forme de restrictions nouvelles, de difficultés nouvelles, d'impôts nouveaux, mais pas dans les réalisations qui constituaient autrefois et qui continuent à constituer ce que vous appelez les options du régime. De cela, je vais vous en donner la démonstration par des chiffres.

Parlons d'abord des impôts que vous augmentez de 20 p. 100. Vous avez, à la tribune, cité des cas dignes d'intérêt et c'est tout juste si nous n'allions pas nous apitoyer. Evidemment ils doivent être pris en considération. Le Gouvernement l'a fait et je dois le féliciter. Mais, les citant en exemple, vous nous avez dit, d'une manière plus générale, que les impôts seraient allégés. Or, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette tribune au mois de septembre lorsque M. Giscard d'Estaing se trouvait en face de moi, il est une sorte de quiproquo qui peut s'instituer entre le Gouvernement et le contribuable.

Je prends un exemple précis. Un contribuable dont le revenu imposable est de 200.000 anciens francs par mois paiera 11.000 anciens francs de moins en chiffres ronds, selon votre calcul, avec les dispositions nouvelles. Mais celui qui gagnait 200.000 francs par mois l'an dernier aura gagné, de votre propre aveu, 14 p. 100 de plus cette année. Je n'ai retenu que 10 p. 100 dans mon calcul. Ce contribuable paiera en réalité 21.000 francs de plus. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

Il faut que cela soit dit à l'opinion, autrement le Gouvernement passerait pour l'avoir induite en erreur et alors quels effets de retour ne pourriez-vous craindre de sa part, puisque, à l'heure actuelle, malheureusement, ce n'est plus dans les enceintes parlementaires que se règlent ces questions...

**Un sénateur socialiste.** C'est dans la rue !

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** En effet, elles se règlent dans la rue.

**M. Gaston Monnerville.** Qui en est responsable ?

**M. André Méric.** Le Gouvernement !

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** C'est là, un domaine qui n'intéresse pas les finances et dans lequel par conséquent, je ne veux pas m'immiscer.

Un salaire mensuel de 200.000 francs est un salaire moyen. C'est le salaire minimum de la plupart des cadres, qui représentent l'armature de la nation, qui sont les éléments sur lesquels nous devons compter, avec vous, pour le développement de notre production et qui constituent certainement les éléments les plus actifs en vue du succès des mesures de redressement que vous pensez appliquer avec ce budget. Si vous n'avez pas les cadres avec vous, je vous mets au défi de réaliser votre programme.

Croyez-vous que cela contribue encore à créer la confiance ? Mais revenons-en à quelques grandes caractéristiques de ce budget et j'en aurai terminé.

Si j'étais irrévérencieux, je dirais que vous nous avez montré par des « paroles verbales », monsieur le ministre, tous les avantages que présentait ce budget en ce qui concerne les diverses dépenses qu'il prévoit.

Mais je ne vois qu'une chose : malgré cette augmentation des impôts, les crédits qui sont destinés à l'enseignement — notamment pour les facultés — sont en diminution de 18 p. 100, pour l'enseignement de la médecine, de 12 p. 100, pour l'enseignement primaire — qui intéresse les maires dont nous sommes les représentants — de 23 p. 100. A cela, il convient d'ajouter les 7 p. 100 de détérioration de la monnaie pour savoir ce que ces crédits peuvent permettre de réaliser par rapport à l'an passé.

En ce qui concerne nos populations rurales, les adductions d'eau sont en diminution de 6 p. 100 ; l'hydraulique agricole de 12 p. 100 ; les aménagements fonciers, 31 p. 100 ; le tourisme,

qui s'est dégradé continuellement de 1958 jusqu'à l'année présente, 9 p. 100, auxquels il faut toujours ajouter les 7 p. 100 de dégradation de la monnaie; les ensembles urbains, diminution de 18 p. 100; le Fonds de développement économique et social, 31 p. 100.

Vous trouverez à la page 238 de mon rapport écrit bien d'autres exemples que je ne veux pas citer, pour ne pas vous lasser.

Mais, dans le même temps — vous vous êtes bien gardé d'en parler — savez-vous ce que l'on augmente? On augmente l'ensemble de ce que j'ai appelé les charges improductives pour l'économie, ces charges sur lesquelles l'Allemagne la première, en 1965 et 1966 — elle dont la situation géographique et diplomatique est bien plus délicate que celle de la France — n'a pas hésité à rogner: les charges d'armement. C'est à partir de là qu'elle a acquis ce regain de santé, cette extraordinaire prospérité que nos gouvernements doivent bien constater.

Ce qui augmente chez nous? Je vais vous le dire maintenant.

Ont augmenté de 3,5 p. 100 l'ensemble des dépenses relatives globalement à l'armement atomique, aux libéralités faites aux pays étrangers, à la recherche spatiale, à l'informatique, etc. Les augmentations de crédits — alors que l'on demande à tout le monde de se restreindre — sont destinées à permettre la campagne d'essais nucléaires dans le Pacifique — cela a été dit et écrit en toutes lettres — à lancer le troisième sous-marin atomique, à construire l'avion espion, à commander trois *Concorde* de plus. C'est peut-être une bonne chose, mais qui ne semble pas urgente.

Comme si, dans l'ordre des urgences, notre équipement hospitalier n'était pas primordial, alors que les crédits sont diminués de plus de 60 p. 100...

**M. André Méric.** C'est un scandale!

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** ... puisqu'ils n'atteignent que 110 millions de francs cette année. Qu'est-ce qui est le plus urgent: cette explosion nucléaire, ce troisième sous-marin atomique, ou l'équipement de nos hôpitaux, dont chacun sait dans quelles conditions d'indigence ils sont exploités. (*Vifs applaudissements sur les travées socialistes et sur de nombreuses autres travées à gauche, au centre et à droite.*)

On sacrifie en réalité le changement à la continuité et je vais vous en donner la démonstration. On est toujours très discret là-dessus; personnellement, je lis tout, j'écoute tout. Il y a des choses fausses, inexactes, mais le communiqué du conseil des ministres ne peut être inexact! (*Sourires.*)

Qu'a-t-on déclaré récemment? « Le ministre des finances a évoqué les problèmes de fond et d'orientation dont la solution devra trouver sa consécration dans l'élaboration du budget de 1971. » La presse a ajouté, probablement à la suite des déclarations de notre ancien collègue M. Léo Hamon — vous l'avez d'ailleurs vous-même déclaré à cette tribune: « Le Gouvernement examinera dans les prochains mois la question des choix fondamentaux qui devront permettre au budget de 1971 de répondre à cette exigence. »

Alors, je pose la question: le pays, qui a voulu le changement dès le 27 avril 1969, va-t-il attendre patiemment, docilement, avec toutes les charges que l'on fait peser sur lui, l'année 1971 pour qu'enfin ce changement intervienne?

Vous déclarez qu'à l'heure actuelle — et je vous crois — on peut noter un certain mouvement de reprise. C'est sur cette assurance que je vais axer ma conclusion.

La commission des finances estime, alors que vous considérez que ce budget est le meilleur que l'on pouvait élaborer, qu'il n'est pas bon, tant au point de vue technique qu'au point de vue psychologique.

Cependant, mes chers collègues, il y a une question qui prime tout maintenant, à mon sentiment, c'est que les dés sont jetés et que de l'issue de la partie qui se joue, et dans laquelle nous tous sommes engagés, dépend l'échec ou le succès.

Le Gouvernement aurait pu nous écouter ou nous consulter auparavant, mais nous sommes engagés maintenant dans cette partie d'une manière irréversible. Il faut dire que nous sommes les uns et les autres maintenant dans la même nef, je devrais dire attachés à la même galère, et qu'évidemment si la galère sombre, nous subissons tous le même sort dans ce pays!

**M. André Méric.** Mais nous ne voulons pas être les rameurs!

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** C'est la raison pour laquelle votre commission des finances n'a pas voulu peser sur

vos attitudes et votre détermination. Elle vous laisse entièrement libres de toute opinion que vous croirez devoir manifester par vos votes, après réflexion. Nous souhaitons ardemment, en tout cas, monsieur le secrétaire d'Etat, que, quelles que soient les erreurs commises jusqu'à présent, des corrections ou des redressements s'effectuent dans ce budget, afin que la partie soit effectivement gagnée. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute suspendre la séance pendant quelques instants? ... (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures dix minutes, est reprise à dix-sept heures trente minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Jacques Pelletier.

**M. Jacques Pelletier.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, mon propos a pour objet de présenter un certain nombre d'observations d'ordre très général sur le projet de loi de finances qui nous est soumis.

En effet, au-delà des considérations strictement budgétaires, qui ont conduit à juste titre notre rapporteur général à placer la loi de finances sous le signe de la continuité — c'est-à-dire un mauvais signe — plutôt que sous celui du changement, une évolution, ou plutôt une amorce d'évolution semble se dessiner dans le comportement des pouvoirs publics à l'égard de l'économie.

M. Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, déclarait devant le club Nouvelles frontières « qu'il faudrait désétatiser », c'est-à-dire transférer au secteur privé tout ce qui pouvait l'être. Presque en même temps, l'Union de la presse économique et financière européenne tenait un colloque sur le même thème.

Le projet de loi de finances de 1970 ne semble pas avoir échappé à cette nouvelle tendance. Il semble que se dessine actuellement une sorte de redécouverte de l'importance d'une gestion des activités économiques inspirée par des soucis de rentabilité et d'efficacité. Cette redécouverte trouve en Europe occidentale, par exemple en Italie, sa manifestation la plus frappante dans la volonté de faire participer l'investissement privé au développement de la gestion des infrastructures. Dans le cadre du budget qui nous est présenté, une évolution du même ordre semble se dessiner.

Sans qu'il soit possible de parler d'une mutation du comportement de la puissance publique à l'égard de la vie économique, trois séries de facteurs plus ou moins diffus, plus ou moins avoués, plus ou moins intégrés au projet de budget nous paraissent de nature à inaugurer un changement d'attitude de l'Etat en ce qui concerne ses modes d'intervention dans l'économie.

Nous assistons en premier lieu à un repli important des capitaux publics dans les secteurs où traditionnellement il intervenait, en second lieu à une certaine transformation de la gestion des entreprises publiques, enfin à une modification des formes d'intervention de la puissance publique à l'égard du secteur privé.

Depuis quelque temps, nous assistons à un repli incontestable de l'Etat dans les secteurs où, comme celui du réseau routier, il intervenait. Avec le financement privé des constructions d'autoroutes, une ère nouvelle est inaugurée en matière de travaux publics.

Certes, comme l'a souligné M. Chalandon à de nombreuses reprises, il s'agit moins d'une position doctrinale que d'un souci d'efficacité: nous devons rattraper un retard important dans un domaine où nos réalisations sont faibles par rapport à celles de nos partenaires de la Communauté économique européenne.

En fin d'année, la France disposera d'environ 1.300 kilomètres d'autoroutes, alors que l'Allemagne en a 4.000 kilomètres et l'Italie à peu près 3.500.

Pour combler notre retard dans un secteur où, traditionnellement, l'Etat disposait d'un monopole d'action, les pouvoirs publics ont décidé de faire relayer l'effort de l'Etat par le système de la concession en faisant appel au marché financier.

Quels que soient les motifs, il est incontestable que, rompant avec une longue tradition, l'Etat aura recours à des ressources qui ne dépendent pas directement de lui. L'Etat ne fait plus, il fera faire par d'autres.

C'est encore un repli du financement public que nous notons avec la création d'une société de financement — société par actions — des télécommunications. Un tel organisme, dont la mise en œuvre a été annoncée par le ministre des postes et télécommunications, disposera d'un capital social largement diffusé dans le public et indexé.

La volonté de marquer un certain repli du financement public et son remplacement par le crédit privé dans la mise en œuvre de travaux d'équipement est accompagnée de la volonté de reviser les modes de gestion traditionnels. A la suite de travaux d'experts, notamment du rapport Nora, on constate l'intérêt croissant du Gouvernement et de l'opinion publique pour des formules de gestion publique susceptibles de permettre à l'Etat d'atteindre des objectifs d'intérêt général dans des conditions compatibles avec une gestion saine et dans le respect des règles normales de concurrence.

C'est dans cet esprit qu'il convient de situer, par exemple, la modification de la convention de 1937 qui liait l'Etat à la S. N. C. F. : il s'agit, par souci d'assurer une meilleure rentabilité à la société, de desserrer les contraintes tarifaires et de mieux apprécier les charges qu'elle supporte. Ainsi, à côté des missions traditionnelles de service public assurées par les sociétés nationales, apparaît très nettement un souci d'efficacité fondé sur la concurrence.

Troisième élément significatif dans l'évolution de nos systèmes d'intervention, la création d'un institut de développement industriel, instrument de notre nouvelle stratégie industrielle. Certes, le principe de la création d'un tel organisme n'est pas inscrit dans le projet de budget, mais l'inscription de la dotation qui lui sera affectée aboutit, somme toute, au même résultat.

Il est intéressant de noter que, depuis 1960, les projets du même ordre, notamment la création d'une banque du développement industriel ou d'une caisse nationale d'investissement, n'avaient jamais pu voir le jour. Les arguments opposés à une telle institution reposaient tous sur l'idée qu'un tel institut risquait de se transformer en banque des « canards boiteux » et qu'au lieu de contribuer à la politique de restructuration des entreprises françaises il ne serve qu'à ranimer ou soutenir des entreprises condamnées.

Or, il semble, à la lumière des propos de M. Ortoli, que la volonté du Gouvernement consiste à créer une institution financière de droit privé destinée à être un instrument privilégié d'une politique de développement : l'Etat se fait donc l'agent d'une stratégie industrielle, en dehors de toute conception dirigiste... la meilleure preuve en étant que la direction en serait confiée à un dirigeant du secteur privé.

Bien entendu, ce propos ne consiste pas à faire une analyse critique du nouvel organisme, mais à tenter d'esquisser, à travers un certain nombre de données significatives, les grandes lignes d'un nouveau comportement de l'Etat. D'ailleurs, dans le rapport du groupe d'experts de comité de développement industriel, dit rapport Montjoie-Ortoli, nous pouvons lire cette phrase très instructive : « Tout en restant dans une certaine mesure partagés sur le rôle de l'Etat dans la vie économique, les membres du groupe ont souligné que le fonctionnement de notre économie industrielle devait être avant tout établi par référence aux lois d'un marché concurrentiel, ce choix, quant à la doctrine, nous était d'ailleurs pratiquement imposé, avec des exigences accrues, par l'ouverture croissante de notre économie vers l'extérieur. »

Le « partage » du groupe d'experts sur le problème du rôle de l'Etat dans la vie économique traduit beaucoup mieux qu'une longue démonstration le malaise créé par la faillite de la politique menée jusqu'alors dans certaines parties du secteur public.

Mais il est étrange de constater que, progressivement, financement privé ou gestion privée apparaissent maintenant comme la panacée... pour résoudre les problèmes que l'Etat a laissés en suspens !

N'exagérons pas pour autant le revirement de la puissance publique dans la conception qu'elle a de sa mission. Il est même permis de s'interroger, bien que l'exemple donné par les pays européens accroisse nos motifs de crédibilité, sur la réalité profonde d'une telle évolution.

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, si les quelques exemples que nous venons de citer traduisent une modification profonde des formes et du système d'intervention de l'Etat, ou s'il s'agit d'un revirement occasionnel justifié par la conjoncture actuelle. En d'autres termes, peut-on penser que la puissance publique s'efforce de bâtir un système d'interventions nouvelles, animé par l'efficacité et la rentabilité, ou voile-t-elle sous les termes de recherche de l'efficacité une incapacité totale à faire face à ses promesses en matière d'équipement ?

En faveur de la deuxième thèse, nous pourrions développer des arguments du type de ceux avancés par l'Etat lorsqu'il tente de justifier une opération de débudgétisation.

A l'opposé d'une telle thèse, par contre, il est permis de penser que les quelques exemples que nous avons relevés traduisent une volonté de rupture avec le passé. Nous en voulons pour preuve certains passages de la déclaration du Premier ministre devant le Parlement voici deux mois : « J'ai dit qu'il nous fallait redéfinir le rôle de l'Etat, qui doit désormais faire son métier, mais s'en tenir là et ne pas chercher à faire aussi celui des autres ».

Plus récemment encore, M. Chalandon faisait allusion à la philosophie nouvelle de l'Etat en matière d'efficacité dans la gestion : « Lorsqu'on parle de désétatisation, il faut entendre par là la disparition des missions secondaires de l'Etat qui absorbent trop l'administration : l'idée essentielle est de faire gérer et non pas de gérer soi-même ».

Malgré ces quelques déclarations et malgré les exemples relevés, la conversion de la puissance publique à la philosophie nouvelle de l'intervention est encore trop récente dans sa décision et trop disparate dans ses manifestations pour donner prise à une étude systématique. Notre propos ne peut donc prendre qu'une forme interrogative. Mais le problème revêt à mon sens une grande importance : il y va de la vocation même de l'Etat et de la conception que se font ses agents de leur rôle.

Monsieur le secrétaire d'Etat, cette intervention, jusqu'ici, n'est pas critique, elle est seulement interrogative. Je l'ai dit : je ne prends pas position sur le fond du problème, mais je souhaiterais savoir comment, dans le cadre de la « nouvelle société » brillamment définie par notre Premier ministre, le Gouvernement envisage le rôle de l'Etat en cette fin du xx<sup>e</sup> siècle et comment il envisage la distribution des compétences entre le secteur public et le secteur privé.

A mon sens, la définition du rôle économique de l'Etat devra se clarifier dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan qui va devenir, pendant plusieurs années, la charte économique de notre pays... et c'est un peu à ce Plan que nous vous attendons. Nous n'ignorons rien des difficultés qui sont les vôtres dans ce domaine, dues aux structures anciennes, aux habitudes prises et à une force d'inertie considérable. Nous souhaitons que, dans un souci de dialogue permanent, le Parlement ne soit pas seulement appelé à émettre un vœu d'ensemble sur ce VI<sup>e</sup> Plan, mais soit associé étroitement à son élaboration.

Le budget de subsistance que vous nous présentez aujourd'hui est mauvais, très mauvais, personne ou presque ne le conteste. Ce budget, pris entre des soucis de continuité, de changement et d'efficacité, penche beaucoup plus vers la continuité, et pourtant les erreurs du passé, du passé récent même, ne sont plus à démontrer, notamment dans le domaine atomique.

Je souhaite profondément le succès de la bataille du redressement que vous avez engagée, car, si vous connaissiez l'échec, notre pays tout entier aurait bien du mal à s'en remettre ; mais je pense que, malheureusement, ce projet de budget ne va pas dans le sens du succès de votre entreprise.

Pour vaincre ce désenchantement général et pour acquérir cette crédibilité qui vous fait cruellement défaut, il serait bon que vous nous donniez très franchement vos objectifs à court terme et à moyen terme. Cela nous permettrait de juger plus objectivement votre projet de budget en fixant une ligne qui dépasse largement l'horizon de 1970.

Les réponses que vous voudrez bien faire aux questions posées conditionneront en grande partie cet horizon et aussi notre attitude de demain. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Tournan.

**M. Henri Tournan.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget soumis à l'examen du Sénat s'inscrit dans le cadre de la politique dite « de redressement économique et financier » décidée par le Gouvernement et progressivement élaborée au cours de l'été dernier.

Les problèmes terre à terre de l'intendance sont donc devenus d'actualité. On comprendra que l'opposition, qui leur a toujours donné l'importance qu'ils méritent, soit fondée à regretter que ce revirement soit si tardif. En effet, parler de redressement, c'est reconnaître la gravité d'une situation qui a trouvé son dénouement provisoire dans une dévaluation de 12,5 p. 100 de la monnaie nationale.

Comment en est-on arrivé là ? Telle est la question que se posent avec stupeur depuis quelques mois tant de Français si longtemps abusés par l'optimisme officiel et à laquelle il faut répondre avant d'examiner les orientations et les dispositions budgétaires proprement dites.

Les éléments les plus intransigeants de la majorité rejettent toute responsabilité dans la crise que connaît présentement le pays. Cependant certains alliés, en marge pendant quelque temps du pouvoir, et plus encore les ralliés récents, n'ont pas hésité à plusieurs reprises, avant la constitution du Gouvernement en fonction, à formuler critiques et réserves à l'encontre de la politique économique et financière gaulliste. Si leur présence aujourd'hui au sein de la majorité les incite à plus de discrétion, l'opposition démocratique qui, pour sa part, n'a aucune raison de les imiter, maintient son point de vue, qu'elle entend exposer afin d'éclairer un débat où se trouve engagé l'avenir de la nation.

Il n'est pas acceptable qu'au nom de l'ouverture on paraisse maintenant oublier la continuité. La majorité n'est pas fondamentalement différente depuis le départ du général de Gaulle et les responsables de la situation que nous déplorons ont, pour la plupart, conservé ou retrouvé dans l'Etat des positions de premier plan.

M. le ministre de l'économie et des finances, à plusieurs reprises, a déclaré qu'il fallait se préoccuper de l'avenir plutôt que de tourner les regards en arrière et d'épiloguer sur le passé. Sans doute une telle recherche rétrospective mettrait-elle à rude épreuve la solidarité ministérielle, dont certain incident récent a montré l'extrême fragilité. Et cependant, reconnaître les erreurs commises est la seule attitude qui permette d'ouvrir la voie à un redressement unanimement souhaité.

Comment pourrait-on, en effet, espérer rétablir le climat de confiance indispensable pour obtenir du pays le rude effort qui lui est demandé si l'on persiste à refuser de fournir un bilan sincère et détaillé de la situation économique et financière au lendemain du départ de l'ancien chef de l'Etat ?

Depuis l'avènement du gaullisme l'accroissement des réserves de devises étrangères et surtout du stock d'or de la Banque de France a été un objectif opiniâtrement poursuivi, car il était le support de la politique de splendeur isolement, de prestige et de grandeur voulue par le fondateur de la V<sup>e</sup> République. Il y a deux ans à peine, le franc, gagé sur d'importantes réserves, paraissait d'une solidité inébranlable et le Président de la République donnait avec hauteur au monde entier des leçons d'orthodoxie financière. Mais, et cela depuis de nombreuses années, l'économie française ne progressait pas à la cadence de la plupart des pays développés.

A cette évolution défavorable nous voyons deux causes principales qui l'une et l'autre sont dues à l'attitude rétrograde des milieux patronaux et aux mauvaises orientations de l'action gouvernementale : le refus délibéré opposé aux hausses de salaires que l'économie française eût pu supporter et l'insuffisance des investissements productifs du secteur public comme du secteur privé. La politique de bas salaires et de profits élevés a privé l'industrie française de l'important marché intérieur complémentaire qu'auraient pu constituer les catégories de travailleurs les plus modestes et les plus nombreuses si leur pouvoir d'achat s'était normalement accru et, dans cette optique d'expansion, la conquête de débouchés extérieurs eût été beaucoup plus facile.

D'autre part, en orientant par l'intermédiaire du budget une part excessive du revenu national vers les investissements concernant des industries de pointe, réalisés pour des raisons de prestige sur un plan strictement national le plus souvent et par conséquent non rentables, et vers des dépenses militaires stériles par nature, le pouvoir gaulliste a freiné la modernisation de vastes secteurs de l'industrie qui auraient pu rapidement se développer ainsi que la réalisation d'équipements collectifs, économiquement et socialement indispensables.

Or, les événements mémorables du printemps 1968 sont inlassablement invoqués pour expliquer les difficultés actuelles et éluder les responsabilités. La vague de grèves, d'une ampleur jamais atteinte, qui a déferlé alors sur le pays est la conséquence du profond mécontentement qui régnait dans le monde du travail ; la révolte étudiante l'a seulement précipitée. Ces convulsions sociales ne constituent-elles pas la preuve indiscutable de l'échec pour un régime qui s'affirme démocratique, c'est-à-dire au service du peuple ?

D'ailleurs, le Premier ministre qui a signé les accords de Grenelle a déclaré, à l'époque, que les hausses de salaires, bien que fortes, étaient supportables par l'économie. Nous laissons aux tenants de la majorité la responsabilité d'un jugement opposé à celui de l'homme qui, grâce à leur soutien, est depuis devenu le chef de l'Etat.

D'autre part, il est certain que la crise de mai 1968 ne se serait pas produite si le pouvoir, au cours des années précédentes, avait pratiqué une politique plus clairvoyante et plus généreuse.

Cette opinion, nous le constatons volontiers, s'accorde avec celle du rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, membre éminent de la majorité. Celui-ci, dans le premier tome de son rapport, estime « que la France avait un appareil économique depuis longtemps insuffisamment équilibré et que c'est moins l'ampleur de la hausse des salaires qui est à l'origine du processus, à savoir l'orientation inquiétante de notre économie, que le caractère brusque et immédiatement applicable de la décision ».

Le Gouvernement formé au lendemain des élections législatives de juin 1968, tout en se déclarant résolu à maintenir la parité du franc, s'est engagé dans la voie de la facilité. Il a pratiqué une politique libérale de crédit sans surveiller l'emploi des disponibilités offertes et en même temps a laissé la spéculation contre le franc se développer dans des proportions extraordinaires et accroître dangereusement le déséquilibre de notre balance des paiements.

Ainsi, la situation économique et financière apparaissait, lors de la constitution de la nouvelle équipe ministérielle après l'installation du nouveau Président de la République, extrêmement inquiétante.

Dans sa déclaration au Parlement, M. le Premier ministre a été assez discret sur cette situation.

En revanche, en annonçant la dévaluation du franc, le 8 août dernier, M. le ministre de l'économie et des finances donnait quelques indications qui permettaient enfin de se rendre compte du désastre auquel avaient conduit onze années de pouvoir personnel. Il nous était exposé que nos ressources en or et devises, malgré un contrôle des changes devenu plus strict, s'amenuisaient à une cadence telle que dans quelques mois, sinon dans quelques semaines, la France risquait de ne plus disposer de moyens de paiement pour régler ses importations. Cette conjoncture angoissante était due au déficit structurel de notre commerce extérieur, la hausse de nos prix rendant de plus en plus malaisée l'exportation des produits français. En France, l'incrédulité monétaire entraînait le gonflement excessif de la consommation, qui favorisait la hausse des prix ; à l'étranger le franc subissait une décote importante par rapport à sa parité théorique.

Le Gouvernement avait estimé que pour combattre la « surchauffe » — euphémisme désignant l'inflation — il n'était pas possible de pratiquer une politique de déflation ramenant les prix français à un niveau compétitif ; il avait donc décidé que la monnaie nationale serait dévaluée de 12,5 p. 100, ce qui devait avoir pour effet de ramener nos prix, exprimés en monnaie étrangère, au niveau de ceux de nos concurrents. Il s'agissait, nous explique-t-on, d'une simple constatation : le Gouvernement constatait que le franc avait subi une certaine dépréciation sur les places étrangères et en tirait argument pour réduire dans la même proportion la parité de notre monnaie avec l'or et le dollar.

Nous ne nous étendons pas sur le caractère discutable d'une telle explication en période de contrôle des changes et qui en outre, si elle était acceptée à la lettre, conduirait logiquement à l'instauration d'un franc flottant.

En revanche, nous tenons à bien marquer la surprise que nous avons éprouvée en entendant M. le ministre de l'économie et des finances déclarer avec beaucoup de satisfaction que, grâce au secret ayant entouré cette manipulation monétaire, tout mouvement spéculatif avait été évité. Or, en réalité, les spéculateurs avaient pu depuis un an transférer à l'étranger tous les capitaux qu'ils désiraient et l'on sait que les quantités énormes qui ont franchi nos frontières ont gravement compromis la solidité de notre monnaie. La dévaluation du franc et la réévaluation plus récente du deutschemark ont revalorisé de plus de 20 p. 100 les capitaux français qui s'étaient réfugiés en Allemagne fédérale. En jouant contre le franc, les spéculateurs ont donc gagné. Aussi ne pouvons-nous donner notre caution à une politique qui a permis à certains privilégiés sans scrupules de réaliser, aux dépens de la nation, des bénéfices scandaleux. (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

Cette dévaluation, sans doute inévitable compte tenu de l'état de notre économie, consacre l'échec de la politique dite « d'expansion dans la stabilité » que depuis plusieurs années le Gouvernement proposait à l'effort national. Elle ne résout pas les problèmes fondamentaux d'ordre économique et financier qui se posent au pays. Le Gouvernement paraît en être conscient, mais les moyens ne paraissent pas adaptés aux objectifs fixés.

Le Plan de redressement fixe des échéances précises pour le rétablissement de trois grands équilibres ; 1<sup>er</sup> janvier, équilibre du budget ; 1<sup>er</sup> avril, équilibre entre l'offre et la demande intérieures ; 1<sup>er</sup> juillet, équilibre de notre commerce extérieur.

L'équilibre du budget de l'Etat en 1970 ne sera évidemment connu qu'à la clôture de l'exercice. Il ne sera donc pas possible de s'assurer que le Plan se réalise comme prévu en cours d'exécution. Quant à l'équilibre entre ce que le pays produit et ce qu'il veut consommer et investir, il sera impossible de savoir s'il est obtenu au terme fixé du 1<sup>er</sup> avril ; car il s'agit d'une notion abstraite de comptabilité nationale qui n'est accessible qu'à un petit nombre d'initiés. Seule l'évolution de notre commerce extérieur pourra être mensuellement connue, avec un léger décalage, ce qui permettra de vérifier si son équilibre tend à se rétablir, selon les prévisions, le 1<sup>er</sup> juillet. Bien qu'à cet égard la situation se soit un peu améliorée, n'est-il pas dangereux, comme le disait un journaliste financier, de fonder le rétablissement de la confiance et l'avenir du franc sur un pari aussi aventuré ?

Une note du ministère de l'économie et des finances du mois d'octobre dernier résume bien les buts de la politique économique et financière du Gouvernement. Celle-ci « entraînerait pour 1970 une moindre croissance des éléments de la demande globale permettant de résorber les tensions et de dégager des surplus exportables. En particulier, une moindre progression de la consommation des ménages permettrait une augmentation sensible de leur épargne, sous l'effet de la politique d'incitation mise en œuvre et grâce à la stricte limitation de la hausse des prix. Le budget économique fait au total apparaître une normalisation de la croissance et une amélioration importante du commerce extérieur ».

Le Gouvernement entend donc lutter contre la surchauffe, c'est-à-dire contre la hausse des prix ou encore l'inflation, à la fois en limitant la consommation intérieure par un encadrement très strict du crédit et en maintenant un haut niveau de production afin de permettre l'accroissement des exportations. Ces deux objectifs paraissent difficilement conciliables. Aussi est-il permis de craindre que les faits ne démentent les perspectives envisagées.

Dès le milieu de l'été, après la dévaluation, le Gouvernement, estimant que le potentiel productif était utilisé au maximum, avait déjà pris un certain nombre de mesures en vue de freiner la consommation intérieure. Cependant, la pression de la demande intérieure pour diverses raisons n'a pas réellement faibli, tandis que la production ne cessait de se développer. N'est-ce pas la preuve que son appréciation n'était alors fondée ?

Sans doute certains secteurs ont-ils effectivement atteint le plafond de leurs possibilités actuelles de production ; mais une telle situation n'est certainement pas générale et il n'est pas douteux, en particulier, que certaines industries dont l'activité est liée aux commandes de l'Etat ou aux aides financières qu'il apporte, telles celles du bâtiment et des travaux publics, ont actuellement des possibilités de production inemployées.

La politique de restriction du crédit et de hausse du taux de l'escompte — cette dernière faisant supporter à l'économie de très lourdes charges, que l'on aurait pu sans doute modérer dans la période présente de contrôle des changes — va mettre en difficulté de nombreuses entreprises qui ne pourront plus satisfaire les justes revendications de leur personnel et seront contraintes de différer leurs projets d'investissements et parfois même — des cas sont signalés, M. le rapporteur général en a cité tout à l'heure quelques-uns — devront procéder à des licenciements.

Dans de telles éventualités, qui risquent d'être de plus en plus fréquentes, et au fur et à mesure que cette politique se développera, la consommation aura bien diminué, mais la production également, et on ne voit pas l'intérêt qu'en retirera notre économie alors que les conséquences sociales et humaines d'une telle situation sont malheureusement évidentes.

Un journal financier, qui n'est certes pas suspect d'hostilité à l'égard du Gouvernement, rappelait qu'il existe deux méthodes pour juguler l'inflation : réduire la demande ou augmenter l'offre. En se limitant à la première, la politique actuelle risque de payer l'arrêt de la surchauffe d'un étouffement de l'expansion et nous ajouterons même, pour notre part, de la récession.

Nous ne pouvons admettre de tels risques. Faut-il rappeler que le plan de stabilisation de septembre 1963 a fait stagner la production de l'été 1964 à l'automne 1965 et a laissé anémié, pour une longue période, notre appareil productif ?

Quoi qu'il en soit, nous observons que le projet de budget pour 1970, tel qu'il est présenté, est en équilibre pour la première fois depuis trois ans. Cet équilibre, il convient de le noter, est obtenu par une compression sévère de l'accroissement des dépenses qui n'augmentent que de 6,2 p. 100, tandis que les recettes fiscales accusent une progression beaucoup plus forte, de 11,88 p. 100.

Cet effort de rigueur et d'austérité est-il conciliable avec l'objectif plus lointain que s'est fixé le Gouvernement, à savoir l'édification d'une nouvelle société où seraient éliminées les faiblesses de notre économie et les profondes injustices de la société actuelle ?

L'augmentation globale des dépenses publiques, déjà indiquée, de 6,2 p. 100, est faible car elle sera en grande partie absorbée par la hausse prévue des prix. Mais c'est surtout la ventilation des crédits entre les grandes masses budgétaires qui doit être examinée avec soin car elle permet d'apprécier la politique générale que le Gouvernement demande au Parlement d'approuver.

Par rapport au budget de 1969, les dépenses ordinaires civiles, en augmentation de 9,4 p. 100, et les dépenses ordinaires concernant la défense nationale, en hausse de 7,2 p. 100, s'accroissent, en conséquence, un peu plus que la moyenne générale.

Mais la caractéristique essentielle de ce budget est la compression extrêmement rigoureuse qui est effectuée sur les dépenses civiles en capital, c'est-à-dire sur les investissements productifs, les équipements collectifs, tandis que, en revanche, les dépenses militaires en capital augmentent.

En effet, les crédits de paiement des dépenses civiles en capital diminuent de 1.500 millions de francs, soit 7,3 p. 100, alors que les crédits de paiement relatifs aux dépenses militaires en capital augmentent de 2,3 p. 100.

Si l'on tient compte de la hausse prévisible des prix en 1970, cette diminution des crédits affectés aux équipements collectifs civils sera en réalité beaucoup plus forte. Or il s'agit d'investissements dont l'importance est primordiale pour l'avenir du pays.

Cette différence d'attitude à l'égard des investissements, selon qu'ils sont civils ou militaires, les premiers étant sévèrement réduits et les seconds ne l'étant que très faiblement, nous confirme dans la conviction que, hélas, l'esprit de continuité l'emporte de beaucoup sur l'esprit d'ouverture. A elle seule, elle justifie les plus expresses réserves de l'opposition à l'encontre de ce projet de budget.

D'ailleurs, l'examen des autorisations de programme fait apparaître, pour ces deux catégories d'investissements, une différence de traitement qui mérite d'être soulignée.

Les investissements civils comprennent des autorisations de programme fermes et des autorisations de programme optionnelles, l'utilisation de ces dernières étant subordonnée à une décision ultérieure du Gouvernement. Les investissements militaires ne donnent lieu qu'à des autorisations de programme fermes, ce qui tend à prouver qu'elles seront, elles, de toute façon utilisées.

Les autorisations de programme relatives aux dépenses civiles en capital non optionnelles, c'est-à-dire celles qui seront en principe utilisées, diminuent d'environ 1.500 millions. En outre, 2.200 millions d'autorisations optionnelles sont inscrites à un fonds dit « d'action conjoncturelle » figurant aux charges communes.

Ce blocage fait suite, il convient de le rappeler, à celui de 5.200 millions des investissements civils qui a été décidé en juillet dernier et qui représentait les trois quarts des autorisations de programme encore disponibles, l'éducation nationale y étant elle-même soumise.

Ces crédits bloqués représentent donc 7.400 millions de francs que le Gouvernement pourra engager, en tout ou en partie, après que l'équilibre économique aura été rétabli et si la conjoncture le permet.

Il y a là une innovation qui, en réalité, ne change rien quant au fond car le Gouvernement n'est jamais obligé d'utiliser tous les crédits votés et, en matière d'investissements publics civils, c'est malheureusement une pratique courante. Il semble que l'on ait voulu, pour des raisons psychologiques, laisser espérer que d'autres crédits pourraient être utilisés en cours d'exercice afin de faire admettre plus facilement les sévères réductions décidées.

Ainsi, alors que l'on s'efforce d'inciter, sinon de contraindre, les particuliers à moins consommer, afin de réserver une part plus importante de leurs revenus à l'épargne dont la destination normale est le financement des équipements productifs indispensables à la modernisation des entreprises des secteurs public et privé, le Gouvernement ne s'applique pas à lui-même une telle règle puisqu'il fait porter son effort de compression sur les crédits d'investissements publics civils.

Déjà très insuffisants quant à leur volume global, ces crédits le sont bien davantage encore dans certains secteurs prioritaires,

L'éducation nationale, dont il n'est pas contesté qu'elle doit être dotée avant tous les autres départements ministériels, reçoit une partie de ses crédits sous la forme de crédits optionnels et ils sont évidemment très inférieurs à ceux de l'année précédente.

De même, les restrictions de crédits vont entraîner une diminution du nombre des logements sociaux en 1970. Est-il besoin pourtant d'insister sur l'urgence de leur construction ? Rien que dans la région parisienne, je lisais récemment cette information dans un journal du soir, il faudrait, selon les spécialistes, doubler le rythme de la construction sociale au cours des cinq prochaines années. Les catégories modestes de la population, et notamment les jeunes ménages, vont donc voir encore reculer le moment tant attendu où ils pourront se loger selon leurs moyens. Une telle pénurie, dans un domaine aussi essentiel, mérite d'être qualifiée de scandaleuse car elle a parfois, sur le plan familial, des conséquences dramatiques.

L'équipement hospitalier est, de l'avis général, tragiquement insuffisant. Il exigerait donc, dès maintenant, un effort d'investissement considérable. A ce propos, il convient de souligner que l'agitation, qui se développe parmi les étudiants en médecine, n'est pas due seulement à l'organisation des examens, mais a également pour cause l'insuffisance des centres hospitaliers universitaires. Or, en 1970, les crédits destinés aux C. H. U. diminuent, comme d'ailleurs les subventions d'équipement aux établissements hospitaliers.

Ces quelques exemples montrent à l'évidence combien l'orientation adoptée dans le présent budget est critiquable car elle obère gravement l'avenir. La comparaison avec les pays voisins, qui sont déjà en avance sur nous dans bien des domaines, ne peut que renforcer notre pessimisme.

Mais toutes ces restrictions de crédits, qu'il s'agisse de réductions définitives ou d'ajournements, qui risquent d'aboutir à des suppressions, ne donnent qu'une idée partielle de la diminution des fonds affectés aux investissements. En effet, ces crédits d'Etat ouvrent des possibilités d'emprunts complémentaires égales et parfois supérieures. Le blocage des crédits prévu aura donc des conséquences dommageables, encore plus importantes que celles qui apparaissent à la lecture du document budgétaire.

Le V<sup>e</sup> Plan, en ce qui concerne les investissements de caractère social, paraissait, dès son élaboration, bien modeste. Or, il ne sera que de très loin réalisé. C'est là un échec dont la politique de grandeur et de prestige est responsable car les dépenses qui lui sont affectées passent en priorité et ne figurent pas dans le plan qui devrait, cependant, comprendre les investissements de toute nature pour que des arbitrages puissent être faits en fonction des ressources globales dont dispose le pays.

Comment, dans ces conditions, la préparation du VI<sup>e</sup> Plan pourrait-elle être entreprise dans un climat d'optimisme et de confiance ?

Certes, pour compenser les insuffisances de crédits d'investissements, le Gouvernement envisage de faire appel aux capitaux privés en vue de développer certains secteurs tels que les autoroutes et les télécommunications, où la France accuse un retard particulièrement humiliant par rapport à ses plus proches voisins.

Une telle politique, qui consiste pour l'Etat à se dessaisir de ses attributions, ne peut soulever que les plus expresses réserves.

**M. Antoine Courrière.** Très bien !

**M. Henri Tournan.** Il est de mode, dans les sphères gouvernementales, de magnifier l'efficacité des entreprises privées et de dénigrer tout ce qui relève du secteur public. Or les nationalisations ont constitué, pour l'économie française, un atout décisif. Est-il contestable, en particulier, que la S. N. C. F. et l'E. D. F. ont pris avantageusement la relève des entreprises privées qui n'auraient jamais consenti à accomplir — car le profit est leur unique préoccupation — l'effort d'équipement et de modernisation qui est indispensable à leur économie ?

Nous ne pouvons admettre le retour à un capitalisme libéral dont les abus et les insuffisances ont été si souvent démontrés par les faits. Pour nous, l'Etat qui, en démocratie, est l'expression de la volonté nationale, ne saurait abdiquer les tâches qui découlent de sa nature même et qui consistent à promouvoir l'intérêt général en maintenant intangible la notion de service public qui ne saurait, en aucun cas, être abandonnée au bénéfice du secteur privé.

Concéder à des sociétés privées la construction et la gestion des autoroutes, c'est, pour l'Etat, abandonner une tâche qu'il a toujours assumée en matière de voirie nationale,

Les économies que l'on attend d'un tel renoncement ne peuvent résulter que du volume plus important des travaux qui seraient effectués par les entreprises concessionnaires.

Ainsi le Gouvernement reconnaît-il implicitement que sa gestion a été mauvaise puisqu'elle a abouti à l'exécution de travaux trop morcelés en raison des crédits dérisoires qui lui ont été consacrés.

De plus, la rentabilité de ces travaux ne devrait pas être recherchée dans la perception de péages archaïques et anti-économiques mais dans la plus-value dont bénéficient les terrains situés auprès des ouvrages importants. Une notion trop étroite de la rentabilité n'est d'ailleurs pas acceptable car le supplément d'activité qu'apportent les autoroutes aux régions qu'elles traversent concourt à l'expansion dont profite la collectivité dans son ensemble.

Quant aux investissements concernant le téléphone, il n'est pas contesté qu'ils soient rentables. Aussi ne peut-on comprendre que la pénurie, qui est apparue depuis de nombreuses années, n'ait pas incité le pouvoir à régler ce problème dont l'absence de solution est particulièrement préjudiciable aux régions les plus excentrées. Là encore, ce n'est pas en mettant en cause l'efficacité de l'administration qu'on le règlera, mais en lui accordant des moyens financiers à la mesure des besoins exprimés.

Ce budget, qui a pour objectif principal de maîtriser la conjoncture par le rétablissement de grands équilibres, freine l'expansion. Cependant, dans l'optique d'une action à long terme, susceptible d'orienter notre économie dans la voie du progrès, nous nous devons de mentionner l'innovation que constitue la création d'un institut de développement industriel, dont le but est de contribuer à faire de la France une nation industrielle moderne.

Sans doute peut-on être surpris que le pouvoir gaulliste ait attendu onze ans pour y songer. Mais, dira-t-on, il n'est jamais trop tard pour bien faire. Nous voudrions pouvoir nous en convaincre.

Cependant, cet institut, qui ne recevrait qu'une dotation modeste de 150 millions de francs, ne paraît devoir jouer qu'un rôle bien secondaire dans la mise en œuvre de notre politique industrielle et on ne voit pas pourquoi les intérêts privés s'en inquiéteraient. Pour être efficace, il lui faudrait une surface financière plus importante et une complète indépendance à l'égard des milieux capitalistes, puisqu'il doit recevoir des fonds publics. Il faudrait aussi, et cela est essentiel, qu'il développe ses activités conformément aux orientations du Plan. Or, sur tous ces points, aucune déclaration officielle n'est venue nous éclairer.

Nous aurions préféré une banque nationale des investissements qui aurait pu être un instrument efficace du Plan dans le cadre d'une politique consciente et volontaire de développement économique.

Cette banque aurait pour mission d'aider, non les grosses sociétés qui peuvent trouver d'autres sources de financement, mais surtout les entreprises moyennes qui consentent à s'installer dans les vastes régions qu'il est vital de ranimer.

Ainsi pourrait-elle aider la création, en milieu rural, d'entreprises nouvelles de moyenne importance, essentiellement des industries légères afin de procurer du travail à une jeunesse qui ne trouve plus à s'employer en agriculture. Une telle politique d'aménagement du territoire, pour être cohérente et efficace, doit être animée par l'Etat, avec la collaboration d'un organisme puissant, en relation avec les collectivités locales et disposant de ressources et de moyens qui interdisent de lui donner un statut privé. Ainsi serait évité que seules demeurent actives et prospères d'étroites zones tandis que le reste du territoire tend à se dépeupler gravement.

Il nous paraît douteux que l'institut, tel qu'il est envisagé, puisse répondre à de telles ambitions.

Les choix budgétaires qui nous sont présentés ne préparent pas le démarrage indispensable de notre économie en vue de l'accession à cette société nouvelle qui donnerait à tous ceux qui travaillent des raisons d'espérer. En revanche, la répartition des charges entre tous les Français nous rapproche-t-elle de cet idéal de justice si souvent invoqué et jamais atteint ?

Malheureusement, nous ne pouvons que répondre par la négative à cette question qui conditionne pour une large part le climat social dont dépend le succès de la politique économique et financière du gouvernement.

Celui-ci tire argument du fait qu'aucun impôt nouveau n'est créé en 1970 pour soutenir que les contribuables vont connaître une certaine détente de la pression fiscale.

M. le rapporteur général nous a fait tout à l'heure la démonstration que cette thèse était insoutenable. Le Gouvernement parle

donc de modération car, en réalité, la charge fiscale s'accroît dans une proportion appréciable puisque, ainsi que nous l'avons déjà relevé, les recettes fiscales augmentent de 11,2 p. 100 alors que les dépenses ne progressent que de 6,2 p. 100, ce qui doit permettre en principe de rétablir l'équilibre budgétaire.

Peut-on en effet parler de justice fiscale quand on constate qu'au cours des neuf dernières années le produit de l'impôt sur le revenu des ménages — impôt sur le revenu des personnes physiques, taxe complémentaire, prélèvements assimilés — a été multiplié par 3,6 alors que l'ensemble des recettes fiscales ne l'était que par 2,3 ? Quant au produit de l'impôt sur les sociétés, il a été majoré pendant la même période de 50 p. 100 seulement.

Cependant, si l'on compare les prévisions de 1970 à celles de 1969, on observe que le poids de l'impôt sur le revenu des personnes physiques continue à s'accroître ; le produit de cet impôt est estimé à 29.545 millions de francs, en augmentation de 21 p. 100 sur le produit escompté de ce même impôt en 1969. Or, l'accroissement nominal des salaires devrait être en moyenne de 8,5 p. 100, dont 5 p. 100 seraient absorbés par la hausse des prix.

Certes, l'élévation des plafonds d'exonération de cet impôt doit aboutir à la diminution de 250.000 du nombre des redevables, mais la portée de cette mesure est dérisoire, si l'on songe que les redevables étaient au nombre de 9.880.000 en 1968, alors qu'il n'y avait que 3.097.000 assujettis en 1958, ce qui fait apparaître un triplement du nombre des contribuables en dix ans.

Nous avons indiqué que, selon les prévisions gouvernementales, les salaires nominaux devaient augmenter en 1970 de 8,5 p. 100 alors que, du fait de la hausse du coût de la vie, l'amélioration de leur pouvoir d'achat ne serait que de 3,5 p. 100. Or, les salariés paieront au cours de cette même année l'impôt sur leurs revenus de 1969 qui avaient progressé en moyenne de 13,6 p. 100 sur 1968. L'ouverture de 6 p. 100 de l'éventail des tranches du barème de cet impôt décidée par le Gouvernement ne compensera pas entièrement la hausse des prix. Ainsi le poids relatif de cet impôt se trouvera accru d'une année sur l'autre.

Depuis de nombreuses années, le Sénat demande qu'une réforme de l'impôt sur le revenu soit soumise au Parlement. Tous les ministres des finances qui se sont succédé rue de Rivoli admettent la nécessité d'une telle réforme, dont se sont préoccupés les services compétents ; or, chaque année, au moment de la discussion du budget, nous apprenons que cette réforme doit être renvoyée à des temps meilleurs. Et pourtant il s'agit là d'un problème d'équité fiscale que l'on ne saurait indéfiniment éluder.

Si le prélèvement exceptionnel sur les bénéficiaires des banques, à raison du taux anormalement élevé du loyer de l'argent, est une mesure fiscale justifiée, nous regrettons que le Gouvernement n'ait pas poursuivi dans cette voie pour frapper également les entreprises qui, à partir de juillet 1968, ont vu, du fait de la haute conjoncture, s'accroître très fortement leurs profits.

La progression de l'épargne brute des entreprises en 1969 par rapport à 1968 a augmenté de 25,6 p. 100, ce qui est considérable, même en tenant compte de la hausse des prix, comparativement à l'évolution antérieure.

Sans doute une partie de cette épargne a-t-elle servi à des investissements qui peuvent être considérés comme utiles, bien qu'ils aient été effectués à la faveur de circonstances exceptionnelles et non selon des perspectives coordonnées et cohérentes. Toutefois, il eût été juste que les secteurs favorisés apportent à titre exceptionnel leur aide à ceux qui sont en difficulté.

Un prélèvement exceptionnel sur l'épargne en 1969 aurait donc pu être institué à l'image de celui qui a été appliqué aux banques. Son assiette et sa quotité auraient dû évidemment être étudiées avec soin, afin d'éviter d'atteindre les petites entreprises menacées par les concentrations ou le sous-développement régional. Son produit aurait fourni des ressources supplémentaires qui auraient permis d'accroître la part trop faible réservée dans le budget aux crédits destinés aux équipements collectifs.

En élaborant ce projet de budget, le Gouvernement paraît avoir eu pour objectif principal, sinon unique, de faire face à des difficultés conjoncturelles puisqu'il a concentré l'essentiel de ses efforts à rétablir dans les délais les plus brefs possibles l'équilibre des dépenses et des recettes de l'Etat et l'équilibre de notre balance commerciale. Mais les mesures qu'il a été amené à prendre imposent aux couches sociales les plus modestes des sacrifices difficilement supportables et vont freiner l'expansion sans doute pour de longs mois.

En dépit de l'optimisme que suscite dans les milieux officiels une certaine amélioration du taux de couverture de nos importations par nos exportations, la partie est loin d'être gagnée — M. le secrétaire d'Etat le reconnaissait d'ailleurs lui-même tout à l'heure — car un mécontentement légitime et une vive agitation se répandent un peu partout, conduisant le pouvoir à des mesures de coercition malaisément conciliables avec la confiance qu'il s'efforce d'obtenir des détenteurs de capitaux.

Pour stimuler l'effort de la nation, il ne suffit pas d'évoquer les séduisantes perspectives d'une nouvelle société ; il faudrait, ce qui n'est, hélas ! pas le cas, par l'amorce d'une politique à long terme, la rendre dès maintenant crédible.

Les insuffisances dont nous souffrons et que M. le Premier ministre avait énumérées dans sa déclaration de présentation devant le Parlement résultent — on ne le dira jamais assez — de la politique qui, pendant onze ans, a donné une priorité absolue à la recherche d'une grandeur et d'un prestige rendus inaccessibles par la méconnaissance des problèmes économiques fondamentaux dont la solution — l'Allemagne fédérale nous en fournit aujourd'hui la preuve éclatante — peut seule donner à un pays comme le nôtre une réelle audience dans le concert des nations évoluées.

Ce changement de politique, auquel le référendum négatif du 27 avril dernier a montré que la majorité des Français aspiraient, n'apparaît pas dans les choix budgétaires qui nous sont présentés. Aussi n'est-il pas surprenant que les citoyens témoignent d'un désenchantement et d'un scepticisme que les sphères dirigeantes dénoncent quotidiennement.

En rappelant ces vérités qui ne peuvent plus être contestées, l'opposition a conscience d'accomplir son devoir ; elle persistera dans cette attitude aussi longtemps que les orientations qui sont à l'origine de la crise dont nous souffrons n'auront pas été fondamentalement modifiées.

Le réveil de l'opinion, qui devient chaque jour plus tangible, ainsi que de récents sondages le prouvent, nous apporte la certitude qu'une politique nouvelle, tournée résolument vers l'avenir, finira par s'imposer.

Telle est la note d'espoir que nous tenons à exprimer au début de la discussion de ce projet de budget qui demeure l'expression d'une politique que nous n'avons cessé et ne cesserons de combattre. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur certaines travées au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Armengaud.

**M. André Armengaud.** Mes chers collègues, vous avez entendu tout à l'heure l'exposé de M. le secrétaire d'Etat sur la politique du Gouvernement en matière financière, qui se félicitait de son budget d'austérité.

Peut-on considérer ce budget d'austérité comme une mesure momentanée, conjoncturelle ou, au contraire, comme un effort devant avoir un effet durable sur les causes de notre état ? Quelles sont, en effet, ces causes ? Excès et croissance trop rapide des dépenses publiques, lourd déficit de la balance des paiements, volume trop important de la demande entraînant des importations massives.

M. Pellenc, tout à l'heure, a fait à sa manière, avec son talent habituel, une analyse de la situation et des remèdes que vous proposez. Aussi me bornerai-je personnellement à faire état d'un certain nombre d'inquiétudes et je voudrais que, sur ce point, nous ayons une explication claire.

Comment se résume votre programme, monsieur le secrétaire d'Etat ? D'abord, réduction de la demande intérieure, publique et privée, par un resserrement des dépenses publiques et du crédit. Dans ce domaine, vous n'avez guère innové : vous avez plus ou moins repris les dispositions que le gouvernement de l'Allemagne fédérale a inscrites le 18 mars dernier dans son programme de stabilisation, tendant à améliorer l'équilibre entre la demande intérieure et l'offre. On retrouve en effet dans ce programme l'action restrictive de la demande, notamment les acomptes d'impôt accélérés et accrus et la neutralisation des plus-values fiscales. Votre programme prévoit également un arbitrage forcé des producteurs en faveur des marchés extérieurs ainsi préférés au marché intérieur. Vous avez envisagé une opération monétaire, qui a été réalisée au mois d'août dernier, destinée à favoriser les exportations. Enfin, vous avez prévu des aménagements fiscaux conçus de manière à éviter autant que possible de créer de nouvelles couches de mécontents, ce qui n'est pas toujours facile, et à faire accepter la réduction, voulue par vous, de la consommation.

Du point de vue mathématique, votre thèse est correcte. Ce que le marché intérieur ne prendra pas pourra être offert

évidemment aux marchés extérieurs et, par conséquent, satisfaire l'exportation. D'où une première question : êtes-vous sûr que la clientèle étrangère, fortement sollicitée par ailleurs, répondra longtemps à vos sollicitations ?

J'indiquerai en passant que le président Nixon, comme vous le savez, a prévu des assouplissements au *Trade expansion act*, lequel est particulièrement protectionniste. Je ne voudrais pas vous lire cette bible épaissie que j'ai dans mon dossier : vous la connaissez comme moi. J'ai le sentiment toutefois que le renforcement des mesures protectionnistes aux Etats-Unis ne facilitera pas votre tâche, tout au moins du côté de la zone dollar.

Deuxième question : êtes-vous certain que le freinage de la disponibilité interne de la production nationale ne favorisera pas à l'inverse certaines importations qui alourdiront la balance des paiements ? D'où une deuxième question connexe : la surchauffe de l'économie intérieure est-elle responsable de notre situation ? A mon avis, non et, sur ce point, je voudrais m'expliquer avec vous. En effet — je l'ai d'ailleurs dit à M. Giscard d'Estaing en commission des finances au mois de septembre dernier — la surchauffe vient de ce que la production nationale ne répond ni quantitativement, ni qualitativement à la demande intérieure.

Je voudrais à cet égard évoquer un souvenir. Déjà avant la dernière guerre, la situation était la même : dans certains secteurs de l'industrie française, la production nationale était totalement vacante. Je me souviens qu'étant à la direction des fabrications mécaniques du ministère de l'armement, au mois de septembre 1939, j'ai été chargé de mettre à la disposition des usines d'armement certaines machines-outils. Je les ai cherchées longtemps en vain en France. Où a-t-il fallu les trouver ? Parfois en Suisse, parfois même en Allemagne, en dépit du blocus. Il a fallu, par des astuces juridiques et des autorisations gouvernementales sur lesquelles je n'insisterai pas, acheter en Allemagne, par l'intermédiaire de correspondants suisses ou suédois, des machines-outils pour pouvoir fabriquer certaines pièces du canon *Hispano 404*.

J'ai gardé de cette époque un souvenir particulièrement pénible et je me suis dit qu'il était fondamental qu'après la Libération un effort considérable soit fait dans le domaine des biens d'équipement pour éviter le retour à une telle situation. C'est pourquoi la commission des finances du Conseil de la République, en 1957, sous la signature de M. Fillon et la mienne, a établi un long rapport indiquant les gammes des fabrications à prévoir en France pour restreindre le déficit de la balance des paiements grâce au développement de certaines productions nationales.

En 1958, une commission spéciale, installée au ministère des finances et que j'ai présidée à la demande de M. Pinay, a proposé, elle aussi, une série de remèdes très précis dont certains spécifiques à l'industrie d'équipement en indiquant toutes les fabrications qu'il fallait entreprendre en France pour freiner les importations inutiles là où il existait un marché. Ce document est encore entre mes mains : j'en ai évidemment gardé un exemplaire. Vos prédécesseurs n'en ont guère fait usage malgré les conseils de notre commission.

La situation, d'ailleurs, est particulièrement grave car elle est permanente. Ne croyez pas que le déficit de la balance commerciale date seulement de 1968. Si l'on consulte les documents statistiques publiés régulièrement par le Parlement européen, notamment le numéro 9 de 1969, on constate que, dès 1966, la courbe du commerce extérieur français est restée en permanence négative. Nous l'avons d'ailleurs fréquemment fait remarquer dans cette assemblée. En réalité la structure de notre commerce extérieur est celle d'un pays sous-développé. Nous l'avons déjà déclaré, nous le répétons. Nous allons ainsi, de surchauffe en dévaluation, sans jamais trouver la solution car jamais aucun effort gouvernemental n'a été entrepris, en fait depuis vingt ans et non pas seulement depuis dix ans, pour répondre par des fabrications nationales aux déficits de la production nationale française.

Sans insister davantage, je désire cependant citer quelques chiffres par comparaison avec l'Allemagne. L'Allemagne exporte environ 16 p. 100 de son produit national ; la France à peine un peu plus de 11 p. 100. Le commerce international de l'Allemagne en 1968 représente 223 milliards de francs, celui de la France 132 milliards. Par tête d'habitant, le commerce international est de 3.716 francs pour l'Allemand, 2.640 pour le Français. Je n'insiste pas davantage.

Le déficit de la balance commerciale et de la balance des comptes est structurel et si vous ne faites pas l'effort que nous avons demandé dans cette maison depuis plus de dix ans, vous ne redresserez pas la situation ; vous la sauverez

peut-être en apparence dans quelques mois, mais les difficultés renaîtront.

Je vous demande, par conséquent, de bien vouloir vous pencher sérieusement avec vos collègues du ministère de l'industrie sur cet aspect important du problème qui est posé et sur les solutions que nous vous apportons.

J'en viens maintenant à une deuxième inquiétude, celle concernant le poids de certaines charges budgétaires non productives et qui ne sont plus en fait que des transferts sociaux. Les alléger pour encourager les activités productrices est indispensable.

Si nous regardons les chiffres, nous constatons par exemple que le déficit de la R. A. T. P. est passé de 1960 à 1969 de 246 millions de francs à 2.038 millions de francs ; pour la S. N. C. F., il est passé de 1.630 millions de francs à 5.673 millions de francs ; pour les Charbonnages, de 103 millions de francs à 1.831 millions de francs ; pour la sécurité sociale, de 2.000 millions de francs à 9.000 millions ; pour l'agriculture, il atteint 17.000 milliards anciens ; soit un total de 35.000 milliards anciens dépensés en soutien de certaines activités, ce qui est considérable.

La question est de savoir si, oui ou non, vous pouvez résorber une partie de ces charges. Or, je vous le dis tout de suite, en ce qui concerne l'agriculture, il n'y a pas de solution hors de la politique agricole commune, c'est-à-dire de la préférence communautaire. Nous avons démontré ici lors de l'examen de la loi d'orientation agricole, en 1960, que si nos partenaires achetaient en France les surplus des productions agricoles françaises, ils pourraient répondre pratiquement à l'essentiel de leurs besoins et que par là même, le niveau de vie des agriculteurs français augmenterait considérablement, sans qu'il y ait lieu de prévoir de larges subventions. Ainsi, l'une des causes fondamentales de notre déficit budgétaire au point de vue agricole serait réglée. Je pense que sur ce point, à l'occasion des discussions qui auront lieu dans quelques jours à La Haye, les représentants de la France voudront bien défendre avec vigueur le principe fondamental que Robert Schuman avait lui-même évoqué, celui de la préférence communautaire.

J'en viens maintenant à un troisième sujet d'inquiétude, c'est l'excès des transferts que l'on voit transparaître à tous les points du budget ou de l'activité nationale. Malheureusement, ces transferts sont en général exercés en amont de la création puis de la répartition des revenus, ce qui, par conséquent, fausse les facteurs de la production et la compétition. A ce titre, la généralisation des subventions à certains régimes particuliers de sécurité sociale, tel demain celui des travailleurs indépendants, n'est pas souhaitable car elle tend à prélever d'avance sur les salaires bruts une part qui n'ira pas au financement de la part non patronale du régime des salariés.

Par conséquent, sur ce point là aussi, il semble qu'il faille faire un effort très sérieux pour freiner les transferts avant production des richesses. Je signale à cet égard à votre attention une plaquette qui a été éditée il y a quelques semaines qui s'appelle *Le Transfert social, fondement du progrès économique* ? qui mérite réflexion.

Ma quatrième inquiétude provient des investissements hasardeux. Par formation, par tempérament, je suis attiré par la recherche et j'ai vécu, professionnellement, à côté des chercheurs pendant plus de trente ans. Néanmoins, je suis le premier à reconnaître que certaines recherches sont vaines, que certaines d'entre elles ne correspondent pas à l'époque où nous vivons et ne peuvent avoir de résultats que plusieurs années plus tard parce que l'environnement technique n'est pas approprié.

Que constatons-nous dans l'état actuel des choses ? Que la filière française des centrales nucléaires n'a pas donné les résultats qu'on souhaitait, que les crédits spatiaux ont été happés pour la réalisation d'importantes installations au sol et que le programme des satellites est insignifiant. Je ne parle pas du succès relatif du procédé Secam. Le plan calcul attend encore des réalisations commercialisables. Enfin nous avons un grand four solaire qui est une réussite technique, mais dont nous attendons les applications industrielles.

En ce qui concerne le *Concorde*, la question est de savoir si le moteur prévu pour sa propulsion n'est pas déjà dépassé ou n'est qu'un moteur ancien simplement adapté et dès lors insuffisant. Dans cette hypothèse, que de dépenses sans rentabilité !

Ainsi, on risque dans de nombreuses circonstances d'avoir fait des investissements fantastiques dont la rentabilité commerciale est incertaine, et vous me permettez sur ce point d'exprimer des inquiétudes.

Je voudrais enfin vous faire une observation sur la contradiction extraordinaire qu'il peut y avoir entre votre politique

d'austérité et la société de consommation à laquelle vous vous identifiez dans une large mesure. Quoi qu'on fasse, la société de consommation est génératrice d'inflation.

En effet, tout est mis en œuvre pour que les salariés, au lieu d'épargner, consomment la totalité de leurs revenus et même consomment leurs revenus futurs grâce à l'extension quasi indéfinie des facilités de crédit. Vous avez sans doute freiné les facilités de crédit, mais vous avez laissé inchangé un des facteurs importants du goût de la dépense : c'est la publicité désordonnée dans tous les domaines et pour n'importe quel produit.

Aussi je crains l'erreur de vos services qui, systématiquement, se refusent à différencier, en matière de crédit, l'utile et le superflu, et s'opposent également à toute différenciation de la fiscalité suivant l'origine ou l'emploi des revenus et des bénéfices.

Sur ce point, j'ai déjà rompu, en commission paritaire, des lances avec vous et je continue d'être en désaccord avec la direction générale des impôts. Je pense qu'en la matière, pour relancer l'économie de ce pays, il faut une fiscalité fine qui fasse les différenciations que je viens d'indiquer dans l'intérêt de la nation et dans le cadre du Plan. C'est là l'un des objectifs essentiels de toute politique gouvernementale d'avenir dynamique et motrice.

Vous vous trouvez enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, devant un double impératif, démographique et concurrentiel : démographique parce que nous constatons qu'à partir de 1970, 850.000 jeunes gens viendront sur le marché du travail à raison de 450.000 filles et de 400.000 garçons. Sans doute, me direz-vous, la mortalité des plus âgés modifie un peu la rigueur de mon propos. Néanmoins, vous avez cette obligation de caser ces jeunes. L'économie française est-elle en état de fournir à ces 850.000 jeunes les emplois qu'il faut, non compris ceux qu'il faut accorder ou prévoir pour les 150.000 paysans que nous devons reconverter chaque année, même si l'on ne va pas aussi loin que le préconise le plan Mansholt ?

Aurez-vous également les possibilités de loger les 400.000 jeunes couples qui se formeront chaque année à partir de 1970, alors que la politique du logement est particulièrement étriquée et que, depuis des années, nous nous plaignons de son insuffisance ? Je sais bien que satisfaire cet impératif est difficile et pose des problèmes politiques. Pourtant le moment est venu depuis longtemps de faire une réalité du mot d'un économiste danois, M. Gruntwig : « Il nous appartient de faire une société dans laquelle peu est trop et moins encore trop peu ». C'est une tâche difficile, mais nécessaire, sans le succès de laquelle l'explosion sociale est à craindre.

En ce qui concerne l'autre impératif, la concurrence, c'est à tout son environnement qu'il faut penser ; c'est d'abord le goût du Gouvernement pour une industrie dynamique, pour un pays en expansion. C'est également, chez les industriels eux-mêmes, le goût de la recherche, de la passion pour le métier. Tout cela n'est pas réalisable tant que les facteurs extérieurs à la production resteront aussi lourds, aussi inhibiteurs.

Nous avons trop de tarifications qui ne sont pas adaptées à la concurrence internationale. A titre d'exemple, vous savez bien que ce qui est arrivé à l'E. D. F. n'est pas satisfaisant, puisqu'en dépit des efforts techniques qu'elle a accomplis, Pechiney a été conduit à implanter ses nouvelles installations hors de France, car les conditions qui lui étaient données pour la fourniture de courant étaient de 50 p. 100 inférieures au prix français, ce qui est considérable étant donné l'importante consommation d'électricité nécessitée par la production d'aluminium.

Il faut également que le profit de l'entreprise publique ou privée soit le critère de l'efficacité, reconnu par tous. Il faut que cesse de peser sur les entreprises un formalisme administratif trop lourd, et je ne citerai qu'un exemple : il n'est pas normal qu'une grande société française ayant des succursales dans différentes villes de France et qui utilise plusieurs dizaines de milliers de personnes, ne puisse utiliser des ordinateurs pour faire ses déclarations et paiements de sécurité sociale parce que les formulaires demandés par les différents départements ne sont pas les mêmes. Rendez-vous compte du supplément de frais que cela peut représenter pour une entreprise !

Il faut en fait, comme l'a dit M. Pelletier tout à l'heure, que l'Etat soit désenclavé au lieu d'être, comme il l'est aujourd'hui, la pyramide d'une hiérarchie englobant tous les aspects de la vie du pays.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, mes inquiétudes et mes principales réflexions. Il vous faut mettre un terme à ces inquiétudes mais il faut pour cela que le pays soit informé, que le pays comprenne les données de notre siècle, qui sont en la circonstance l'ouverture et la compétition ; et pour cela il ne faut plus ignorer le monde.

A cet égard, je rends hommage à M. Giscard d'Estaing lorsqu'il a dit l'année dernière : « Par un contresens prodigieux, la France qui mesurait son inadaptation au temps présent a fermé en 1968 pendant six semaines ses yeux sur le monde ». Je me demande s'il n'a pas été modeste dans son propos car je crois que tous les Gouvernements, que les citoyens, pour beaucoup plus de temps et depuis des décennies, ont fermé leurs yeux sur le monde.

En réalité, certains d'entre nous ont l'impression d'avoir à ce titre parfois prêché dans le désert. Pourtant il faut vivre avec les paramètres de notre économie. Ceux-ci sont les comparaisons avec nos compétiteurs de puissance industrielle comparable.

A cet égard, les documents dont nous disposons devraient servir de livres de chevet, non seulement aux ministres, mais aux hauts fonctionnaires comme aux dirigeants des entreprises. Je citerai incidemment le numéro d'*Expansion* intitulé *Europe compétition* paru au mois de septembre dernier, le numéro 1 de 1969 des *Etudes et statistiques européennes* qui montre le poids anormal de la fiscalité française, eu égard au produit national et eu égard surtout à la population.

Je pense également au livre de Lanurien *Cent ans de retard* qui définit, de manière fort caricaturale et sévère, le comportement de beaucoup trop d'entreprises françaises. Je pense aussi au livre de Robert Lattès *Mille milliards de dollars* qui évoque les risques d'une société technologique dirigée par cinquante ou cent grandes entreprises dans le monde.

Ce sont là des problèmes très importants, de caractère philosophique peut-être, mais qui ont une répercussion sur la politique budgétaire.

Je ne vous demande pas, monsieur le secrétaire d'Etat, de me donner un coup de chapeau dans votre réponse. Cela ne m'intéresse pas. Je me moque autant des compliments que des marques de sympathie superficielles. Je viens vous demander de réfléchir à mes inquiétudes, d'être autre chose qu'un ministre traditionnel qui est le représentant ou l'écho de ses services. Je demande un ministre avec lequel on s'explique, avec lequel on n'est peut-être pas d'accord, mais avec lequel, parce que c'est un être humain, on pourra chercher et discuter des solutions.

Nous sommes responsables de l'avenir de nos enfants. Je ne tiens pas à ce que ceux-ci nous disent demain que nous les avons trompés et que nous n'avons su faire ni la France ni l'Europe. (*Applaudissements à droite ainsi que sur certaines travées à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Coudé du Foresto.

**M. Yvon Coudé du Foresto.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous avons entendu cet après-midi, contrairement à tous les usages judiciaires, tout d'abord l'avocat de la défense, puis le procureur général. Je n'arrive ici que comme un témoin qui ne peut, bien entendu, après d'autres, que répéter ou contredire ce qui a été dit par ses prédécesseurs.

Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez été, en ce qui concerne la défense, un avocat extrêmement habile et, si nous n'avions pas entendu ensuite le réquisitoire nous aurions pu nous laisser impressionner par toute une série d'arguments qui, je l'avoue, ont été fort bien présentés. Mais votre cause était difficile, et lorsque j'ai examiné pour la première fois ce budget, que j'ai estimé discutable, je me suis posé deux questions.

Tout d'abord, comment se fait-il que monsieur le ministre des finances et vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, dont chacun, même dans l'opposition, reconnaît dans son for intérieur la compétence et le courage ont-ils pu soumettre au Parlement un projet qui, manifestement, présente de telles lacunes ?

Ma seconde question est le corollaire de la première et c'est sans aucun complexe que j'ai tenté de me mettre à votre place. Je me suis demandé ce que j'aurais fait dans le même contexte politique, et je n'étais pas loin de répondre que j'aurais peut-être fait la même chose que vous. Je pense que la réponse que je vais tenter de faire à ces deux questions élucidera bien des obscurités.

Tout d'abord, je voudrais bien préciser que, fidèle à un vieux principe, je me garderai d'écheniller chaque chapitre du budget,

ce qui ferait d'ailleurs double emploi, mon cher rapporteur général — que je n'appelle plus procureur (*sourires*) — avec votre substantiel rapport. Mon propos sera plus politique que technique, mais je tiens dès maintenant à formuler quelques réflexions.

Nous tous — et je vous rejoins tout à fait dans votre conclusion, monsieur le rapporteur général — quelle que soit notre appartenance politique ou notre idéologie, nous avons un intérêt vital à une économie saine et à un franc stable, faute de quoi nous sombrerions tous, et les travailleurs les premiers, dans le sous-développement des pays marginaux.

Est-ce à dire que nous devons tous accepter de ratifier le projet, de le laisser passer sans critique et sans suggestion ? Je paraîtrais bien pâle à côté de notre rapporteur général si j'opérais ainsi.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Vous êtes très coloré, au contraire.

**M. Yvon Coudé du Foresto.** Seconde observation pour répondre à la réflexion suivante du ministre des finances : je ne suis pas un amateur de malaise.

Le malaise, c'est un peu comme la parité d'une monnaie avant la dévaluation. Il se constate. On peut à la rigueur le prévenir ; vous ne l'avez pas fait. On peut le dissiper — vous vous y êtes efforcé — mais ce n'est ni par l'homéopathie ni par la méthode Coué que vous y parviendrez et vous en faites en ce moment même la cruelle expérience.

Je ne suis pas non plus un contempteur d'équilibre budgétaire, à une condition : c'est de ne pas en faire une fin en lui-même et de le ramener à sa vocation dans le cadre d'une gestion redevenue saine et par conséquent susceptible de contribuer à rétablir la confiance.

Alors, d'où vient que celle-ci tarde à se manifester ? Vous nous avez dit, voilà quelques jours, avec le ministre des finances, en commission, que la confiance renaîtrait avec les résultats. C'est ce qui est en train de se produire en Grande-Bretagne, mais encore faut-il que les ferments existent et que le terrain soit favorable. Je voudrais tenter maintenant d'analyser pourquoi il n'en est pas ainsi, en vous priant de ne voir dans mes propos — je vous l'ai déjà dit dans le privé — ni attaque ni reproche personnel.

Il est évidemment très difficile de faire admettre à une opinion publique traumatisée par la révélation brutale d'une situation économique et monétaire désastreuse que les mêmes hommes, ou à peu près, quelle que soit leur valeur, qui est grande, puissent, à quelques mois de distance, prôner et réaliser une politique totalement différente, cela d'autant plus que vous n'avez pas voulu, ou pas pu — ce que je crois davantage — dresser un bilan de la gestion passée, en souligner les erreurs sans omettre les quelques aspects positifs et que l'on accuse, à tort ou à raison, le spectre de la déesse à laquelle M. le ministre des finances a fait allusion dans un discours à l'Assemblée nationale d'être à l'origine de cet extraordinaire mutisme.

Puis vous êtes malgré vous, monsieur le secrétaire d'Etat, et surtout M. le ministre de l'économie et des finances, marqués par le plan antérieur d'austérité lancé trop tard, prolongé trop longtemps, et le même mot, même s'il ne recouvre pas les mêmes perspectives, produit toujours les mêmes effets sur les mêmes esprits.

Vous devez aussi, pour des raisons évidentes, louvoyer entre la continuité, que vous voudriez bien abandonner, et l'ouverture, que nous sommes nombreux à souhaiter. Nous sentons, à travers tel ou tel discours de membres du Gouvernement, s'affirmer l'une ou l'autre. Vous comprendrez que l'opinion en soit quelque peu désorientée.

Enfin, comment ne pas comprendre également que cette opinion s'interroge quand la politique de fuite en avant que vous avez préconisée l'année dernière comme la panacée change brutalement de cap pour se diriger vers l'austérité la plus stricte ? Comment assurer en cet instant la fiabilité — c'est un terme à la mode — dans les intentions gouvernementales à l'égard d'une société nouvelle ?

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Très bien !

**M. Yvon Coudé du Foresto.** Que vous étiez heureux, monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque votre majorité n'était que de quatre voix ! Vous n'avez pas apprécié votre bonheur, car elle était ainsi obligatoirement homogène. La vôtre est trop importante, elle porte en son sein ses contradictions et les forces

centrifuges qui se manifestent rendent votre Gouvernement d'une faiblesse extrême.

Or, rien n'est plus dangereux quand en face d'une opposition invertébrée — vous m'excuserez de le dire de la façon la plus nette — en face également de corps intermédiaires sans cesse affaiblis, cela par onze ans d'efforts continus, un Gouvernement faible veut se dire et se prouver fort. Il en est réduit à accumuler les maladresses — j'en énumérerai quelques-unes — et à faire parfois état d'une puissance policière que l'absence d'écran entre le Gouvernement et la rue rend peut-être nécessaire, mais qui risque d'amener de redoutables affrontements.

Et c'est dans ce climat, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous avez dû élaborer un budget qui devrait être le reflet de votre politique et qui n'est — passez-moi cette expression — qu'un emplâtre sur la plaie purulente de notre économie.

Vous n'aviez, en fait — et je ne vous en fais pas grief — dans cette situation aucune difficulté de manœuvre et c'est peut-être là la réponse commune aux deux questions que j'ai déjà posées.

Par tradition, les investissements ne crient pas quand on les écorche. (*Sourires.*) Les frais de fonctionnement risquent, eux, par leurs contradictions, d'entraîner des désordres, sinon des émeutes. Vous avez donc dû — et je connais trop votre intelligence pour supposer que vous ne l'avez pas perçu — sacrifier le futur au présent, avec les énormes risques que cela comporte pour l'avenir économique de notre pays.

Vous y avez été d'autant plus contraints que vous vous heurtez à un conservatisme qui n'est pas le seul apanage du patronat, mais qui est aussi celui de l'administration et, je ne crains pas de le dire, celui des syndicats...

**Un sénateur, au centre.** Très bien !

**M. Yvon Coudé du Foresto.** ... les uns comme les autres freinant, sinon stoppant les réformes qui pourraient revivifier l'économie française. Seules — et je vais vous surprendre — y font exception les organisations de jeunes agriculteurs, que je connais bien et qui manifestent avec des outrances que je n'approuve pas, mais présentent des solutions constructives.

Voulez-vous des exemples de ce que je viens de vous dire ? Dans cette assemblée, combien d'entre nous ont dénoncé et dénoncent encore la force de frappe ? Mais qu'il s'agisse de réduire l'activité de Marcoule ou de changer de filière nucléaire, c'est une levée de boucliers, ici et parmi les syndicats.

Je comprends mieux la position de ces derniers, même quand on leur attribue des arrière-pensées hypothétiques. Ils renâclent, et ils ont raison, quand l'Etat, qui les a poussés dans une voie qu'ils n'ont empruntée qu'après de longues études, ne les reclassent pas préalablement, alors que leur niveau intellectuel leur permettrait de rendre de larges services dans d'autres secteurs de l'économie nationale.

Voulez-vous aussi des exemples de maladresse ? Quand la rue s'agite, vous accordez une satisfaction plus ou moins complète à la fraction la plus turbulente. Ceux qui ont été plus calmes réclament alors la même satisfaction. Quelque temps après est reconstituée l'échelle de perroquet qu'un règlement global eût permis d'éviter. Je n'en veux pour preuve que les récentes décisions prises au sujet du lait, du beurre et certaines opérations concernant l'industrie.

J'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec M. le ministre de l'agriculture et M. le ministre chargé de l'industrie. Vous avez parlé au plus pressé. Vous avez posé — ce que j'ai déjà dit tout à l'heure — un garrot pour arrêter l'hémorragie. Vous le maintenez jusqu'en juin 1970, mais je vous dis tout de suite : attention à la gangrène !

Vous avez abouti à un budget dont, en étant bienveillant, on peut dire qu'il n'a rien d'exaltant si, sur certains points, il ne manque pas de courage. Mais rien sur l'opinion publique qui, au bout du compte, est le moteur de la confiance, ne vient causer l'impact qui eût pu hâter le rétablissement de la confiance.

Que n'avez-vous renoncé ou simplement différé — car je ne vous demande même pas de renoncer, mais de différer — à l'une ou plusieurs des opérations coûteuses qu'il est possible d'ajourner sans conséquences sociales ou techniques sérieuses ! J'aurai dans quelques jours l'occasion de présenter le budget du titre V de la défense nationale, et je ne veux pas anticiper sur cette discussion, mais on peut se demander s'il était indispensable de reprendre les tirs du Pacifique en 1970.

**M. Antoine Courrière.** Très bien !

**M. Yvon Coudé du Foresto.** L'essentiel des frais est militaire et la partie civile du commissariat à l'énergie atomique pourrait être consacrée à des tâches plus utiles, à des moyens civils d'utilisation de l'énergie nucléaire. De plus, la hâte que j'évoquais quant à l'adoption de certaines techniques nous a conduits aux déboires de la production électrique nucléaire, et cela était fatal en raison de la très rapide évolution des connaissances. Il en est de même dans le domaine militaire.

Compte tenu de notre position en face des Etats-Unis, de l'U. R. S. S. et de la Chine, et même dans l'option politique du maintien de nos conceptions stratégiques, un retard d'un an n'avait aucune importance et nous aurait permis cette année des économies officielles de 109 millions et réelles de près de 200 millions ; bien entendu, je ne tiens pas compte des conséquences connexes.

Est-il nécessaire de transférer cette année le centre d'essais C. E. C. L. E. S. - Eldo de Woomera, en Australie, à Kourou, en Guyane ? Ne pas le faire économiserait quelques milliards.

Du côté de l'informatique ou de la coopération, des coupes sombres ou des étalements pourraient encore être opérés. Et que dire de certaines opérations politiques telles que embargos ou interventions ?

Le total ainsi dégagé aurait probablement permis, pour un an au moins, de colmater les brèches du titre III dans les différents budgets et, par conséquent, de ne pas trop amputer les perspectives de développement industriel et surtout de restructuration agricole. Ces mesures spectaculaires auraient sensibilisé l'opinion...

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Bien sûr !

**M. Yvon Coudé du Foresto.** ... en l'aidant à supporter les sacrifices et les efforts demandés.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** C'est évident !

**M. Yvon Coudé du Foresto.** Revenons au budget. Il croît, nous avez-vous dit, moins vite que le produit national brut. Mais vous avouerez que celui-ci est une hypothèse et celui-là une réalité. C'est une première incertitude. L'érosion monétaire est évaluée à 4,9 p. 100 ; elle se situe à peu près au double de ce que M. Marjolin définissait à l'O. C. D. E. comme une inflation chronique dès que le chiffre dépassait 2,5 p. 100.

Le déficit de notre balance commerciale continue toutefois à s'atténuer, et vous avez raison de le souligner, sans que le déficit de notre balance des comptes se résorbe d'une façon totale.

Des palliatifs d'une orthodoxie nouvelle sont envisagés et là, je ne serai peut-être pas d'accord avec certains orateurs. Vous faites appel aux fonds privés pour les travaux d'autoroutes et de télécommunications. Contrairement aux conclusions de M. le rapporteur général, je ne suis pas hostile à cette mesure ; elle consiste, en fait, surtout pour les autoroutes, à faire payer aux utilisateurs les services qu'ils reçoivent, sans peser sur des budgets trop modestes et en faisant mentir ainsi les propos d'un ministre des finances de la III<sup>e</sup> République qui disait qu'il fallait chercher l'argent là où il est : chez les pauvres qui n'en ont pas beaucoup, mais qui sont plus nombreux. (*Sourires.*)

Les Français sont les plus imposés de tout le Marché commun, et là, je me réfère à une communication faite par le siège du Marché commun, tout récemment, à Bruxelles. Elle indique ceci : en 1967 — il y a là évidemment un petit décalage de deux années — les impôts étaient de 521 dollars par habitant en France, 497 au Luxembourg, 380 en Allemagne, 471 en Belgique, 444 aux Pays-Bas, 266 en Italie.

Par travailleur, les chiffres étaient : 1.325 dollars en France, 1.270 aux Pays-Bas, 1.247 en Belgique, 1.203 au Luxembourg, 1.113 en Allemagne, 726 en Italie. Je vous accorde volontiers que pour cette dernière il y a eu depuis un petit rattrapage.

Je suis un peu plus réservé que beaucoup d'autres orateurs quant à la création de l'institut de développement industriel.

L'expérience que nous pouvons avoir de l'œuvre accomplie par les sociétés régionales de développement, dont le rôle semble très voisin de celui envisagé pour cet institut, nous a montré, malgré ce que vous en avez dit en commission, que nous pouvons nous attendre à des déceptions plus nombreuses que les satisfactions.

Je voudrais enfin faire un sort spécial au fonds d'action conjoncturelle : 5.230 millions, auxquels le rapporteur général ajoute 2.228 millions de programmes optionnels, y compris ceux

des budgets annexes et des comptes spéciaux, ce qui représente plus de 20 p. 100 en dépenses en capital. Le principe est en lui-même défendable, mais son absence de sélectivité paralyse les hommes et les entreprises dynamiques et il y en a parmi les plus modestes qui paieront de leur existence même ce manque de sélectivité et cela n'aura pas non plus pour effet d'abrèger l'agonie de ceux qui végètent. Je me refuse pour ma part à me réjouir en voyant que certaines entreprises de ma région, faute de crédits et alors qu'elles sont en plein développement, en sont réduites à renvoyer du personnel souvent âgé et dont le reclassement est à peu près impossible.

Nous savons bien, et vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, le savez, qu'il ne faut pas nourrir beaucoup d'illusions sur un prochain déblocage. Au mieux, vous gagnerez un an, au pire vous annulerez un certain nombre de crédits fin 1970, et nous avons malheureusement des précédents en ce domaine. Ne nous y trompons pas, les bénéfices s'étiolent, les marges d'autofinancement sont parmi les plus basses du monde industrialisé. Les faillites commencent et j'en ai des exemples à vous citer.

Le V<sup>e</sup> Plan ne sera réalisé qu'avec un retard d'un an, mais vous savez bien que raisonner sur des moyennes est un leurre quand certains investissements momentanément accessoires sont favorisés aux dépens de ceux instantanément indispensables.

De plus, et ce sera peut-être l'une de mes principales observations, comment voulez-vous parvenir à concilier le Plan et un budget annuel ? Il faut évidemment laisser une certaine élasticité. Un budget pluriannuel qui obligerait le Gouvernement à prévoir chaque année 75 à 80 p. 100 de la tranche annuelle prévue à l'origine du Plan permettrait une exécution correcte aux moindres frais, avec une marge de manœuvre suffisante pour parer aux incidents de parcours. Il n'est pas possible de remettre en cause, chaque année, un plan, parce qu'on n'accorde pas au budget une tranche annuelle correspondante.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Très bien !

**M. Yvon Coudé du Foresto.** Monsieur le secrétaire d'Etat, vous évaluez à 50 p. 100 l'augmentation du rendement de l'impôt sur les sociétés et vous êtes dans l'obligation d'augmenter les tarifs de certains services publics sans attendre l'effet de leur restructuration. Toutes ces mesures, qui sont l'héritage d'un passé bien proche de nous, rendent votre pari et votre calendrier bien aléatoires. Encore faudrait-il beaucoup de hardiesse, beaucoup de coupes sévères, beaucoup de courage interne — vous savez très bien ce que je veux dire — pour créer le choc psychologique dont vous avez besoin.

Quant à nous, que pouvons-nous faire ? Les méthodes de discussion budgétaires s'apparentent étroitement aux discussions sur le sexe des anges. (*Sourires.*) Le budget nous arrive préfabriqué — M. le rapporteur général vous l'a dit tout à l'heure — avec 95 p. 100 de mesures acquises sur lesquelles vous savez bien que si, théoriquement, nous avons une action, pratiquement nous n'en avons pas.

Sur les 5 p. 100 restant, vos garde-fous sont si efficaces en matière de dépassement de crédits et même de virements qu'il nous est, en fait, interdit d'exprimer des choix et de décider d'un changement d'options. Nous ne pouvons opérer que par suggestions et nous avons quelquefois des satisfactions. Nous réclamions, par exemple, depuis quatre ou cinq ans, que la taxe sur la valeur ajoutée concernant les hydrocarbures puisse jouer pour les sociétés qui utilisent le fuel. Cette mesure a enfin été prise.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Tout arrive !

**M. Yvon Coudé du Foresto.** C'est tout de même assez réconfortant, mais attendre quatre ou cinq ans, dans certains cas, c'est vraiment trop.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** La vie est longue !

**M. Yvon Coudé du Foresto.** Oui, mais le temps et l'argent perdus sont difficilement récupérables.

Il reste, bien entendu, l'action directe. C'est ce qui se passe, et je le déplore, mais l'origine éclate aux yeux puisque les exutoires font défaut et je voudrais risquer une digression sur ce chapitre avant d'aborder ma conclusion.

On dit volontiers que, pour faire la paix, il faut être deux et que, malheureusement, il suffit d'un seul pour faire la guerre. Il en est de même pour les grèves. Celles-ci se multiplient, paralysant tour à tour, et pendant des temps variables, les différents secteurs, publics ou privés, de notre économie.

J'en cite quelques exemples : les dockers ont été en grève sept jours sur dix-huit au seul profit des ports d'Anvers et de Rotterdam ; les chemins de fer se mettent en grève au seul profit des transports routiers ; l'Electricité fait le bonheur des fournisseurs de centrales autonomes pour les principaux utilisateurs, et j'en passe. Or, vous savez que les circuits économiques, une fois établis, ont peine à retrouver leur voie primitive, le canal de Suez en est une preuve éclatante.

Chacun semble travailler contre ses propres intérêts. Or, il n'y a pas d'exemples qu'une guerre ne se termine par une paix tacite ou négociée, et qu'une grève ne fasse un jour place à un accord. Alors, pourquoi ne pas faire l'économie des désordres et des arrêts de travail, puisque chacun sait dès le départ, les travailleurs n'obtiendront pas, en fait, tout ce qu'ils demandent et les employeurs savent, dès l'origine, qu'ils accorderont plus qu'ils n'auraient souhaité.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Très bien !

**M. Yvon Coudé du Foresto.** Je sais bien que l'on me dira que, dans tous les désordres, et la grève en est un, il y a les nostalgiques de la férule soviétique ou de l'anarchie autoritaire de la Chine. Mais ils ne sont qu'une poignée et ils n'entraînent les autres que parce que des promesses n'ont pas été tenues ou des revendications légitimes pas satisfaites pleinement ou partiellement. Leur prise en considération préalable — ce dialogue que vous avez si souvent évoqué et qui n'existe pas dans la pratique — détacherait des agités politiques ceux qui n'ont à faire valoir que des préoccupations matérielles, et je crois que l'économie générale en profiterait largement, et finalement nous tous. Mais une fois l'action engagée, personne ne veut plus perdre la face, pas plus le Gouvernement que les employeurs ou que les syndicats, et nous voyons où l'économie française va aujourd'hui.

Je vais conclure.

Craignez d'être gagné de vitesse. Parlant il y a quelques jours à M. le ministre de l'agriculture, je lui demandais de prêter une attention particulière aux régions pour lesquelles aucun effort sérieux n'a été fait en raison de leur réputation de calme et qui donnent maintenant des signes avant-coureurs d'un profond désarroi devant l'incertitude de leur avenir. Il ne s'agit ni d'une menace, ni d'un ultimatum, ni même d'un avertissement, mais c'est une information que vous auriez tort de négliger.

Ces régions, à vocation encore agricole, sont les plus difficiles à agiter, mais une fois déchaînées, les plus difficiles à calmer. L'histoire, qui parfois se renouvelle, est là pour nous le rappeler. Or, nous sommes au bord de l'explosion. Ne vous y trompez pas. Des maladresses ont été accumulées ; les désordres sont imminents si des mesures concrètes ne sont pas prises dans l'immédiat ; les événements de mai 1968, que l'on évoque si souvent et qui ont connu la révolte étudiante comme catalyseur, s'appuieront aujourd'hui sur la révolte paysanne. Ce sera autrement grave, et je n'irais certes pas jusqu'à l'approuver, mais j'en comprendrais les raisons.

Tout peut encore se redresser. Revoyez vos blocages, rendez-les plus sélectifs ; ne retardez pas les améliorations de structure, ne permettez pas que se perpétue le déséquilibre des pouvoirs d'achat ; rendez les investissements attrayants par des budgets pluriannuels. Autrement vous courez à l'échec, le pays à la ruine, sinon à des désordres qui seraient pour notre nation la plus définitive des déchéances. (*Applaudissements des travéés socialistes à la droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Carous.

**M. Pierre Carous.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, pour qu'il n'y ait aucun malentendu, je déclare tout d'abord que je serai de ceux qui apporteront, sur l'ensemble, leur appui au budget qui nous est présenté, et ce malgré certaines réserves.

Ce budget m'apparaît, en effet, comme un acte de courage politique de la part du Gouvernement, qui a recherché, au travers des équilibres difficiles, les moyens de défendre notre monnaie. On peut être en désaccord sur diverses modalités, mais je crois que l'objectif à atteindre répond au désir de la très grande majorité de la population. Sans m'attarder à des points particuliers qui seront examinés lors de la discussion des divers chapitres, je ferai part maintenant au Gouvernement de quelques-uns des soucis que me donne la lecture des documents qui ont été portés à notre connaissance.

Comme d'habitude, nous retrouvons des charges qui peuvent apparaître anormalement élevées.

Il est bien évident que l'Etat, c'est-à-dire l'ensemble de la collectivité nationale, doit apporter son soutien aux catégories sociales défavorisées ou aux secteurs d'activité pour lesquels une reconversion apparaît indispensable, mais il m'apparaît très dangereux que d'année en année ces diverses charges augmentent, tandis que les solutions de nature à mettre fin à cette situation paraissent s'éloigner. Il y a, en réalité, deux problèmes que l'on ne peut séparer. Le premier d'entre eux est de pure technique financière et consiste à rechercher l'équilibre des recettes et des dépenses. Le deuxième problème est purement humain : il n'est pas possible, sous prétexte d'aboutir à un équilibre comptable, de condamner à la misère et au désespoir les catégories sociales qui ont le malheur de se trouver dans un secteur économique où l'évolution ne leur est pas favorable.

Je demanderai au Gouvernement de continuer l'effort qu'il a commencé en vue de dire la vérité au pays, d'expliquer et de dégager des solutions humaines.

Si des catégories de Français doivent être inscrites au passif du budget social, qu'on le dise clairement et qu'on cesse d'imputer les charges qu'elles imposent à l'organisme dont elles dépendent. Quant aux secteurs où la reconversion se révèle indispensable, là aussi il faut expliquer et dire la vérité : cette dernière sera beaucoup plus facile à accepter si elle est assortie des mesures indispensables pour assurer l'avenir.

Il n'est pas bon que des individus en âge de travailler, compétents pour le faire et qui désirent effectivement avoir une activité productive soient considérés comme des assistés de la nation ; autrement dit, il ne faut pas confondre la solidarité et la charité.

Voulant que mon propos soit le plus bref possible, permettez-moi un instant de m'arrêter, à titre d'exemple, aux problèmes de l'agriculture.

Il n'est pas valable d'apporter des subventions d'Etat pour produire des denrées qui requièrent ensuite des subventions complémentaires pour assurer leur écoulement, quand ce n'est pas leur destruction effectuée au mépris de ceux qui, en France ou ailleurs, souffrent d'une pénurie qui porte précisément sur ces mêmes produits. De même, il n'est pas normal de subventionner des importations alors qu'il existe des surplus sur le marché national ou qu'il devrait en exister si celui-ci recevait une organisation valable.

Il n'est pas non plus normal de limiter, sous motif d'encadrement, les possibilités d'organismes comme le Crédit agricole dans la mesure où les facilités de trésorerie qu'il apporte intéressent uniquement les agriculteurs exploitants à l'occasion de l'exercice de leur profession ou des collectivités locales.

Ce n'est pas ce point particulier qui peut mettre le franc en péril, mais il s'avère par contre qu'il ne fait qu'aggraver la situation extrêmement difficile de certains éléments du monde rural qui ont fait spécialement confiance à ce mode de financement.

Je dirai d'ailleurs, d'une manière plus générale, combien je souhaite que soit rendue dès que possible à toutes les catégories de Français qui ont des possibilités productives — et ils sont hélas ! peu nombreux par rapport à l'ensemble — la possibilité d'améliorer leur équipement en vue d'une meilleure production.

L'austérité librement consentie n'est valable que dans la mesure où elle est limitée dans le temps et dans ses objectifs et ne devient pas pour quelques technocrates un moyen facile d'adapter leur conception de la vie à l'évolution de l'activité économique.

Ce sera là l'une de mes seules observations d'ordre général, mais je voudrais en faire une autre sur un point un peu plus particulier. Les responsables de notre économie ont-ils songé parfois à faire le compte de l'énergie et des heures perdues par tous les citoyens en formalités administratives superflues ?

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** C'est exact.

**M. Jacques Descours Desacres.** Très bien !

**M. Pierre Carous.** Lorsqu'on parle de difficultés administratives, on a tendance à viser un objectif particulier et à condamner les responsables à divers échelons, sans essayer de replacer le problème dans son contexte général. Il est injuste d'accuser tel fonctionnaire des retards subis par les usagers alors que ce fonctionnaire, généralement d'un rang très modeste, ne fait qu'appliquer les consignes et instructions diverses qu'il a reçues. C'est l'ensemble de notre conception de l'administration qui devrait être repensée.

Certes, au travers de l'histoire de ces dernières années, des modifications ont été apportées, mais généralement, aux textes améliorant une situation, viennent se superposer tout ou partie des textes existant précédemment, ce qui, loin de faciliter les formalités, les complique encore.

Que l'on essaie une fois pour toutes de prendre ce problème à bras-le-corps et l'on verra qu'avec les moyens existants il est possible d'apporter des solutions administratives plus valables tout en permettant un meilleur rendement !

C'est là une économie qui ne s'inscrira pas sous forme d'une moins-value de dépenses, mais qui, sur le plan de l'économie générale, se traduira par une plus-value d'activité telle que l'ensemble du pays en ressentira rapidement les conséquences bienfaisantes.

Toute opération de modernisation, de simplification ou de décentralisation se heurte inévitablement à des habitudes acquises. Il faut avoir le courage d'y faire face.

J'aurais voulu dire à M. le ministre de l'économie et des finances — mais malheureusement il est absent et je demanderai à M. le secrétaire d'Etat de partager avec lui ce que je vais dire en le lui transmettant — combien, sur un point particulier qui intéresse ma région, j'ai pu apprécier la volonté qu'il avait d'atteindre certains objectifs de décentralisation, même quand il fallait pour cela se heurter aux échelons supérieurs de sa propre administration.

Je ne demande ni création de commissions nouvelles, ni mise en place d'organismes qui finalement freinent les diverses réformes plutôt que d'assurer leur promotion. Je demande simplement, sans passion, mais aussi sans respect excessif pour des habitudes acquises, que l'on se penche une bonne fois sur ce qui constitue des freins inacceptables et irritants de notre vie quotidienne.

Au travers du pays et de toutes ses couches sociales, nous sentons des résistances, des difficultés et des malaises. Il faut arriver à ce que cela cesse ; il faut surtout que cela ne s'étende pas.

Or, aux catégories déjà normalement à notre charge, risque de s'en ajouter une autre qui jusqu'à présent était productive : de nombreux commerçants et membres de professions indépendantes diverses sont actuellement menacés dans leur existence.

Les établissements de distribution dits « à grande surface » répondent sans doute, au moins pour partie, aux besoins du public et à une forme commerciale moderne, mais leur prolifération excessive et anarchique met en péril l'existence de professions entières. Ces établissements ont pu s'adapter au régime de la taxe sur la valeur ajoutée et ils ont ainsi réussi des opérations tellement fructueuses que leurs implantations s'étendent à une cadence qui met en péril des secteurs complets de l'économie.

Je suis de ceux qui, partisans de la liberté d'établissement, de la liberté du commerce et de la liberté dans tous les domaines, estiment que la liberté cesse là où elle porte atteinte au droit d'existence du voisin.

Ici encore, l'administration ne paraît pas répondre à ce que l'on attend d'elle : les commissions qui portent le nom du ministre de l'équipement et dont l'utilité paraît incontestable risque d'être sans effet si l'on admet — et là je pourrais citer des exemples — que les permis de construire sont donnés avant même que les commissions n'aient exprimé leur avis !

Gardons-nous de dresser contre nous les représentants des structures les plus traditionnellement solides de notre pays. Une nation comme la nôtre, vieille d'Histoire et de traditions, ne peut impunément écraser ceux de ses enfants qui ont largement contribué, avec d'autres d'ailleurs, à sa richesse et à sa prospérité.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les quelques observations que je voulais présenter. Je demande au Gouvernement de les prendre en considération et de rendre ainsi plus efficace l'appui que nous comptons mes amis et moi lui apporter. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., ainsi que sur certaines travées à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute suspendre maintenant sa séance. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt-cinq minutes, est reprise à vingt et une heures trente, sous la présidence de M. André Méric.*)

**PRESIDENCE DE M. ANDRÉ MERIC,**  
vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1970, adopté par l'Assemblée nationale.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Lefort.

**M. Fernand Lefort.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, qu'en termes choisis ministres et membres de la majorité présentent le budget de 1970 ! Les Français sont invités à pratiquer l'austérité, ainsi ils sauveront, ils feront triompher les mesures dites « de redressement économique et financier » annoncées lors de la dévaluation de notre monnaie. L'austérité n'est pas pour tout le monde. Les sacrifices ? Le Gouvernement et sa majorité les imposent à une catégorie, à ceux qui produisent. Il n'en demande pas à ceux qui ont amené le pays là où il est.

En tout cas, pendant onze années, le régime gaulliste nous a rebattu les oreilles sur la prospérité, le bien-être. Tout allait pour le mieux ; un avenir radieux s'offrait aux Français avec le gaullisme et son système ; l'économie était saine, la monnaie défendue comme jamais.

En fait, ce qui se portait bien — qui ne s'est jamais porté si bien et qui continue — c'était les grandes sociétés, les grandes banques, les spéculateurs, alors que le niveau de vie de l'immense majorité des Français allait décroissant. Onze années après l'établissement du régime gaulliste, avec le budget qui nous est présenté pour 1970, on veut faire une nouvelle ponction sur les conditions de vie du peuple en laissant entrevoir que cela ira mieux dans l'avenir. Et l'on nous dit : « Voyez, avec l'équilibre budgétaire, c'est le redressement assuré ».

Oh ! ce ne sont pas les communistes qui pensent que dans une société bien organisée ne doive pas être recherché l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Mais ce qui compte, c'est de savoir au bénéfice de qui cet équilibre est réalisé, au détriment de qui il s'effectue. Ce qui compte dans un budget, c'est l'utilisation des sommes qui y sont inscrites. Or, la caractéristique essentielle du budget, ce sont les insuffisances de crédit pour tout ce qui intéresse la vie de notre peuple. Ce sont les insuffisances en ce qui concerne les écoles, les logements, les équipements sociaux, les hôpitaux, les routes. Tout ce qui prend un caractère social, tout ce dont dépend l'avenir de notre pays est sacrifié. Par contre, les dépenses militaires, les dépenses improductives, celles qui grèvent essentiellement les charges des Français sont augmentées. Ces dépenses militaires constituent encore le premier budget de l'Etat.

D'autre part, il est évident que ce budget perpétuera l'injustice au profit des gros possédants.

Pour le Gouvernement le budget est la suite logique des mesures prises ces derniers mois après la dévaluation et qui se sont traduites par des coupes dans les crédits d'équipement, par le blocage des crédits, par des restrictions sévères du crédit à la consommation.

Comme on est loin alors des promesses électorales ! Comme on est loin, avec M. Pompidou Président de la République, des promesses de M. Pompidou candidat ! Car enfin, le président actuel de la République promettait de défendre la monnaie, de développer les biens d'équipement, de permettre à chaque Français de jouir du progrès des techniques modernes. Or voilà qu'à présent c'est l'invitation à la ménagère d'éviter l'achat de la machine à laver ou de tout appareil ménager rendant la vie moins fatigante.

A présent, c'est un coup d'arrêt brusque à la réalisation des équipements déjà bien insuffisants. On s'occupe avant tout de ce qui rapporte dans l'immédiat. Les fabriques de crayons à bille prennent le pas sur l'organisation de la recherche. On veut passer aux sociétés privées l'aménagement des autoroutes, l'installation du téléphone. Dans quelques décennies, lorsque des réparations seront nécessaires, il sera alors question de la remise à l'Etat.

La monnaie, qui devait être défendue, a été dévaluée. Le Gouvernement met en avant les événements de mai et juin 1968 pour justifier la dévaluation. Les charges résultant du protocole de Grenelle seraient insupportables. Or, il en est tout autrement. Ce n'est ni dans les luttes de mai et juin 1968, ni dans un prétendu excès de la consommation qu'il faut rechercher des causes de la fragilité de notre monnaie, le déséquilibre de notre économie.

Au contraire, comme le reconnaissent les statistiques, l'amélioration du pouvoir d'achat obtenue par les travailleurs a eu pour effet de relancer la production, de freiner le chômage, si bien que les pertes consécutives aux grèves du printemps 1968 se trouvaient largement compensées en fin d'année. Quant aux charges sociales, c'est le Président de la République lui-même qui, dans une conférence de presse, a reconnu qu'elles n'étaient pas plus élevées en France qu'ailleurs et cela même après juin 1968.

Ce que le Président de la République et ce que les membres du Gouvernement ne devraient pas manquer de dire, de signaler à l'attention de la grande majorité des Français, pour rappeler une simple vérité, pour montrer quels intérêts sert la politique gouvernementale, c'est l'énormité de l'accroissement des bénéfices des grandes sociétés. N'a-t-on pas vu trente des plus grosses firmes privées réaliser en 1968 un bénéfice net supérieur de 44 p. 100 à celui de 1967. Ce bénéfice fait un total de 2.121 millions de francs.

Ce que le Gouvernement ne dit pas — ou alors c'est à mots couverts — lorsqu'il parle de la dévaluation, c'est que notre monnaie a souffert et souffre d'un phénomène général propre aux pays capitalistes : une crise monétaire internationale qui frappe les monnaies selon des systèmes divers, à des échéances différentes. Ce qu'il ne dit pas, c'est la spéculation, c'est ce trafic auxquels se sont livrés et se livrent les grandes banques et les privilégiés de la fortune.

Car enfin il y a eu évasion considérable de capitaux. Ce n'est pas le menu fretin qui a participé à cette opération. Ce sont des sommes considérables qui ont pris le chemin de l'étranger. Quand on annonce les chiffres, le simple mortel se demande si de telles sommes peuvent exister. Pourtant, alors que l'on invite la ménagère dont le mari a un salaire mensuel de l'ordre de 800 à 1.000 francs à économiser pour « sauver » la France, chacun sait qu'en quelques mois quelque 25 milliards de francs ont été exportés ; 25 milliards, c'est-à-dire 2.500 milliards d'anciens francs !

Oh ! l'attaque des spéculateurs contre le franc est une opération rentable. Ce ne sont pas les 3 ou 4 p. 100 d'intérêt par an de dépôt sur le livret de caisse d'épargne des petites gens. Non, il a suffi que la dévaluation soit décidée et voilà 12,5 p. 100 du capital en plus. Comme ils avaient spéculé sur le franc à l'aide du deutchmark et que quelques semaines plus tard celui-ci était réévalué de 8 p. 100 environ, c'est de 21 p. 100 qu'a augmenté la fortune de ces spéculateurs, ce sont donc plus de cinq milliards de francs qui ont été gagnés par les forbans pendant que les travailleurs sont au pain sec, pendant que les commerçants et artisans « trinquent » comme les petits agriculteurs.

Il est certain que seules des mesures prises contre les grandes sociétés contre les spéculateurs, comme le proposaient les communistes, auraient porté un coup à ceux qui jouent avec le franc et auraient procuré des ressources nouvelles. N'aurait-on pas dû opérer un prélèvement de 30 p. 100 sur tous les capitaux exportés par les spéculateurs ? N'aurait-on pas dû opérer la levée du secret bancaire afin de déceler les noms de ces spéculateurs ?

Pour tenter de justifier les mesures d'austérité, le Gouvernement prétexte que l'économie française est incapable à la fois de répondre à une forte demande intérieure et de développer ses exportations. N'est-ce pas un camouflage des possibilités ? C'est un fait que l'appareil productif est aujourd'hui sous-employé. Le taux de progression de la production, ramené de 8,6 p. 100 à 4 p. 100 pour 1970, constitue évidemment un coup de frein brutal au développement de notre économie.

Le budget est la traduction de cette politique. Dans les différents budgets, on constate que les équipements civils sont sacrifiés. Si les dépenses en équipements civils diminuent de plus de 7 p. 100, les crédits militaires augmentent de 5 p. 100. La comparaison est édifiante et peu à l'avantage du Gouvernement, même s'il s'est trouvé à l'Assemblée nationale une majorité pour approuver. Il est vrai qu'à l'Assemblée nationale les critiques n'ont pas manqué et très souvent elles venaient des membres de la majorité, comme pour soulager une mauvaise conscience. Mais les critiques faites, la majorité a voté ce qu'a demandé le Gouvernement.

Il est vrai aussi qu'un député de la majorité, élu de l'U. D. R., pour se justifier, a pu indiquer que le « contrôle parlementaire du budget n'est qu'une farce technique. L'Assemblée ne modifie rien et a le sentiment douloureux de son impuissance ». N'est-ce pas là l'aveu de faillite sur tous les plans où nous a conduit le système actuel ?

En 1970, on construira moins d'écoles, moins d'établissements d'enseignement, il y aura plus de 530 millions de réduction par

rapport à 1969. Le budget de fonctionnement de l'éducation nationale est un budget de routine, alors que des moyens nouveaux devraient être donnés. La construction de logements sociaux est sacrifiée : 27.000 H. L. M. locatives en moins que l'an dernier, si ne joue pas le fonds d'action conjoncturelle. Seul le nombre des P. L. R. et celui des P. S. R., c'est-à-dire les logements à normes réduites, connaîtraient une petite augmentation. Alors qu'il faudrait 600.000 logements, on n'en comptera que 360.000. Les mal-logés, les jeunes ménages peuvent donc attendre. La priorité des priorités continue d'être vraiment parente pauvre.

Pour l'équipement hospitalier, les crédits se trouvent réduits de 43 p. 100 et pour les collectivités locales c'est pratiquement l'arrêt des équipements. Déjà les collectivités ont subi les conséquences des blocages de crédit dans le dernier trimestre de 1969. Pour l'an prochain tout est diminué : crédits de paiement et autorisations de programme sont en réduction alors que les prix des travaux ont augmenté. Pendant ce temps vos transferts de charges sur communes et départements s'accroissent. Pas une seule étatisation de lycée municipal ou de C. E. S. n'était primitivement prévue.

Mais, en surchargeant les communes et les départements, on parle beaucoup de la patente. M. le ministre des finances laisse entendre et fait même promesse que la patente pourrait être bloquée si tel était le désir des municipalités. Et dire que le Gouvernement, lorsque les communes présentent des réclamations, parle de démagogie !

Comment peut-on laisser croire, alors même que les circulaires ministérielles laissent entrevoir une augmentation des budgets communaux de l'ordre de 6,25 p. 100, que la patente aussi bien que la mobilière et le foncier ne subiront pas cette augmentation de 6,25 p. 100 ?

En fait, à la faveur d'une politique d'austérité, le Gouvernement envisage de faire supporter de nouvelles charges aux communes et aux départements, de faire croire en somme à l'incapacité des élus de gérer correctement, tandis qu'il essaierait de prendre des dispositions pour bloquer les patentes, ce qui représenterait des diminutions importantes pour les gros patentés, quelques miettes pour les petits commerçants, le tout venant surcharger les familles avec la mobilière et le foncier.

Au sujet des contributions locales, étant donné que, dans certaines communes, les feuilles d'imposition sont envoyées actuellement, il serait bon d'accorder un délai de paiement jusqu'au 15 mars. Ne serait-ce pas justice que d'accorder aux personnes âgées, qui ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu, l'exonération de la contribution mobilière ?

Les insuffisances de crédits des différents budgets sont doublées du fait que les ressources sont procurées à l'aide d'une fiscalité qui est loin d'être démocratique.

Certes, un article de la loi de finances apporte des aménagements dans les tranches pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Nous pensons que cela est insuffisant, qu'il serait utile de prendre une mesure essentielle en portant l'exonération à la base à 6.000 francs, c'est-à-dire que la première tranche ne serait comptée qu'à partir de 6.000 francs.

Il convient, de plus, d'opérer une véritable réforme démocratique de la fiscalité. Combien est-il regrettable que, lors de la discussion des budgets précédents, les demandes du groupe communiste concernant l'exonération à la base n'aient pas été suivies, comme n'ont pas été suivies, à la fin de l'année dernière et cet automne, ses propositions en vue de frapper les spéculateurs !

L'action des commerçants et artisans a abouti, en ce qui concerne la taxe complémentaire, à un premier résultat. En 1971, celle-ci sera supprimée. Mais pourquoi ne pas avoir décidé cette mesure dès 1970 au lieu de ne la réserver qu'à une partie des intéressés ? La taxe à la valeur ajoutée rapportera au total 72.430 millions de francs. Elle représente la bagatelle de 46,8 p. 100 des recettes fiscales de l'Etat, les impôts sur les revenus en représentant 19,1 p. 100 et l'impôt sur les sociétés 8,4 p. 100.

On justifiera cette taxe au nom d'une certaine Europe. Mais il est une vérité, c'est que l'extension de la T. V. A. a provoqué l'augmentation des prix, n'en déplaise aux ministres et aux inspecteurs des finances.

Au sujet de cette taxe à la valeur ajoutée, nous sommes persuadés qu'il conviendrait de prévoir des décotes en faveur de certaines catégories de commerçants et d'artisans ; il faudrait prévoir aussi que toutes les collectivités publiques, notamment les communes et les départements, soient exclues de son paiement sur tous les travaux qui ont reçu une subvention d'Etat.

Les diverses mesures proposées par les communistes donneraient à notre fiscalité un caractère humain aux yeux de tous ceux qui peinent; ces derniers ne se sentiraient pas frustrés alors que s'abattraient sur les grosses fortunes et les spéculateurs le poids principal de la fiscalité.

En outre, la réduction massive des crédits militaires permettrait de consacrer davantage de fonds aux investissements productifs et aux équipements sociaux, hospitaliers, culturels, sportifs. Cette réduction massive permettrait de consacrer un quart du budget à l'éducation nationale.

Il est évident que, en dehors de tout cela, le développement du marché intérieur est essentiel et conditionne les échanges extérieurs. Il peut être obtenu par l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés, pensionnés et retraités, par une politique constante de plein emploi rejetant le chômage, par une réduction de la durée du travail, par un effort important en vue de la formation professionnelle, par l'abaissement de l'âge ouvrant droit à la retraite.

Le budget qui nous est présenté ne va pas dans ce sens. Il ne correspond pas aux intérêts de notre pays. Ce budget d'austérité est vraiment la préfiguration de votre prétendue « société nouvelle ».

Il ne s'agit pas de se satisfaire de quelques critiques. Actuellement, ouvriers, techniciens, commerçants, artisans, agriculteurs, sont mécontents. Ils le sont de votre politique que traduit votre budget. L'intérêt national suppose donc une autre politique, s'appuyant résolument sur l'ensemble de la population. Pour notre part, nous nous y attachons. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jung.

**M. Louis Jung.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, si je me permets d'intervenir après l'excellent exposé de notre ami, M. Coudé du Foresto, ce n'est pas pour infléchir en quoi que ce soit ses propos auxquels je souscris avec tous mes amis. C'est plutôt pour me libérer d'un cas de conscience qui me préoccupe depuis plusieurs années et dont les effets sont d'une actualité presque dramatique. Je voudrais, en quelques minutes, vous parler de la fiscalité de l'épargne.

Vous avez, cet après-midi, monsieur le secrétaire d'Etat, présenté une analyse fort courageuse de notre situation économique et financière et vous nous avez laissé espérer la réussite du plan de redressement en demandant à tous l'effort de participation nécessaire.

Je n'ai pas besoin d'affirmer à nouveau que nous sommes tous à vos côtés dans ce combat dont dépend l'avenir politique de notre pays et celui de l'Europe. Nous savons, en effet, qu'une faillite de notre monnaie risquerait de faire basculer notre pays dans le camp collectiviste et d'y entraîner nos voisins du continent.

En conséquence, ayant à cœur la réussite de ce plan de redressement, je ne comprends pas que vous n'employiez pas tous les moyens qui s'imposent.

Après les déclarations de M. le Président de la République, de M. le Premier ministre, du ministre de l'économie et des finances et de vous-même, exhortant les Français à épargner, vous n'avez malheureusement pas, à l'exemple des autres pays, supprimé ou du moins allégé réellement les impôts qui grèvent l'épargne.

Si je me permets ces quelques remarques, c'est parce que j'ai été impressionné en constatant que tous les pays économiquement prospères sont des pays où l'épargne, reconnue comme facteur essentiel d'impulsion économique et de progrès social, bénéficie d'incitations gouvernementales multiples.

Représentant de l'Alsace, je puis, à mon aise, comparer l'économie de deux pays voisins qui sont l'Allemagne et la Suisse. A l'inquiétude économique qui gagne les Français vient se joindre une certaine admiration pour la prospérité de l'Allemagne. Il faut que les Français sachent qu'un des piliers du miracle allemand se nomme justement l'épargne.

Personnellement, je n'ai aucun complexe vis-à-vis de nos voisins d'outre-Rhin car leur système économique comporte sans nul doute des faiblesses susceptibles d'engendrer certaines surprises, mais il nous faut convenir qu'ils ont pratiqué une politique réaliste et dynamique, favorable à l'épargne.

Ce n'est pas une bonne politique que de plafonner le montant des dépôts sur les livrets de caisse d'épargne, ainsi que les emprunts à long terme. De même, il ne faut pas que les intérêts offerts soient inférieurs à l'érosion monétaire.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement fait actuellement un effort dans la direction souhaitée. Mais j'ai l'impression que toutes ces mesures sont prises à la hâte, sous la pression des événements, sans vue d'ensemble; en tout cas, par leur complexité, elles ne mobilisent pas l'attention des Français; on crée en même temps un surcroît de travail pour les collecteurs de l'épargne, aggravant ainsi dans le pays la maladie de la bureaucratie qui, vous le savez bien, est un virus onéreux, peut-être même mortel.

Vous nous présentez un budget qui doit sauver notre monnaie et nous sommes prêts à collaborer à cette haute lutte. Mais, pour réussir dans cette entreprise, il faut commencer par mettre en pratique une politique qui encourage l'épargne sociale sous toutes ses formes afin de trouver des capitaux pour financer les investissements dont le pays a tant besoin.

Un de vos collaborateurs m'a laissé entendre que, l'année prochaine, des mesures nouvelles seront prises. Ne craignez-vous pas que ce soit trop tard? J'en suis, pour ma part, persuadé car l'urgence est grande.

Annulez toutes les contraintes administratives, exonérez totalement la petite épargne et vous établirez alors une base solide sur laquelle la confiance pourra s'édifier.

Pour terminer, je voudrais vous faire part d'un exemple que nous avons quotidiennement sous les yeux. La grande majorité des ouvriers frontaliers ont compris la différence entre nos deux systèmes d'épargne et j'ai la conviction que 50 p. 100 des ouvriers français travaillant en Allemagne ont des comptes d'épargne outre-Rhin où le rendement est supérieur et libre de toute fiscalité.

Je souhaite et j'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avoir convaincu de la nécessité de redonner confiance à l'épargnant en offrant la liberté aux organismes collecteurs de fixer des taux d'intérêt créditeurs qui puissent être attractifs. De même, il vous faut supprimer la fiscalité pour l'épargne sociale et réduire la complexité des réglementations onéreuses pour la société.

Si vous avez le courage de prendre ces décisions, je suis convaincu que, l'année prochaine, vous pourrez ici-même présenter un budget moins austère que celui de cette année. Dans le cas contraire, vous aurez pris la responsabilité de figurer parmi ceux qui auront collaboré à la condamnation de l'Europe des hommes libres. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marie-Anne.

**M. Georges Marie-Anne.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, dans la discussion générale du budget de la Nation pour 1970, je voudrais présenter quelques très brèves observations concernant l'économie générale de cette partie excentrique de la France que l'on nomme les départements français d'outre-mer.

Je m'excuse, par avance, monsieur le secrétaire d'Etat, de venir ajouter nos préoccupations aux vôtres, que je sais nombreuses, délicates et complexes. Mais j'ai l'impérieux devoir d'appeler votre haute attention sur l'état général de l'économie de nos départements d'outre-mer et de vous dire que, dans les circonstances actuelles, ils se trouvent dans une situation que je qualifierai de dramatique.

Sans doute les services administratifs fonctionnent-ils tant bien que mal; sans doute les écoles accueillent-elles un flot d'enfants de plus en plus nombreux; sans doute aussi les redoutables endémies qui affligeaient ces départements ont-elles été jugulées grâce aux mesures prises en matière de santé publique et parce que, maintenant, les hôpitaux sont à même de dispenser aux malades des soins éclairés et appropriés.

Certes, toutes ces prestations administratives, éducatives et sanitaires constituent-elles un espoir solide et très hautement apprécié, mais elles n'empêchent pas que l'économie de ces départements se dégrade lamentablement.

Cela est dû au fait que cette économie n'a pas bénéficié jusqu'à présent d'un ensemble d'efforts de rattrapage comparables à ceux qui ont été consentis en faveur du domaine social et, comme l'assistance, si généreuse soit-elle, ne peut suffire à pallier les insuffisances de l'économie de production, nous vivons, je dirai même que nous végétons sans pouvoir franchir le seuil du démarrage.

Sachez, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous vous sommes déjà très reconnaissants de ce qui est fait pour bien nous administrer, pour instruire nos enfants et pour soigner nos malades dans ces départements. Mais nous vous serions bien plus reconnaissants encore si vous parveniez à nous rendre plus productifs que nous le sommes. Ainsi notre poids serait moins lourd à porter car notre

vœu le plus cher, c'est de devenir des assurés sociaux au lieu de demeurer des assistés sociaux. Ces départements d'outre-mer offrent assez de possibilités réelles pour espérer être un jour de véritables associés nationaux au lieu de rester d'éternels assistés nationaux.

Cela m'amène à évoquer très rapidement la situation actuelle du département de la Martinique que je représente au sein de cette assemblée. En 1959, le taux de couverture des importations par les exportations était encore de 73 p. 100. En 1965, c'est-à-dire six ans plus tard, après le rétablissement des bananeraies qui avaient été complètement détruites par le terrible cyclone Edith, ce taux de couverture se maintenait encore à 53 p. 100. Pour 1968, la couverture n'est que de 37 p. 100.

Quelles sont les causes de cette dégradation des termes de l'échange ?

On pourrait penser qu'elle est due à un effort substantiel portant sur les biens d'équipement et nous serions les premiers à nous en féliciter ; mais, hélas ! il n'en est rien car le volume des importations de biens d'équipement est stagnant.

L'examen des statistiques montre qu'il s'agit, d'une part, du gonflement des importations de biens de consommation et, d'autre part, d'une dégradation continue du prix moyen de la tonne exportée, cependant que le prix moyen de la tonne de marchandises importées suit au contraire une courbe ascendante continue.

J'ai à peine besoin de redire que la quasi-totalité de nos échanges commerciaux se fait avec la métropole.

En 1964, le prix moyen de la tonne importée était de 1.109 francs en C.I.F. ; en 1968, ce prix moyen était de 1.294 francs, soit une augmentation de 17 p. 100 sur quatre ans. Pour ce qui est des exportations, le prix moyen F.O.B. de la tonne a passé de 838 francs en 1964 à 758 francs en 1969, soit une diminution de 10 p. 100 sur quatre ans. Voilà pourquoi la situation économique se détériore inéluctablement.

Les départements d'outre-mer dont, hélas ! et nous le déplorons, l'économie est restée jusqu'ici exclusivement agricole sont au premier rang des victimes du blocage des prix agricoles. Je n'en veux pour preuve que le matraquage systématique appliqué à la banane des Antilles. La banane est la bête noire du quai Branly ; c'est sa victime expiatoire. (*Sourires.*) Puisqu'on lui a fait l'insigne privilège de l'inclure dans « le panier de la ménagère », elle n'a le droit de bénéficier d'aucune conjoncture favorable. Depuis quelque quinze ans, son prix de détail est sensiblement toujours le même. Toutes les augmentations qui surviennent dans le prix des emballages, en matière de frais d'approche ou de charges salariales, voire fiscales — je pense à l'application de la T. V. A. — sont supportées par le producteur exclusivement, sans aucune possibilité de répercussion sur les prix. Lorsque le prix de détail atteint 2,25 francs le kilogramme, le clignotant rouge s'allume immédiatement au quai Branly et les chefs de bureau tirent de leurs tiroirs tout un arsenal de licences d'importation étrangères pour casser les cours. Cependant, j'ai pu constater par moi-même qu'on vend actuellement sur les marchés de quartier, à Paris, des poires à 2,50 francs le kilogramme, du raisin à 3 francs, des oranges à 3,25 francs, et j'en passe.

Pour les mois de novembre et décembre, vous avez exigé des producteurs nationaux de bananes le plafonnement à 1,25 franc le kilogramme au port de débarquement, sous la menace de libérer immédiatement un contingent d'importation de bananes étrangères. Or, selon les derniers travaux effectués par la société d'intérêt collectif agricole, dite « Sicaban », suivant un cadre rationnel déterminé par un expert économique d'Etat, le prix de revient moyen de la banane au port, tous frais compris, est de 1,27 franc le kilogramme. Vous acculez ainsi délibérément les producteurs antillais à un endettement cumulé vis-à-vis du crédit agricole et, par suite, à la ruine pure et simple. Or, pour le département de la Martinique, la banane représente 78 p. 100 des exportations globales. C'est assez dire que, lorsque la banane s'effondre, c'est toute l'économie martiniquaise qui s'effondre avec elle.

Pour ce qui est de l'ananas, qui est le deuxième volet de l'économie de la Martinique puisqu'il représente 13 p. 100 de nos exportations globales, la crise est encore plus grave. Les trois quarts de la production de 1969 sont bloqués sur les lieux de production, parce que le marché métropolitain qui, en toute justice, aurait dû d'abord être le nôtre, est encombré de conserves originaires de la Côte-d'Ivoire, de Formose et du Kenya, qui, cela va de soi, sont bien meilleur marché que les nôtres, puisqu'il s'agit de pays à bas salaires et où il n'existe quasiment aucune charge sociale pour la protection des travailleurs.

Le Gouvernement répugne à imposer à la Côte-d'Ivoire le respect du quota d'importation qui lui est imparti à l'intérieur de la zone franc. Sa préoccupation essentielle est d'avoir sur le marché des ananas aussi bon marché que possible et sans aucunement se soucier qu'ainsi il accule à la disparition les producteurs nationaux qui ont consenti cependant les plus grands sacrifices pour atteindre un haut degré de productivité, tant agricole qu'industrielle.

Pendant qu'à la Martinique nous nous débattons avec cette préoccupante situation de nos deux principales productions, vous nous avez porté le coup de grâce, monsieur le secrétaire d'Etat, par le blocage des crédits d'investissement. Alors que nous étions déjà dans un état dépressif caractérisé, vous nous avez appliqué d'une manière indifférenciée les mêmes normes que celles qui ont été arrêtées pour casser la surchauffe sur le territoire de l'hexagone. Si cette mesure s'inscrivait dans un impératif politique catégorique au plan métropolitain, elle ne s'imposait nullement à l'égard de notre malheureux département où les investissements publics représentent jusqu'à présent une part très importante des activités économiques.

Vous avez fait bloquer tous les projets pour lesquels les visas du contrôleur financier n'avaient pas été encore obtenus ; mais, comme beaucoup de nos dossiers étaient en retard, il en est résulté un blocage total de certains secteurs. C'est ainsi que le crédit de subvention de 5 millions de francs prévu au budget du ministère de l'intérieur au titre des adductions d'eau et de l'assainissement urbain est totalement gelé et que rien ne pourra être fait dans ce domaine au titre de 1969.

Hâtez donc le dégel des crédits du fonds d'action conjoncturelle, monsieur le secrétaire d'Etat, car les départements d'outre-mer sont menacés d'asphyxie à brève échéance. Actuellement, on pourrait dire que les administrations fonctionnent et que tout le reste est quasiment paralysé.

Je me devais, monsieur le secrétaire d'Etat, de pousser ce cri d'alarme pour vous rendre attentif aux problèmes que pose l'économie des départements d'outre-mer au sein de la communauté nationale. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gargar.

**M. Marcel Gargar.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il ressort de la lecture des débats de l'Assemblée nationale sur le projet de budget de 1970 que l'unanimité s'est faite, quelles que soient les tendances politiques, pour critiquer et déplorer ce budget d'austérité et de restriction à sens unique. La bonne logique commandait le rejet de ce budget, mais nous ne sommes pas à une contradiction près à l'époque que nous vivons et votre constitution, monsieur le secrétaire d'Etat, faite sur mesure, paralyse l'action du Parlement.

**Un sénateur communiste.** Très bien !

**M. Marcel Gargar.** Mon intervention dans la discussion générale se bornera à quelques brèves remarques.

Je relève que la réduction de moitié de la majoration exceptionnelle dont sont passibles les gros revenus procurera à leurs détenteurs un allègement de près de 900 millions de francs, tandis que les mesures envisagées en faveur des petits et moyens contribuables, des économiquement faibles ne comporteront qu'un allègement de 200 millions de francs. Il semblera à certains que cette distorsion favorable aux grosses fortunes est normale puisque nous sommes en régime capitaliste. Mais ne pense-t-on pas en même temps qu'une telle inégalité est génératrice de mécontentements populaires allant grandissant ? Discrimination économique, discrimination sociale, telles sont les marques principales de votre budget pour 1970.

Les rajustements des allocations familiales en métropole n'ont pas bénéficié de la générosité du Gouvernement. C'est bien plus vrai encore pour celles, déjà très minorées, des départements d'outre-mer, malgré le grand retard pris sur le coût de la vie.

Les fonctionnaires participent pour un taux dérisoire à l'accroissement du profit national. Ils se voient en plus chicaner le recrutement d'agents et le renforcement des moyens de service. Récemment, une délégation du personnel du Trésor, en grève administrative, exposait à divers groupes de sénateurs les grandes difficultés qu'éprouvent les agents, du cadre A au cadre D, dans l'accomplissement de leurs tâches écrasantes. Que demandent-ils ? Simplement un recrutement suffisant et normal d'agents dont le besoin se fait grandement sentir. Pour le Trésor, les statistiques révèlent qu'il manquait 5.600 agents pour l'exercice 1967 et 6.900 au 31 décembre 1968, alors que les tâches sont en constant accroissement.

Cette déplorable insuffisance de recrutement se présente dans la plupart des administrations financières. Je connais bien les difficultés de mes collègues des impôts écrasés de besognes, sans que certains chefs leur en sachent gré et leur facilitent la tâche. Déjà astreints à des normes de rendement, il leur faut assurer le travail du personnel manquant. Est-ce une bonne politique que de faire mourir à la tâche ceux qui pourvoient aux finances de l'Etat ? Un recrutement suivi et normal, le reclassement des catégories C et D auxiliaires d'après le plan de réforme Masselin, l'intégration totale de l'indemnité de résidence pour le calcul de la retraite sont des mesures urgentes à prendre pour rendre confiance aux véritables serviteurs de l'Etat.

Le budget de 1970, on l'a dit, est plein de menaces de stagnation des conditions de vie de la classe des humbles dont l'avenir paraît bouché, tandis que les gros possédants, les bien nantis ont devant eux une brillante perspective de profits. Quand les subventions budgétaires allouées aux entreprises publiques sont réduites de 400 millions de francs, n'est-ce pas en vue de leur transfert aux entreprises privées, la nouvelle panacée à toutes les insuffisances dont souffre le pays ?

Il a été beaucoup prôné qu'il n'y aurait pas d'impôts nouveaux ; mais n'est-ce pas là un nouvel artifice ? Car, en fin de compte, c'est une augmentation de 20 p. 100 de rentrées fiscales — impôt sur le revenu des personnes physiques et autres taxes fiscales — qu'accuse ce budget : 24,39 milliards en 1969, 29,55 milliards prévus pour l'exercice 1970. Qui en fera les frais, sinon les moyens et petits contribuables dont la feuille d'impôt sera plus lourde ?

Allègement, laisse-t-on entendre ! Les fonctionnaires de toutes catégories ne sont pas de cet avis. Par exemple, l'agent de bureau célibataire qui, en 1968, pour un traitement annuel de 8.273 francs, payait 276 francs d'impôts paiera en 1969 pour 9.051 francs, soit 9,4 p. 100 d'augmentation, 324 francs d'impôt, soit une majoration de 17 p. 100. D'autres sondages permettent de s'apercevoir que le pourcentage de majoration d'impôts dépasse de beaucoup le pourcentage d'augmentation des traitements et salaires. Il est donc clair que donner et retenir ne vaut.

Dans le domaine de la fiscalité, la conception de la contribution de la patente mérite d'être révisée pour que les petits et moyens commerçants et artisans ne supportent pas la plus grande part de la charge fiscale. La Cour des comptes ayant fait bonne mesure de critiques à l'égard de la gestion financière nationale, des prodigalités improductives, des irrégularités, des gaspillages, je n'y fais allusion que pour souligner que le choc en retour est supporté, non par les responsables et bénéficiaires, mais par la masse travailleuse à qui l'on reproche de trop consommer, de trop acheter à crédit et d'être enfin cause de la crise monétaire, alors que les grosses fortunes courent encore à l'étranger. C'est le peuple qui doit faire pénitence par la généralisation de l'encadrement du crédit pour atténuer la fameuse « surchauffe ». C'est donc un freinage, une période d'austérité, que subiront les Français.

D'aucuns trouveront insolites ces remarques venant d'un colonisé ; mais ils doivent comprendre que, ce faisant, je plaide *pro domo*, car il existe un lien étroit de solidarité des peuples antillais avec le peuple français. En l'état actuel de la Constitution, quand le peuple français subit la gêne, l'austérité et la stagnation, cette déplorable situation se répercute chez les peuples antillais avec le coefficient 2, 3 ou 4, car ils sont trop peu considérés par les gouvernements, qui méconnaissent leurs problèmes spécifiques et traitent superficiellement, sinon avec dédain, les cas d'espèce propres à ces territoires lointains et sous-développés.

En voulez-vous un exemple entre mille ? Courant octobre, j'adressais à M. le Premier ministre un pneumatique où je lui indiquais le grave malaise qui existe dans la partie française de l'île de Saint-Martin. Certains parmi vous ignorent peut-être que Saint-Martin est une île partagée en deux parties : une partie qui est hollandaise et une partie qui est française. Malheureusement, la partie hollandaise, beaucoup plus petite, semble être plus prospère, bien mieux équipée que la partie française. Ce malaise a été provoqué par un arrêté du ministère des finances appliquant avec une rigueur extrême à la partie française de l'île le règlement du contrôle des changes.

Dans ma lettre, je demandais un assouplissement de ces règles pour les commerçants dont la plupart traitaient leurs affaires à 75 p. 100 avec les pays étrangers environnants. Y avait-il dans ma lettre quelque chose d'incorrect ou de choquant pour qu'elle ait pu mériter le mépris du silence de la part du Premier ministre ou de ses services ?

A la mi-novembre, le calme des esprits n'étant pas encore revenu à Saint-Martin, je me rendais sur place, prenais note des doléances des commerçants, tous mécontents de la manière dont ils sont traités. Fort instruit de leur problème, j'adressais de Saint-Martin même à M. le Premier ministre, à M. le ministre

de l'économie et des finances, à M. le ministre des départements d'outre-mer et à M. le préfet de la Guadeloupe, des télégrammes attirant leur attention sur la grave crise économique sévissant dans l'île, menacée d'asphyxie, et sur les mesures urgentes d'assouplissement à prendre en faveur des commerçants qui doivent des traites à quatre-vingt-dix jours souscrites avant la dévaluation et qui se voient traités comme des étrangers, des suspects ou des gangsters.

J'ai d'ailleurs sous les yeux une lettre d'une maison française exigeant de ses clients de Saint-Martin le règlement des factures en dollars.

Si, dans mon télégramme, j'ai fait référence à la triste période de Vichy, c'est que les Saint-Martinois se sont vu attribuer un contingent annuel d'importations de marchandises françaises destinées aux besoins de la population des dépendances. Je lis dans l'annexe n° 1 accompagnant cet arrêté ministériel : « Vins ordinaires pour Saint-Martin : 1.040 hectolitres », soit 20 litres par habitant et par an. Saint-Barthélémy, autre dépendance de la Guadeloupe, a droit à 480 hectolitres. Voilà des Français rationnés en vin et autres produits, comme si nous étions en guerre !

Par ailleurs, les Etablissements Furet, à Bordeaux, écrivent textuellement ceci : « L'île Saint-Martin est considérée par la Banque de France comme pays étranger et, pour toute exportations vers l'île, une justification de rapatriement des devises doit être fournie par la banque qui figure sur le D-6-A — c'est un document douanier — comme banque domiciliaire ».

On croit rêver.

Etonnez-vous après, messieurs du Gouvernement, de la désaffection grandissante des Saint-Martinois et ne soyez pas surpris des implications internationales que peut provoquer une telle situation dans la partie française, voisine de la partie hollandaise qui, elle, est prospère, et cette partie française, située dans l'environnement des îles anglaises non concernées par des complications monétaires et des restrictions économiques.

Quant à moi, j'ai la conviction que les habitants de Saint-Martin ne sont pour rien dans les spéculations ayant mené à la dévaluation.

Une fois de plus, messieurs du Gouvernement, je vous demande d'être attentifs aux problèmes des départements d'outre-mer, à leur spécificité, aux tournures d'esprit des habitants, bien différentes des vôtres. Allez au fond de leurs problèmes pour ne pas aggraver la détérioration affective des relations France-Caraïbes francophones.

J'arrête là mon propos, me réservant d'intervenir sur différents chapitres budgétaires, sans pour autant être découragé par votre indifférence — pour ne pas dire plus — à l'égard des Guadeloupéens et de l'un de ses représentants ; ce dernier s'honore d'être du côté des républicains, des démocrates, des progressistes, des communistes antillais et français en lutte pour un meilleur devenir dans une société en pleine transformation. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Montalembert.

**M. Geoffroy de Montalembert.** Monsieur le président, M. le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je ne comptais pas intervenir ce soir, mais le fait que mon groupe n'a pas épuisé son temps de parole dans la discussion générale et votre amabilité, monsieur le président, me permettent de vous adresser quelques réflexions.

Mon propos était de dire mon désaccord avec le rapport de M. le rapporteur général, tel qu'il est écrit, mais un scrupule m'est venu il y a quelques instants. M. le rapporteur général, fatigué — et cela se comprend après tant d'efforts en commission et à cette tribune même — a été obligé de prendre quelque repos. Je lui ai dit, il y a quelques minutes, mon intention de prendre la parole ainsi que ma détermination d'y renoncer, s'il le souhaitait, n'ayant pas l'habitude de mettre en cause, on le sait ici, un collègue absent. Il m'a déclaré qu'étant donné l'amitié qui nous lie et qui, je m'empresse de le dire, n'est pas en cause, il souhaitait que je dise ce que j'avais à dire et qu'il lirait mon intervention dans le *Journal officiel*. Par conséquent, je me sens pleinement rassuré et j'espère que mon propos ne le heurtera pas et ne vous heurtera pas non plus.

Si je m'en tenais au souvenir de l'accueil si bienveillant que vous m'avez réservé, je crois pouvoir l'affirmer, d'une façon unanime, dans une circonstance difficile et mémorable la dernière fois que j'ai pris la parole ici, mon instinct de chasseur me conseillerait de rester coi. Le doublé à la chasse est toujours difficile ; mais en politique, le doublé est exceptionnel.

**M. Louis Brives.** Qui visez-vous ?

**M. Geoffroy de Montalembert.** Qu'ai-je à dire ? Un propos de vieux parlementaire qui aime son pays et qui est attaché à cette Maison, profondément. De toutes mes fibres de libéral et d'homme politique, me rappelant les causes défendues par les miens dans le passé et que je me suis efforcé de soutenir avec mes faibles moyens, je dis que le rapport de M. le rapporteur général m'a profondément déçu et peiné.

M. Coudé du Foresto tout à l'heure, après mon ami Carous, a fait une remarquable intervention. Il a critiqué, mais il a compris le climat dans lequel à la commission des finances se sont instaurés tous nos débats. Je n'en veux pour preuve que la dernière réunion d'hier soir au cours de laquelle le président Roubert — ce n'est pas un vague compliment que je lui fais — a remarqué, avec une totale objectivité, que le Gouvernement nous avait délégué sept ministres ou secrétaires d'Etat en audition et que ces ministres et secrétaires d'Etat avaient répondu à toutes les questions qui leur avaient été posées. Il s'est plu à reconnaître l'effort du Gouvernement et, en contrepartie, nous a incités, dans la mesure du possible, à faire un effort analogue, de telle sorte, qu'enfin, nous puissions, dans la situation financière difficile où se trouve notre pays...

**M. Maurice Coutrot.** Qui l'a créée ? (*Marques d'approbation sur les travées socialistes.*)

**M. Geoffroy de Montalembert.** Comprenez-vous bien, mon cher collègue, la façon dont je pose le problème ? Si, messieurs, vous voulez que nous dialoguions, alors j'y suis prêt ! Mais je souhaiterais qu'il n'en soit pas ainsi.

**M. le président.** Vous avez seul la parole, monsieur de Montalembert.

**M. Geoffroy de Montalembert.** Il y a des moments où le politicien doit s'effacer devant le politique. Je n'ai jamais abusé de la parole. J'ai connu beaucoup d'événements graves. J'ai vécu des moments dramatiques. J'ai assisté à de nombreux redressements financiers, à des dévaluations et à des faillites. Si je n'étais pas l'homme que je suis, excusez-moi de le dire, mais un polémiste, aux interruptions que l'on pourrait me faire, je répondrais : et les faillites de 1924 du cartel des gauches ? Et les faillites du front populaire. (*Mouvements divers et vives protestations sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. Marcel Champeix.** Et les lois sociales ?

**M. Charles Suran.** Qu'est-ce que cela a à voir avec la situation présente ?

**M. Antoine Courrière.** Monsieur de Montalembert, ne nous insultez pas.

**M. le président.** Je vous demande de laisser parler l'orateur.

**M. Geoffroy de Montalembert.** Monsieur Courrière, je vous permettrais volontiers de m'interrompre, mais vous me connaissez suffisamment pour savoir que je n'aime pas abuser de ce genre de discussion. (*Murmures à gauche.*)

Je disais que j'ai connu beaucoup de cas de redressements financiers après ce que l'on a appelé « les faillites » et que j'ai connu des oppositions qui ont eu la sagesse, dans cette assemblée même, quand l'équipe suivante arrivait au pouvoir...

**M. Louis Talamoni.** Mais aujourd'hui, il n'y a pas une équipe qui succède à une autre. Depuis onze ans, c'est la même.

**M. le président.** Laissez parler M. de Montalembert. Il n'est pas sérieux de l'interrompre constamment.

**M. Charles Suran.** Alors, qu'il ne nous attaque pas.

**M. Louis Talamoni.** Nous en sommes pour le moment à la discussion budgétaire !

**M. le président.** Vous répondrez tout à l'heure si vous le désirez.

**M. Geoffroy de Montalembert.** Je disais donc qu'à cette époque, les oppositions, quand l'équipe gouvernementale suivante arrivait au pouvoir, critiquaient sans doute, mais avaient la sagesse de laisser courir l'expérience. Or, M. Coudé du Foresto a fort bien dit tout à l'heure, ce qui en réalité est ressenti par beaucoup, que le changement n'est pas visible actuellement parce

que les mêmes hommes se trouvent au pouvoir et qu'ainsi on crée plus difficilement le choc psychologique nécessaire.

Je me permettrai de lui faire une remarque en me reportant aux temps anciens que j'évoquais tout à l'heure, et sans y mettre aucune passion. Que se passait-il en ces temps-là ? Il y avait de fréquents changements de ministères, mais la majorité penchant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, finalement les mêmes hommes se retrouvaient au pouvoir. Donc pas de fausses querelles ! A l'heure actuelle nous nous trouvons devant des hommes qui, sans doute, ont été au pouvoir...

**M. Louis Talamoni.** Depuis onze ans !

**M. Geoffroy de Montalembert.** ... mais — ne l'oubliez pas — la majorité s'est élargie. (*Rires sur les travées socialistes et communistes.*) Des hommes nouveaux que je suis très heureux de saluer et dont j'ai remarqué, à la commission des finances en particulier, le grand talent, se sont joints à elle.

**Un sénateur socialiste.** Giscard d'Estaing ! (*Sourires.*)

**M. Geoffroy de Montalembert.** Je reviens au rapport général de M. Pellenc.

Il épilogue avec ironie sur le rapport de la Cour des comptes, sur le règne de la vertu, sur des détails qui, en fait, ne représentent qu'un faible pourcentage dans l'ensemble des crédits budgétaires mais jettent la suspicion sur la gestion générale du Gouvernement.

A l'époque où mes amis étaient dans l'opposition, je leur disais déjà de prendre garde à ne pas généraliser ainsi leurs critiques. A agir ainsi on risque de faire croire que l'Etat est dirigé par des chenapans. (*Rires sur les travées socialistes et communistes.*)

Quand notre rapporteur général évoque le pillage des deniers publics...

**M. Louis Talamoni.** Avec les *Mirage* de Dassault

**M. Geoffroy de Montalembert.** ... lorsqu'il écrit qu'on « pille les finances » et ironise sur le règne de la vertu en sous-entendant le viol répété...

**Un sénateur au centre gauche.** Petite vertu !

**M. Geoffroy de Montalembert.** ... et qu'ensuite il souhaite la réussite du redressement financier, je trouve cela illogique.

Tout ce qui est excessif ne porte pas et il arrive un moment où l'homme politique, quelle que soit son appartenance, doit s'opposer à de telles confusions.

J'ai appartenu, mes chers collègues, j'appartiens toujours, et je m'en honore, à la majorité. Je me garderai bien de dire que tout ce qui s'est fait depuis dix ans a été parfait, mais jamais je n'admettrai que l'on puisse dire que l'on n'a rien fait, car s'il y a eu tant de choses à faire, c'est peut-être parce que depuis cinquante ans on n'avait pas fait ce qu'il fallait. (*Exclamations sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. Antoine Courrière.** Vous étiez dans la majorité avant la guerre !

**M. Geoffroy de Montalembert.** Ai-je appartenu, monsieur Courrière, à la majorité de 1924 à 1926...

**M. Antoine Courrière.** Nous n'y étions pas !

**M. Geoffroy de Montalembert.** ... ou encore après 1936 ? Je n'en ai jamais fait partie à cette époque.

Mais je veux aller plus loin et répéter que tout ce qui est excessif est nuisible, pour une raison essentielle : nul ne sait, en démocratie libre, nul ne sait, dis-je, de quoi demain sera fait et nul ne connaît d'avance les changements susceptibles de se produire dans la représentation nationale.

**M. Maurice Coutrot.** Comme le 27 avril !

**M. Geoffroy de Montalembert.** Jamais je ne dirai d'un collègue qui n'a pas mon opinion qu'il n'est pas digne d'être au Gouvernement ; jamais !

**Un sénateur socialiste.** Personne ne l'a dit !

**M. Geoffroy de Montalembert.** Je crois pouvoir dire que lorsqu'on emploie des termes comme ceux que contient ce rapport, on risque de porter atteinte au moral du pays si l'on prend cette habitude dans l'opposition...

**M. Antoine Courrière.** C'est un règlement de comptes !

**M. Geoffroy de Montalembert.** ... on risque d'en être le mauvais marchand lorsqu'on arrive au pouvoir.

**M. Maurice Coutrot.** Ce sont les mauvais héritiers !

**M. Geoffroy de Montalembert.** Nous sommes actuellement engagés dans une bataille. En temps de guerre le défaitisme ne permet pas la victoire. Dans la bataille économique et la bataille financière qui est la nôtre, parce que c'est celle de la nation, quelle que soit notre appartenance, après avoir critiqué nous devons faire en sorte de ne pas permettre aux défaitistes de saboter ce que nous nous efforçons de réussir. (*Murmures.*)

**M. Louis Talamoni.** Vous avez tout saboté pendant onze ans au profit des capitalistes !

**M. Geoffroy de Montalembert.** Je vous dis cela en toute conscience et permettez-moi, en terminant, de vous redire ma conviction profonde du grand rôle que le Sénat sera probablement appelé à jouer dans l'avenir et je l'ai souhaité.

Dans quelques jours, nous aurons — si mes renseignements sont exacts — devant nous, le Premier ministre.

**M. Antoine Courrière.** Ce ne sera pas trop tôt.

**M. Geoffroy de Montalembert.** Alors que le Gouvernement se bat à Bruxelles pour essayer de faire entendre valablement les thèses françaises et progresser le Marché commun et l'Europe à laquelle je suis attaché, je crois que j'avais le droit de dire ce que j'ai dit — je le répète — sans attaquer bien sûr, la personne de notre rapporteur général, mais en regrettant la position qu'il a prise et en souhaitant qu'à l'avenir il n'en soit plus ainsi. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République et sur plusieurs travées à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je ne crois pas, pour ma part, qu'un débat sur le budget doive obligatoirement être passionné...

**Un sénateur socialiste.** Ce n'est pas nous qui l'avons passionné !

**Mlle Irma Rapuzzi.** Il peut être passionnant !

**M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat.** Je n'ai jusqu'ici interrompu personne. Aussi aimerais-je que vous me permettiez de continuer.

Je n'ai pas non plus l'expérience historique qui me permettrait de juger ce qui s'est passé avant les événements de 1958 *a fortiori* avant ceux de 1939. Je ferai un examen très objectif. J'essaie de me replacer dans l'état d'esprit qui était le mien en 1958 lorsque, étudiant, je n'étais absolument pas engagé en matière politique. Lorsque j'examine le rapport qui a été fait sur ce projet de budget, je dois à la vérité de dire que je rejoins les conclusions qui ont été celles de M. de Montalembert.

**M. André Aubry.** Bien sûr !

**M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat.** Je le dis en faisant un très grand effort d'objectivité.

Je n'ai pas l'intention de retenir ce soir...

**Mlle Irma Rapuzzi.** Revenez au budget !

**M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat.** ... votre attention ; je l'ai fait longuement quand j'ai présenté ce budget. J'ai d'ailleurs pu constater que la plupart des discours, et c'est d'ailleurs normal, ayant été rédigés avant ma propre intervention...

**Mlle Irma Rapuzzi.** Parlez du budget plutôt que du rapport !

**M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat.** ... ne tenaient aucun compte de ce que j'avais pu dire, ni de ce qui avait été exposé devant la commission des finances. Par contre, bien des critiques

qui sont formulées dans le rapport général sur le projet de loi de finances sont, je tiens à le dire — et nous sommes convenus avec M. le rapporteur général de nous en entretenir — dépourvus de fondement.

**Mlle Irma Rapuzzi.** La télévision !

**M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat.** Il en est ainsi, par exemple, d'un certain nombre de renseignements qui sont fournis à propos de la situation de l'emploi. Il en est également ainsi d'autres aspects que j'aurais développés plus longuement ce soir si M. le rapporteur général avait été présent, mais que j'aurai l'occasion d'évoquer devant lui car, en son absence, je ne tiens pas à reprendre ce sujet.

**M. Antoine Courrière.** Très bien !

**M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat.** Cela étant dit, le foisonnement des critiques exprimées dans les exposés d'un certain nombre des orateurs : MM. Tournan, Coudé du Foresto, Lefort, Gargar, mettent en cause globalement l'action gouvernementale et les intentions du Gouvernement.

Je ne crois pas que, quels que soient les qualités et les défauts des hommes, tous les torts soient systématiquement du même côté. Ainsi que M. de Montalembert l'a très justement fait observer, je crois vraiment que tout ce qui est excessif perd beaucoup de sa valeur.

Un dialogue doit exister entre le Gouvernement et le Parlement tout entier, notamment entre le Gouvernement et le Sénat. Nous y sommes très attachés — je puis vous l'affirmer — et nous souhaitons le développer dans les meilleures conditions possibles. C'est le souhait du ministre de l'économie et des finances et de ses secrétaires d'Etat, vis-à-vis de votre commission des finances. Or, je ne crois pas qu'en présence de critiques trop systématiques pour être évoquées avec sérieux, on puisse réellement développer un dialogue constructif.

Alors je me permets de vous demander de bien vouloir faire également l'effort nécessaire — je m'adresse à tous ceux qui croient vraiment à la vertu de la concertation et du dialogue — afin que nous puissions parler et discuter de façon raisonnable, afin que chacun d'entre nous veuille bien reconnaître les qualités, certes les défauts et les insuffisances, mais aussi ce qu'il y a de positif dans les thèses adverses, sans quoi il sera tout à fait exclu que nous puissions réellement parvenir à collaborer d'une façon valable.

C'est la raison pour laquelle je conclus sur ce point que le rapport du rapporteur général, par ses outrances, par ses erreurs, par ses insuffisances, m'a profondément choqué.

Nous sommes dans une période difficile ; cela a été dit et cela est vrai. Nous sommes également sur la voie du redressement.

Nous sommes dans une période difficile. Pourquoi ? Bien des orateurs ont trouvé une explication immédiate et facile : c'est le résultat de onze ans de pouvoir gaulliste ; et naturellement, ce soir, d'évoquer le « bilan ». Je ne me prêterai pas à ce jeu, ne vous inquiétez pas.

**Un sénateur socialiste.** On le regrette !

**M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat.** S'agissant des causes de la situation, je crois tout de même qu'il convient de rappeler que l'histoire d'un pays, quel qu'il soit, et notamment le nôtre, passe très régulièrement par des phases difficiles. Ce n'est pas la première, et ce n'est malheureusement pas la dernière. Je ne vois pas très bien comment nous aurions pu éviter de nous trouver dans une conjoncture délicate, après les traumatismes profonds qui ont marqué les dix-huit mois précédents dans les domaines social et financier, puis dans le domaine politique...

**Un sénateur socialiste.** Une fois de plus !

**M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat.** ... traumatismes profonds qui ont marqué aussi, au même moment, des grands pays industriels du monde, vous le savez parfaitement ; traumatismes, qui, de surcroît, ont vu leurs effets économiques et monétaires amplifiés par le fait qu'ils se sont produits dans une période de haute conjoncture où les tensions inflationnistes dans le monde étaient particulièrement fortes.

Personne n'a songé à critiquer l'Allemagne qui, il y a deux ans — comme le rappelait très justement M. Coudé du Foresto — s'est trouvée dans l'obligation de prendre des mesures de même nature

que les nôtres, notamment en matière de crédit ; aujourd'hui, tout le monde loue les résultats qui, deux ans après, sont ceux de l'Allemagne.

C'est précisément pour arriver aux mêmes résultats que, dans le même esprit, nous entendons agir.

Le bilan, on nous reproche de ne pas l'avoir fait. Je m'étonne qu'on nous le demande maintenant alors que, pendant des années, des bilans ont été dressés par les membres du Gouvernement et, à plusieurs reprises, par le chef de l'Etat ; le résultat fut l'agacement de ceux qui n'appartenaient pas à la majorité et qui disaient : « C'en est assez ; il est scandaleux d'y revenir sans cesse ». (*Murmures à gauche.*)

Moi qui n'ai connu les dix années précédentes, celles que vous mettez en cause, que comme lycéen ou comme étudiant, ou au travers des études que j'ai pu faire lorsque j'étais à l'école d'administration, quand je regarde la gestion des deux décennies successives, très franchement, je trouve que le dernier bilan est non seulement honorable, mais je dirai particulièrement brillant, c'est ma conviction profonde ! (*Exclamations sur de nombreuses travées à gauche.*)

La paix rétablie, les institutions restaurées, l'indépendance nationale retrouvée, un gigantesque effort d'équipement réalisé. Quand on disait tout l'heure — je crois que c'était M. Tournan — qu'il y avait dans ce budget une insuffisance prodigieuse en matière d'autoroutes, puis-je me permettre de vous faire remarquer, monsieur Tournan — je crois que vous n'étiez pas parlementaire à l'époque — que les premiers crédits ayant figuré dans un budget en matière d'autoroutes l'ont été dans le budget de 1960, à la suite d'un arbitrage rendu par le Gouvernement en 1959.

**M. Louis Talamoni.** Permettez-moi de vous interrompre !

**M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Talamoni, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Louis Talamoni.** Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, de m'avoir permis de vous interrompre à ce point de votre exposé. Votre bilan, on l'entend souvent. Vous dites que l'on a inscrit les premiers crédits relatifs aux autoroutes en 1960, mais en 1920 ou 1930, nous n'avions pratiquement pas besoin d'autoroutes.

Concernant l'enseignement, vous faites aussi des bilans. Mais il faut tenir compte de la période historique dans laquelle nous vivons et de l'évolution des besoins. Or le bilan que vous dressez est loin de correspondre aux besoins de notre époque. Ne revenez pas cinquante ans en arrière !

**Plusieurs sénateurs à gauche.** Très bien !

**Mlle Irma Rapuzzi.** Me permettez-vous aussi de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

**M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à Mlle Rapuzzi, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**Mlle Irma Rapuzzi.** Vous avez déclaré que vous n'aviez pu, en quelques années, accumuler l'expérience de certains membres chevronnés du Gouvernement, mais l'inexpérience ne justifie pas tout. Je représente ici un département et une ville dotés depuis cinquante ans d'un tronçon d'autoroute. Il n'existait peut-être pas de ligne budgétaire particulière, mais ces quinze kilomètres d'autoroute avaient été construits à l'époque avec un financement d'Etat de 100 p. 100, alors qu'aujourd'hui les autoroutes de dégageement construites aux abords de nos villes le sont avec la participation de 45 p. 100 du montant total de la dépense laissée à la charge des collectivités locales. Bien sûr, il a maintenant une inscription budgétaire, mais les conditions de réalisation ne sont pas tout à fait satisfaisantes, en tout cas pas pour les administrateurs locaux que nous sommes. (*Applaudissements.*)

**M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat.** Je ne parlerai pas de l'autoroute qui vous concerne plus particulièrement, madame, mais je vous répondrai tout de même que ceux qui critiquent sur ce point particulier l'action de l'Etat devraient se rappeler les réalisations de l'Allemagne qui elle, à une époque antérieure à la guerre de 1939, était déjà pourvue d'autoroutes. Je prenais

cet exemple des autoroutes pour dire que depuis 1958, indépendamment de la politique générale... (*M. Talamoni demande à interrompre.*)

M. le sénateur, je vous ai donné bien volontiers la parole tout à l'heure, permettez-moi maintenant de terminer mon intervention. Vous aurez la parole après. On est assez libéral dans cette Assemblée pour donner la parole à tous ceux qui la demandent.

Je disais donc que depuis 1958 — ce n'est pas moi, mais vous qui avez parlé de bilan — le bilan est particulièrement brillant sur le plan économique.

Vous le savez bien car il n'y a pas eu de campagne électorale où ces arguments n'aient été développés dans tous leurs détails depuis 1958 ; qu'il s'agisse des écoles, dont le budget a augmenté considérablement, qu'il s'agisse des crédits de la défense nationale, que vous critiquez par ailleurs et qui ont énormément diminué, qu'il s'agisse des crédits d'équipement hospitalier, qui ont connu un accroissement hors de proportion avec l'augmentation des besoins entre 1958 et 1968, ce bilan me paraît tout à fait satisfaisant. C'est dans cet esprit que je dirai que ce que je souhaite, c'est bien la continuité et pas autre chose.

Nous sommes en réalité — j'ai essayé de vous le démontrer tout à l'heure — sur la voie du redressement, et j'aurais été heureux qu'au moins quelques-uns d'entre vous prennent en considération les derniers renseignements en notre possession.

Votre assemblée a en cet après-midi la primeur des indices que, grâce à l'effort de mes services, j'ai pu faire établir pour les deux derniers mois. Certes, il convient de les examiner avec prudence. Cependant, ils permettent de juger quels sont les éléments favorables de notre action et quelles sont les tensions qui restent dans l'appareil de production.

On parle souvent de la confiance et l'on semble impressionné davantage par quelques manifestations que je ne qualifierai pas, mais dont j'ai la conviction personnelle qu'elles sont beaucoup plus celles d'un petit groupe d'agités irresponsables que l'expression d'une véritable action en profondeur.

L'élément essentiel et fondamental par lequel on peut juger du rétablissement de la confiance dans notre monnaie — c'est ce que nous recherchons — c'est bien l'extraordinaire augmentation des dépôts dans les caisses d'épargne. Or, cet élément positif semble être passé totalement inaperçu dans toutes les interventions que j'ai entendues, alors que chacun sait que c'est là un des meilleurs baromètres de la confiance et du regain de l'activité du pays.

Ce budget, bien sûr, n'est pas le meilleur que l'on pouvait souhaiter. Mais je continue à penser qu'il s'agit du meilleur budget qui pouvait être présenté dans les circonstances actuelles quand on considère ses orientations essentielles.

Pourquoi ? Simplement parce qu'il a d'abord fallu répondre aux impératifs de l'équilibre sans pour autant — et l'histoire des dévaluations enseigne l'importance de ce risque — céder à la tentation d'accroître la fiscalité en prenant, comme le disait tout à l'heure M. Coudé du Foresto, l'argent où il est, c'est-à-dire chez les plus pauvres parce qu'ils sont les plus nombreux.

A la suite des orientations données par le Président de la République, nous avons fait un effort considérable pour éviter de recourir à cette facilité, alors que cette époque de resserrement aurait justifié un effort fiscal nettement plus important que celui qui est inscrit dans le budget.

Par ailleurs, un effort très considérable, conforme à ce qui a toujours été demandé par votre assemblée, et en particulier par votre rapporteur général, a été réalisé pour freiner l'extension de la dépense publique. Dans un grand pays moderne, ce n'est pas compatible avec le développement de l'industrie et par conséquent l'avenir de la nation.

Et pourtant, ces efforts demandés par tous ne nous valent que des critiques. C'est la raison pour laquelle j'ai été pour ma part déçu par le rapport général.

Cependant, j'ai noté trois questions particulières, qui, parce qu'elle ne relèvent pas de la critique systématique, méritent une réponse, et qui m'ont été posées par M. Pelletier, par M. Armengaud et par M. Carous.

Les problèmes soulevés demandent une réflexion préalable et une discussion approfondie du haut de cette tribune. Aussi j'ai proposé à MM. Armengaud et Carous, et je suggère à M. Pelletier une procédure analogue, d'en parler avec eux, d'une manière exhaustive.

M. Jung a posé le problème de l'épargne. Je lui dirai qu'il est dans les intentions du Gouvernement de promouvoir une réforme importante du système de l'épargne qui permette de mieux l'adapter aux besoins actuels du pays.

Pour ce qui concerne le problème du crédit mutuel qui intéresse sa région, il y aura lieu d'en discuter, avant que soit appelé l'amendement de M. Kistler, avec le ministre de l'économie et des finances et les parlementaires de l'Ouest et de l'Est qui sont concernés.

M. Marie-Anne a fait une très remarquable intervention sur la Martinique et a déploré en particulier le sort de cette malheureuse banane qui serait, paraît-il, la victime expiatoire du quai Branly. J'ose à peine vous dire, monsieur Marie-Anne, que je n'avais pas pris conscience de l'importance que pouvait avoir la banane pour le quai Branly. Je vous rappelle, cependant, que tout récemment, le Gouvernement vient de prendre des décisions qui permettront de résoudre les problèmes dont vous nous avez entretenus et de développer le secteur économique martiniquais. Ces mesures concerneront sans doute davantage la canne que la banane, mais nous sommes prêts à discuter de toutes ces questions avec vous.

M. Gargar, en dehors de son intervention générale, de la même nature que celles de MM. Lefort et Tournan, a développé certains problèmes précis concernant l'île de Saint-Martin. Il ne m'est jamais venu à l'esprit, ne connaissant malheureusement pas l'île de Saint-Martin, qu'il pouvait y avoir de la contrebande ! J'ai simplement pris note de son intervention sur un problème très particulier, à propos duquel j'avoue mon ignorance, pour le porter à la connaissance du ministre de l'économie et des finances et des services intéressés.

J'ajouterai qu'à la suite, notamment, des interventions qui ont été faites par certains autres parlementaires, le Gouvernement a pris pour la Guadeloupe, il y a quelques jours, une décision de la même nature que celle qui intéresse la Martinique et qui s'est traduite par le dépôt samedi soir, en deuxième délibération à l'Assemblée nationale, d'un amendement tendant à mettre en place les sommes nouvelles nécessaires pour permettre le lancement des opérations de restructuration des sols.

Voilà, mesdames, messieurs, les quelques mots, dont je regrette qu'ils aient été parfois quelque peu passionnés, que je voulais vous dire sur ce budget. En concluant, je répète que nous sommes dans une période difficile. Nous sommes sur la voie du redressement ; dans les mois à venir, notre situation s'améliorera et la bataille du franc sera gagnée, j'en ai la conviction profonde. Encore faut-il, quelles que soient les critiques que nous puissions nous adresser mutuellement, qu'il y ait une volonté commune d'aboutir, au moins pour ce qui concerne le franc et l'intérêt national, et que cette volonté s'exprime, si véritablement on veut un dialogue et une concertation, autrement que dans l'outrance des critiques. (*Applaudissements sur les travées de l'U.D.R. et sur certaines travées à gauche et à droite.*)

**M. Antoine Courrière.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Courrière.

**M. Antoine Courrière.** Mes chers collègues, je voudrais dire très brièvement et sans passionner le débat à mon ami M. de Montalembert combien j'ai été peiné de l'entendre. M. de Montalembert est un ancien parlementaire et un vrai parlementaire, et il m'a été pénible de l'entendre attaquer un de nos collègues qui n'est pas présent. Il est regrettable, monsieur de Montalembert, que vos propos n'aient pas été prononcés en présence de M. le rapporteur général. Je ne suis pas ici pour le défendre, mais je constate que ce n'est pas l'habitude dans cette Maison de prononcer contre un absent des paroles qui peuvent lui paraître désagréables.

De surcroît, vous avez cru bon de rappeler certains faits que vous avez connus avant la guerre, lorsque vous étiez parlementaire. Il est exact que la France a connu des moments difficiles, et elle en connaîtra sans doute d'autres. Il est exact que le Cartel et le Front populaire ont eu des difficultés financières, mais il ne faudrait pas pour autant oublier leur actif et ne retenir que le passif ! Ces difficultés financières, vous le savez, monsieur de Montalembert, étaient dues au fait qu'ils étaient l'un et l'autre le gouvernement des pauvres et non le gouvernement des banques, qu'une force énorme se dressait continuellement contre leur action. C'est la raison pour laquelle nous avons connu, en 1936 comme en 1926, les difficultés financières auxquelles vous avez fait allusion.

Cela dit, je vous répondrai en quelques mots, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous avez été choqué par le foisonnement de critiques qui se sont élevées à cette tribune, mais je crois qu'à certains moments vous avez été un peu dur d'oreille. (*Sourires sur les travées socialistes.*) Si des critiques qui, de cette

tribune, ont déferlé sur vous venaient quelquefois des représentants de l'opposition, M. Marie-Anne n'a pas été très tendre pour vous, me semble-t-il, et vous n'avez retenu de son exposé que ce qui pouvait vous plaire.

J'ajoute que, si nous n'avions pas pu étudier le budget, il nous aurait suffi de lire le compte rendu des débats de l'Assemblée nationale et les exposés de vos propres amis (*Très bien ! sur les travées socialistes et communistes.*) pour trouver exactement les interventions de nos collègues du parti communiste et de notre ami M. Tournan.

Ce sont vos propres amis qui, à l'Assemblée nationale, ont été les plus durs pour vous ! Je ne comprends donc pas que, là-bas, vous ayez pu accepter sans mot dire toutes les protestations, toutes les récriminations, toutes les réclamations et qu'ici, dans une maison où le dialogue tend à s'instaurer, vous vous étonniez que certains ne soient pas d'accord avec vous.

Vous êtes partisan du dialogue, avez-vous dit, et d'un dialogue constructif. Si celui-ci consistait à vous dire : « Monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes le plus grand des secrétaires d'Etat et votre gouvernement le plus grand des gouvernements », alors il n'y aurait pas de dialogue ! (*Sourires.*) Le dialogue, en effet, c'est la critique, la possibilité pour chacun d'exprimer son sentiment et son opinion. Lorsque les représentants de l'opposition ne sont pas d'accord, ils le disent et c'est ce qu'ils ont fait cet après-midi !

Cela dit, je voudrais relever certains points que vous avez évoqués vous-même et qui m'ont profondément déçu. Vous nous avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous faisiez le bilan et que le Chef de l'Etat l'avait fait souvent. Vous êtes le seul à l'avoir entendu ! (*Très bien ! sur les travées communistes et socialistes.*)

Nous sommes quelques-uns dans cette Maison à avoir essayé vainement de savoir ce qui s'était passé dans les onze ans du règne du général de Gaulle. Nous n'avions entendu parler que de caisses pleines, de situation florissante, de prestige et de grandeur et, brusquement, à partir du moment où le général de Gaulle a disparu, on nous apprend qu'il y a un trou béant dans les caisses, que la situation est catastrophique, ce qui provoque la dévaluation du 8 août dernier. (*Très bien ! sur les mêmes travées.*)

Monsieur le secrétaire d'Etat, à faire le bilan, il faut le faire sérieusement et l'on ne peut pas porter au passif de la IV<sup>e</sup> République les difficultés qu'elle a connues et porter à l'actif de la V<sup>e</sup> République les avantages qu'elle a pu donner au pays. En effet, la IV<sup>e</sup> République également a fait ce qu'elle a pu pour redresser la France. Il ne faudrait tout de même pas oublier qu'elle a pris la France en 1945 dans une situation impossible ! Tout était écrasé dans le pays, il n'y avait plus de ponts, plus de routes, il fallait tout reconstruire, et sans le prestige d'un homme comme le général de Gaulle pour nous aider, car vos amis qui étaient à ce moment-là dans l'opposition s'ingéniaient systématiquement à démolir les gouvernements de la IV<sup>e</sup> République. (*Très bien ! sur les mêmes travées.*)

Malgré cela et ce que vous appelez l'instabilité ministérielle, nous avons réussi à doter la France d'une armature économique solide, avec laquelle d'ailleurs vous auriez pu, si vous aviez su bénéficier de la dévaluation de 1959, faire un pays semblable à l'Allemagne fédérale. Seulement, vous avez été pris par le vertige qui s'est emparé des chefs de la V<sup>e</sup> République et, au lieu de faire la politique sage de l'Allemagne, vous avez voulu faire une politique de grandeur, une politique de prestige. Si l'Allemagne s'est relevée, si elle est dans une situation florissante, c'est parce qu'elle n'a pas dépensé son argent inutilement. Elle n'a pas de force de frappe, elle n'en veut pas ! Elle n'a pas fait les dépenses de prestige que vous avez faites !

La différence entre l'Allemagne et la France, c'est que l'Allemagne a tout fait pour reconstituer son pays, pour armer ses populations, pour leur donner une industrie prospère et une agriculture valable, tandis que l'essentiel de notre argent a été dépensé en fumée ! C'est la raison pour laquelle nous nous trouvons actuellement dans cette triste situation.

Je voudrais également relever un de vos propos qui m'a beaucoup surpris. Vous avez, vous aussi, la mémoire courte. Vous nous avez parlé d'autoroutes et, à vous entendre, on a l'impression que la France a commencé en 1959. Monsieur le secrétaire d'Etat, la France existait avant vous et ceux qui habitaient Paris avant 1959 disposaient de quelques autoroutes, moins que maintenant, c'est entendu, mais, on vous l'a dit, on en avait beaucoup moins besoin, car les voitures étaient moins nombreuses et la circulation moins intense.

L'autoroute de l'Ouest existait avant 1959 et le tunnel de Saint-Cloud a été fait pendant la guerre, à partir de 1936. De même pour Marseille.

Pourquoi annoncer officiellement à la tribune que les premières autoroutes ont été réalisées par les gouvernements de la V<sup>e</sup> République ? Ce n'est pas exact ! Il faut — vous l'avez déclaré vous-même — éviter d'être excessif en tout.

C'est pourquoi, en approuvant les déclarations de mes amis, je dirai que ce n'est pas par hostilité systématique que nous ne voterons pas votre budget, mais simplement parce que nous n'approuvons pas votre politique. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur certaines travées à gauche.*)

**M. Geoffroy de Montalembert.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. de Montalembert.

**M. Geoffroy de Montalembert.** Mes chers collègues, sans revenir sur le fond de mon intervention, mon ami Courrière me permettra de lui dire que, si je comprends qu'il ne soit pas d'accord avec moi, je ne peux pas lui laisser prétendre que je n'aurais pas dû prendre la parole en l'absence de M. le rapporteur général.

Probablement M. Courrière n'a-t-il pas entendu exactement mes propos ou me suis-je mal exprimé. Avant d'intervenir, j'avais croisé M. Pellenc dans les couloirs ; j'ai eu un scrupule et je suis allé le retrouver dans son bureau ; je l'ai prévenu que je désirais intervenir, mais que j'étais prêt, s'il le désirait, à ne pas le faire, bien que cela m'interdise de prendre la parole dans la discussion générale puisqu'elle devait être close ce soir. C'est lui qui a insisté pour que j'intervienne, en ajoutant : « Je lirai votre déclaration dans le *Journal officiel* ».

C'est la raison pour laquelle j'ai pris la parole. Je tiens à le préciser car je considère que nous devons tous ici nous plier à la courtoisie la plus élémentaire. Vous ne m'avez jamais entendu dire quoi que ce soit sur un collègue, qu'il soit présent ou absent, qu'il ne puisse entendre. Ce n'est pas mon genre de dire tout bas ou par derrière ce que j'ai à dire en face. C'est donc avec l'autorisation de M. Pellenc que j'ai pris la parole tout à l'heure. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R.*)

**M. Louis Brives.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Brives.

**M. Louis Brives.** Mes chers collègues, au moment où s'achèvent ces débats, sans vouloir les alourdir, je vous livre brièvement une réflexion qui me vient à l'esprit.

En écoutant les griefs que vous formulez, monsieur le secrétaire d'Etat, sans les expliciter d'ailleurs, à l'encontre de notre rapporteur général absent et en considération des preuves percutantes d'erreur que vous prétendez avoir à son encontre, je me demande pourquoi vous vous êtes privé du bénéfice d'en saisir le pays pour le convaincre, comme vous avez essayé de le faire à l'Assemblée nationale, en télévisant son exposé et vos réponses.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

— 3 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 26 novembre, à quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1970, adopté par l'Assemblée nationale. [N<sup>os</sup> 55 et 56 (1969-1970). — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

##### Première partie :

Conditions générales de l'équilibre financier (art. 1<sup>er</sup> à 23 et Etats I et A).

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures quinze minutes.*)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
RAOUL JOURON.

**Nominations de rapporteurs.**

(Art. 19 du règlement.)

Ont été nommés rapporteurs pour avis du projet de loi de finances pour 1970 (n° 55, session 1969-1970), adopté par l'Assemblée nationale, dont la commission des finances est saisie au fond :

*Commission des affaires culturelles.*

- M. de Bagneux, affaires culturelles (arts et lettres).
- M. Lamousse, affaires culturelles (cinéma, théâtres nationaux).
- M. Miroudot, affaires culturelles (monuments historiques).
- M. Caillavet, affaires étrangères (relations culturelles et coopération technique).
- M. Caillavet, affaires étrangères (coopération).
- M. Vérillon, développement industriel et scientifique, recherche scientifique et technique.
- M. Chauvin, éducation nationale.
- M. Pelletier, services du Premier ministre (jeunesse, sports et loisirs).
- M. Fleury, information (O. R. T. F.).

*Commission des affaires économiques.*

- M. Pauzet, agriculture.
- M. Jager, développement industriel et scientifique (industrie).
- M. Chauty, développement (énergie atomique et recherche).
- M. Raymond Brun, économie et finances (affaires économiques).
- M. Bouquerel, équipement et logement (routes et voies navigables).
- M. Yvon, équipement et logement (ports maritimes).
- M. Laucournet, équipement et logement (logement).
- M. Golvan, équipement et logement (tourisme).
- M. Barroux, services du Premier ministre (services généraux, aménagement du territoire).
- M. Raymond Brun, services du Premier ministre (commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité).
- M. Billiemaz, transports (transports terrestres).
- M. Pams, transports (aviation civile).
- M. Yvon, transports (marine marchande et pêches).
- M. Beaujannot, postes et télécommunications.

*Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.*

- M. le général Béthouart, affaires étrangères.
- M. Périquier, affaires étrangères (coopération).
- M. Maurice-Bokanowski, armées (section commune).
- M. de Chevigny, armées (section Forces terrestres).
- M. Taittinger, armées (section Air).
- M. Boin, armées (section Marine).

*Commission des affaires sociales.*

- M. Messaud, affaires sociales (santé publique).
- M. Barbier, affaires sociales (emploi, travail).
- M. Barbier, affaires sociales (sécurité sociale).
- Mme Cardot, anciens combattants et victimes de guerre.
- M. Soudant, prestations sociales agricoles.

*Commission des lois.*

- M. Nayrou, intérieur.
- M. Molle, justice.

**QUESTIONS ECRITES**

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 25 NOVEMBRE 1969

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

8992. — 25 novembre 1969. — M. Jean Legaret demande à M. le secrétaire d'Etat au tourisme s'il est exact que fin septembre un accord aurait été passé avec une agence de publicité américaine pour faire la propagande du tourisme français aux Etats-Unis, au Canada, en Allemagne fédérale et en Grande-Bretagne et, pour le cas où ce fait serait confirmé, quelles sont les raisons qui ont fait écarter de cette mission les organisations françaises tant publiques que semi-publiques ou privées.

8993. — 25 novembre 1969. — M. André Fosset demande à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, comment il se fait que les délégués suppléants des organisations syndicales, désignés par arrêtés au sein des commissions de travail du VI<sup>e</sup> Plan, ne reçoivent pas tous les documents émis par le secrétariat des commissions auxquelles ils appartiennent, alors que la validité de la représentation de ces suppléants est reconnue dans le document de base intitulé « programme de travail des commissions de modernisation du VI<sup>e</sup> Plan » (p. 21) et que le même document affirme la nécessité d'apporter aux dites organisations « de meilleures possibilités d'information, de choix et d'expression » (p. 24). Il lui demande également comment il se fait que certains rapports distribués sont rédigés en un langage artificiel, abscons, voire obscur, frisant parfois le pédantisme, alors que le document déjà cité demande aux administrations « de ne pas céder à certaines facilités du jargon technique » (p. 24). A cet égard, il est demandé si l'étrange expression « modèle fi-fi » abondamment utilisée par certains rapporteurs n'est pas de nature à attirer des sourires qui risquent dans le public de jeter le discrédit sur les travaux d'élaboration du VI<sup>e</sup> Plan.

8994. — 25 novembre 1969. — M. Marcel Guislain demande à M. le ministre de l'agriculture : 1° quel est dans son département le prix à l'hectare des terres achetées par la S. A. F. E. R. et le nombre d'hectares achetés ; 2° le coût de la remise en état de ces terres ; 3° le prix de vente à l'hectare et le nombre d'hectares revendus pendant les années 1967-1968.

8995. — 25 novembre 1969. — M. Marcel Guislain a l'honneur de demander à M. le ministre de l'éducation nationale vers quelle date il envisage l'éclatement de la faculté de médecine de Lille et la construction d'une faculté conjointement à un hôpital multi-disciplinaire dans le triangle Roubaix-Tourcoing-Wattrelos. Les étudiants en médecine de la région du Nord ne disposent pas de lits pour leur enseignement, ils n'ont pas de salles de cours professionnels dans les établissements vétustes de Roubaix et Tourcoing. Ces étudiants en médecine des agglomérations Roubaix-Tourcoing-Wattrelos et environs, qui représentent plus de 300.000 habitants, doivent se déplacer à Lille. Par ailleurs, les familles des malades doivent perdre beaucoup de temps pour se rendre au chevet de leurs malades au C. H. U. de Lille.

8996. — 25 novembre 1969. — M. André Fosset expose à M. le ministre de l'éducation nationale que dans les départements de la région parisienne, les instituteurs qui ne sont pas logés perçoivent une indemnité compensatrice actuellement fixée, pour un instituteur marié à 122,72 francs par mois, soit 368,16 francs par trimestre. Or, ceux d'entre eux qui ont la chance d'obtenir un appartement dans un immeuble, propriété des collectivités publiques, paient un loyer nettement plus élevé. C'est ainsi que pour un appartement de deux-trois pièces dans un immeuble de la régie immobilière de la ville de Paris, il est demandé un loyer trimestriel de 886,95 francs auquel s'ajoutent les charges de taxes et de prestations pour un montant approximatif de 200 francs. Il lui demande, en conséquence, s'il n'estime pas équitable de réviser, pour les instituteurs de la région parisienne, une indemnité qui devrait compenser l'obligation qui leur est faite d'acquitter un loyer.

8997. — 25 novembre 1969. — M. Louis Talamoni rappelle à M. le ministre de l'économie et des finances que les bureaux d'aide sociale et les caisses des écoles sont dispensés du versement de la taxe sur les salaires pour les rémunérations du personnel des cantines scolaires et des cantines réservées à certaines catégories de personnes particulièrement dignes d'intérêt, telles que les vieillards et les économiquement faibles. Tenant compte de ce qui précède et du fait que toutes les activités de ces établissements publics communaux présentent un caractère social indéniable, par exemple : pour les bureaux d'aide sociale, le service des aides ménagères, le service organisant des vacances pour les personnes âgées ; pour les caisses des écoles : les services assurant le fonctionnement des centres de vacances, les services assurant le fonctionnement des centres aérés, les services assurant le fonctionnement des garderies, etc., il aimerait connaître s'il ne pourrait pas être envisagé d'étendre cette exonération à l'ensemble des rémunérations versées au personnel de ces organismes.

8998. — 25 novembre 1969. — M. André Picard demande à M. le ministre de l'économie et des finances si deux héritiers solidaires, recueillant uniquement des droits en nue-propiété et donnant conjointement entre eux une garantie suffisante à l'administration de l'enregistrement, peuvent demander : l'un, pour sa part dans le montant des droits de mutation par décès, le bénéfice du paiement fractionné, conformément aux dispositions de l'article 1718 du Code général des impôts et de l'article 379 de son annexe III, et l'autre, pour sa part dans le montant des mêmes droits de mutation, par décès, le bénéfice du paiement différé, conformément aux dispositions de l'article 1721 du Code général des impôts et de l'article 402 de son annexe III. Les héritiers entendent maintenir la solidarité entre eux et s'engagent, conjointement, à verser à l'administration de l'enregistrement, les droits dus et dans les conditions déterminées pour chacun d'eux.

8999. — 25 novembre 1969. — M. Claude Mont signale à M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale que des brigades de gendarmerie ne tiennent pas pour exercice de la profession agricole à titre d'activité principale le temps de scolarité d'un élève d'une école d'agriculture lorsque celui-ci, remplissant ses obligations militaires, sollicite une permission agricole. Si cette réglementation était maintenue, il lui demande s'il faudrait en conclure que la recherche d'une meilleure qualification professionnelle ferait échec au droit légitime à une permission agricole.

### LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application du règlement du Sénat.)

#### PREMIER MINISTRE

N<sup>os</sup> 7943 Pierre-Christian Taittinger ; 8147 Jean Lhospied ; 8379 André Méric ; 8408 Catherine Lagatu ; 8409 Georges Rougeron ; 8411 Georges Rougeron ; 8460 Henri Caillavet ; 8546 Marcel Boulangé ; 8564 Catherine Lagatu ; 8768 André Diligent.

#### SECRETARE D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

N<sup>os</sup> 6359 Jean Bertaud ; 8311 Hector Viron ; 8480 Marcel Molle ; 8750 Pierre Giraud.

#### SECRETARE D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

N<sup>o</sup> 8878 Marcel Champeix.

#### MINISTRE D'ETAT CHARGÉ DES AFFAIRES CULTURELLES

N<sup>o</sup> 8467 Pierre-Christian Taittinger.

#### AFFAIRES ETRANGERES

N<sup>os</sup> 7852 Robert Liot ; 8044 André Armengaud ; 8367 Georges Cogniot ; 8743 Georges Cogniot.

#### AGRICULTURE

N<sup>os</sup> 6143 Michel Darras ; 6270 Marcel Fortier ; 6379 Edgar Tailhades ; 6670 Roger Houdet ; 6911 Octave Bajeux ; 7275 Victor Golvan ; 7286 Jean Noury ; 7290 André Dulin ; 7418 Edgar Tailhades ; 7446 Louis Jung ; 7469 Robert Liot ; 7684 Victor Golvan ; 7701 Michel Yver ; 7775 Louis Jung ; 8134 Roger Houdet ; 8138 Henri Caillavet ; 8518 Jean Aubin ; 8625 Marie-Hélène Cardot ; 8632 Adolphe Chauvin ; 8677 Henri Caillavet ; 8761 Jean Deguisse ; 8769 Ladislav du Luart ; 8799 Jean Gravier.

#### ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

N<sup>o</sup> 8865 Marcel Souquet.

#### DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE

N<sup>os</sup> 6457 Eugène Romaine ; 8746 André Méric ; 8778 Marcel Martin ; 8794 André Méric.

#### ECONOMIE ET FINANCES

N<sup>os</sup> 5798 Louis Courroy ; 6133 Etienne Dailly ; 6150 Raymond Boin ; 6521 Marcel Martin ; 6774 Robert Liot ; 6840 Robert Liot ; 7082 Gabriel Montpied ; 7227 Raoul Vade pied ; 7464 Charles Durand ; 7512 Marcel Guislain ; 7658 Yvon Coudé du Foresto ; 7996 Gaston Pams ; 8039 Pierre-Christian Taittinger ; 8082 Pierre Schiele ; 8176 Roger Poudonson ; 8307 Ladislav du Luart ; 8344 Marcel Martin ; 8352 Robert Liot ; 8372 Jean Aubin ; 8380 André Méric ; 8477 André Fosset ; 8548 Robert Liot ; 8642 Robert Liot ; 8665 Emile Durieux ; 8671 Antoine Courrière ; 8682 Jacques Piot ; 8694 Pierre-Christian Taittinger ; 8696 Marie-Hélène Cardot ; 8697 Jacques Piot ; 8700 Pierre-Christian Taittinger ; 8703 André Diligent ; 8705 Pierre Carous ; 8725 Jean Lecanuet ; 8730 Robert Liot ; 8731 Robert Liot ; 8734 René Tinant ; 8745 Georges Cogniot ; 8747 Amédée Bouquerel ; 8751 Emile Durieux ; 8753 Etienne Restat ; 8762 Antoine Courrière ; 8763 Pierre 8779 Joseph Voyant ; 8790 Jean Aubin ; 8796 Henri Desseigne ; 8819 Jean Colin ; 8820 Jean Aubin ; 8823 Yves Estève ; 8835 Claude Mont ; 8837 Marie-Hélène Cardot ; 8842 Marcel Martin ; 8852 Eugène Romaine ; 8855 Octave Bajeux ; 8856 Pierre-Christian Taittinger ; 8862 Michel Chauty ; 8863 Michel Chauty ; 8868 Raymond Bonnefous ; 8886 Robert Liot ; 8891 Edouard Bonnefous ; 8897 Robert Liot ; 8898 Robert Liot ; 8899 Robert Liot ; 8902 André Diligent ; 8903 Marcel Lemaire.

#### SECRETARE D'ETAT AU COMMERCE

N<sup>o</sup> 8880 Marcel Guislain.

#### EDUCATION NATIONALE

N<sup>os</sup> 5162 Jacques Duclos ; 5844 Louis Talamoni ; 6271 Roger Poudonson ; 7710 Pierre Mathey ; 8157 Catherine Lagatu ; 8219 Georges Cogniot ; 8268 André Méric ; 8522 Georges Cogniot ; 8543 Jean Lecanuet ; 8545 Raymond Boin ; 8627 Marie-Hélène Cardot ; 8635 Catherine Lagatu ; 8650 Georges Cogniot ; 8717 Edouard Bonnefous ; 8723 Raymond Boin ; 8724 Adolphe Chauvin ; 8784 Catherine Lagatu ; 8793 Pierre-Christian Taittinger ; 8801 André Méric ; 8809 Catherine Lagatu ; 8810 Catherine Lagatu ; 8812 Georges Cogniot ; 8813 Pierre-Christian Taittinger ; 8822 André Aubry ; 8824 Marie-Hélène Cardot ; 8834 André Méric ; 8851 André Méric ; 8873 Jean Lecanuet ; 8885 Georges Rougeron.

**EQUIPEMENT ET LOGEMENT**

N° 8685 Emile Dubois; 8759 Georges Rougeron; 8876 Edouard Bonnefous; 8895 Henri Parisot.

**INTERIEUR**

N° 7696 Marcel Martin; 7728 Georges Rougeron; 7862 Edouard Bonnefous; 8243 André Fosset; 8279 Jean Bertaud; 8280 Jean Bertaud; 8342 Antoine Courrière; 8451 Jean Bertaud; 8491 Pierre Giraud; 8508 André Fosset; 8530 Pierre-Christian Taittinger; 8690 Antoine Courrière; 8786 Catherine Lagatu; 8808 Jean Bertaud; 8859 Jacques Pelletier.

**JUSTICE**

N° 8766 Marcel Lambert; 8800 Edgar Tailhades; 8802 Edgar Tailhades; 8841 Michel Kistler; 8861 Marcel Guislain; 8881 Yves Estève; 8905 Raymond Boin.

**SANTE PUBLIQUE ET SECURITE SOCIALE**

N° 7253 Michel Darras; 8260 Georges Rougeron; 8299 Edouard Le Bellegou; 8318 Georges Portmann; 8680 Jules Pinsard; 8755 Marcel Martin; 8771 Pierre-Christian Taittinger; 8789 Jean Geoffroy; 8858 Marcel Gargar; 8869 René Tinant; 8896 Marcel Souquet.

**TRANSPORTS**

N° 8854 Victor Golvan.

**TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION**

N° 8783 Guy Schmaus; 8807 Roger Poudonson; 8847 Marcel Champeix.

**REPONSES DES MINISTRES**

**AUX QUESTIONS ECRITES**

**PREMIER MINISTRE**

7450. — M. Georges Rougeron demande à M. le Premier ministre quelles sont les attributions du secrétariat général pour la Communauté, maintenu à la présidence de la République alors que la Communauté a cessé d'exister depuis 1960. (Question du 22 février 1968.)

8712. — M. Georges Rougeron demande à M. le Premier ministre quelles sont les attributions exactes de M. le secrétaire général pour la Communauté, les affaires africaines et malgaches à la présidence de la République, compte tenu de ce que la Communauté n'existe plus cependant que les affaires africaines et malgaches semblent ressortir de la compétence normale des affaires étrangères et de la représentation diplomatique française dans ces Etats. (Question du 1<sup>er</sup> août 1969.)

Réponse. — L'honorable parlementaire paraît ignorer l'existence des accords de communauté conclus en avril et juillet 1960 entre la France, le Sénégal, Madagascar, le Tchad, le Gabon, la Centrafrique et le Congo, et ratifiés par le Parlement, par lesquels ces Etats ont adhéré à la Communauté. (Journal officiel des 20 juillet 1960 et 24 novembre 1960.) Sans signer d'accord de participation à la Communauté, les autres républiques africaines ont pour leur part conclu avec la France des accords de coopération qui, couvrant des domaines très étendus allant de la défense aux transports et aux télécommunications, en passant par la monnaie, l'économie, les finances, la diplomatie et la justice, ont maintenu entre elles-mêmes et la France des liens extrêmement étroits, très peu différents, dans la pratique, de ceux qui existent avec les Etats membres de la Communauté. Il résulte de ces différents accords que les rapports entre la France et les Etats africains et malgache ont un caractère très particulier qui les différencie profondément des relations mêmes étroites que la France peut entretenir avec les autres Etats étrangers. La multiplicité et l'étroitesse de ces liens impliquent que de nombreux ministères techniques français aient à connaître des affaires de coopération et qu'une nécessaire coordination de leur action doit être assurée. En outre, le fait que les

rapports de la France avec ces Etats aient un caractère global et que les Présidents de ces républiques aient souvent des attributions conjointes de chef d'Etat et de gouvernement les conduit à avoir des contacts personnels et fréquents avec le Président de la République, président de la Communauté. En effet, c'est avec cette haute autorité qu'ils entendent traiter les nombreuses affaires qui leur sont communes avec la France. Informer le Président de la République de l'évolution des relations avec ces Etats, instruire les affaires qui sont évoquées au niveau des chefs d'Etat, suivre leur exécution en liaison avec les ministères techniques intéressés, telles sont les attributions du secrétariat général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches.

**SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS**

8907. — M. Michel Yver attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs sur le professorat d'éducation physique, spécialement en ce qui concerne les postes d'enseignement confiés à des maîtres et maîtres auxiliaires. Il lui demande comment il envisage l'avenir pour ces derniers et quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour résoudre le problème humain posé par la titularisation de plusieurs centaines de ces auxiliaires qui exercent leurs fonctions avec compétence et dévouement depuis plusieurs années. (Question du 28 octobre 1969.)

Réponse. — La question posée par l'honorable parlementaire trouve sa réponse dans un projet de décret dont la publication est imminente et qui modifie à titre dérogatoire les conditions de recrutement des maîtres d'éducation physique et sportive. Aux termes de ce texte, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1972, un certain nombre de postes pourront chaque année, dans la limite de 30 p. 100 des emplois vacants, être pourvus par la voie d'un concours réservé : aux maîtres auxiliaires du brevet d'Etat de maître d'E. P. S. ou de la première partie du professorat âgés de trente-quatre ans au moins au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours et justifiant à cette date de cinq années d'enseignement à temps complet ; aux maîtres auxiliaires âgés de trente-huit ans au moins au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours et justifiant à cette même date de dix années d'enseignement à temps complet ; aux contractuels remplissant les conditions ci-dessus visées exerçant les fonctions effectives d'enseignement de l'éducation physique et sportive au titre de la coopération ou dans les établissements français d'enseignement à l'étranger. Le secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs met actuellement au point les textes d'application du décret de telle façon que l'ouverture du premier des trois concours puisse avoir lieu dans le délai le plus rapide.

**AGRICULTURE**

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 8875 posée le 21 octobre 1969 par M. Edouard Bonnefous.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 8882 posée le 21 octobre 1969 par M. Georges Rougeron.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 8883 posée le 21 octobre 1969 par M. Georges Rougeron.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 8887 posée le 22 octobre 1969 par M. Octave Bajoux.

8912. — M. Henri Caillaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la qualification des gardes-pêche commissionnés de l'administration. Cette qualification a été modifiée par des textes réformant le code de procédure pénale ainsi que par une circulaire du 30 septembre 1959 de la direction générale des eaux

et forêts, et les gardes-pêche n'ont plus, depuis lors, la qualité d'officier de police judiciaire. Leurs procès-verbaux ne sont donc plus valables, comme précédemment, jusqu'à inscription de faux. Il lui demande s'il ne lui semble pas souhaitable, eu égard aux impératifs de la police de l'eau, que la qualité d'officier de police judiciaire soit rendue, tout au moins aux gardes-chefs, et que la compétence des gardes commissionnés de l'administration s'étende à la constatation des infractions commises par les adeptes du motonautisme contrevenant en particulier aux arrêtés préfectoraux pouvant être en vigueur dans les départements. (*Question du 28 octobre 1969.*)

*Réponse.* — La réforme du code de procédure pénale de 1958 a introduit une nouvelle classification des officiers de police judiciaire. En application de ces dispositions, toutes instructions ont été données par la direction générale des eaux et forêts au conseil supérieur de la pêche pour ce qui concerne les gardes-pêche commissionnés de l'administration. Les officiers dits « supérieurs » avant la réforme de 1958 sont seuls restés officiers de police judiciaire. Les officiers dits « inférieurs » sont désormais chargés de certaines fonctions de police judiciaire. C'est le cas des gardes-pêche commissionnés de l'administration, assimilés aux agents techniques des eaux et forêts (art. 452 du code rural). Leurs attributions et prérogatives n'ont d'ailleurs pas été modifiées pour autant. Seul, le privilège de juridiction leur a été retiré. Il ne paraît ni souhaitable, ni possible de remettre en cause la réforme dont il s'agit. Pour la constatation des infractions en matière de motonautisme, les gardes-pêche commissionnés peuvent, avec l'accord des services de la navigation, seconder les agents compétents en la matière, étant cependant entendu qu'ils n'ont pas qualité pour verbaliser. En effet, il ne paraît pas possible, dans l'état actuel des textes, de les charger de la police de l'eau, alors même qu'ils sont compétents en matière de police de la pêche.

**M. le ministre de l'agriculture** fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 8915 posée le 30 octobre 1969 par **M. René Tinant**.

#### DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE

**8874.** — Dans le cadre de la politique d'information que M. le Premier ministre vient de définir, **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre du développement industriel et scientifique** s'il ne croit pas souhaitable de publier chaque année un état des travaux menés par les services de la recherche scientifique pour que l'opinion publique puisse être tenue au courant des activités de ces services et s'il ne juge pas indispensable de multiplier les rapports entre la recherche scientifique et l'industrie privée. (*Question du 21 octobre 1969.*)

*Réponse.* — Par le rapport annuel sur la préparation du budget, le Gouvernement et le Parlement sont informés de façon extrêmement détaillée des voies et moyens envisagés dans le domaine de la recherche scientifique. Tant l'Assemblée nationale que le Sénat et le Conseil économique et social adressent, d'autre part, chaque année, à la délégation générale à la recherche scientifique et technique en particulier, un nombre important de questions dont les réponses ont pour but de parfaire leurs informations en ce qui concerne les résultats de la recherche pendant les années écoulées. Au niveau de l'information du public spécialisé, la D. G. R. S. T. publie régulièrement depuis le 15 mars 1961 une revue mensuelle intitulée *Le Progrès scientifique*. Cette publication, qui tire à 5.000 exemplaires environ dont 2.500 distribués gratuitement, rend compte, entre autres, de l'exécution des programmes de recherches qui lui sont confiés. A cela s'ajoutent les publications spéciales des rapports d'actions concertées. Quant aux autres organismes principaux chargés de la recherche en France tels le C. N. R. S., le C. E. A., le C. N. E. X. O., l'I. N. R. A., etc., ils publient annuellement des brochures très documentées sur les travaux menés et les résultats obtenus. Il n'a pas échappé au ministère du développement industriel et scientifique que l'opinion publique, en général, restait malgré tout assez peu informée de l'état de la recherche en France. Il ne lui a pas pourtant paru nécessaire d'ajouter, à l'information écrite déjà disponible, la publication d'un document supplémentaire. Celui-ci devrait être concis et aurait alors inévitablement le défaut de donner une image fort déformée et très incomplète de l'effort poursuivi dans un nombre extrêmement varié de disciplines et de secteurs. Aussi a-t-il semblé préférable de transmettre directement, plus régulièrement et plus systématiquement que par le passé, des informations aux journalistes scientifiques. En ce qui concerne la possibilité de multiplier les rapports entre la recherche scientifique et l'industrie privée, il convient de préciser que la recherche fondamentale et surtout la recherche développement nécessitent en fait la collaboration entre les services de recherche et les

industries privées avec qui sont passés les contrats d'aide au développement notamment. La liaison avec l'industrie se retrouve en outre à divers échelons : le comité consultatif de la recherche scientifique et technique, conseiller du Gouvernement, comprend des personnalités de l'industrie privée. Il en est de même dans les comités techniques et les groupes d'études appelés à examiner les problèmes de recherche et de développement, ainsi qu'à la commission de la recherche du VI<sup>e</sup> Plan. Enfin, une meilleure coordination des programmes de recherche des principales industries et des orientations générales données à la recherche et l'aide au développement par les pouvoirs publics est actuellement en cours d'établissement : une concertation annuelle des programmes pourrait ainsi être organisée. La préoccupation de l'honorable parlementaire rejoint l'une des orientations essentielles de l'action poursuivie par le ministre du développement industriel et scientifique.

**M. le ministre du développement industriel et scientifique** fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 8884 posée le 21 octobre 1969 par **M. Georges Rougeron**.

#### ECONOMIE ET FINANCES

**8816.** — **M. Robert Liot** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** le cas d'un photographe qui, eu égard au personnel employé (un seul apprenti) et aux conditions générales de son exploitation, remplit toutes les conditions pour être considéré comme artisan fiscal. Il lui demande si le fait qu'il fait effectuer par un laboratoire spécialisé les travaux « couleur » qui lui sont confiés et dont le montant et le bénéfice net en résultant sont, très nettement, inférieurs au montant et au bénéfice net de ses travaux artisanaux « noir et blanc », est susceptible de lui faire perdre la qualité d'artisan fiscal, en matière d'impôt sur les bénéfices. (*Question du 27 septembre 1969.*)

*Réponse.* — Dès lors que son activité artisanale lui procure un bénéfice net supérieur à celui retiré de ses opérations commerciales, le contribuable visé par l'honorable parlementaire peut bénéficier du régime fiscal artisanal prévu en matière d'impôts sur le revenu à raison de la totalité de son bénéfice professionnel.

**M. le ministre de l'économie et des finances** fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 8857 posée le 14 octobre 1969 par **M. Marcel Gargar**.

#### EQUIPEMENT ET LOGEMENT

**8825.** — **M. Fernand Chatelain** rappelle à **M. le ministre de l'équipement et du logement** que lors du débat sur la loi d'orientation foncière le 30 novembre 1967, le Gouvernement avait pris l'engagement d'accélérer les études concernant la réforme de la procédure de l'expropriation. Il lui demande à quelle date le projet de loi portant réforme des règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique sera soumis au Parlement. (*Question du 30 septembre 1969.*)

*Réponse.* — Il a été procédé au relevé des améliorations qu'il apparaît souhaitable d'apporter en matière d'expropriation aux textes de caractère réglementaire et plus particulièrement aux dispositions du décret n° 59-701 du 6 juin 1959 portant règlement d'administration publique relatif à la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, à la détermination des parcelles à exproprier et à l'arrêt de cessibilité. Par ailleurs, des échanges de vue sont actuellement en cours entre les administrations intéressées en vue de mettre en harmonie les règles de compétence relatives à la déclaration d'utilité publique avec la politique de déconcentration poursuivie par le Gouvernement. Mais le véritable intérêt d'une réforme de l'expropriation réside essentiellement dans la novation du mode et des critères de fixation des indemnités. Cette réforme, qui serait de nature législative, devrait être mise au point dans le cadre des études actuellement poursuivies sur la refonte éventuelle de l'impôt foncier.

**8866.** — **M. Pierre Barbier** rappelle à **M. le ministre de l'équipement et du logement** que la loi du 30 décembre 1967 a prescrit l'établissement conjointe par les services de l'Etat et des collectivités locales des schémas directeurs d'urbanisme et des plans d'occupation du sol, et souligne que cette règle n'a reçu jusqu'ici aucun

commencement d'exécution, alors qu'elle est depuis longtemps en vigueur dans la plupart des pays évolués et démocratiques. Il s'étonne que les textes officiels d'application n'aient pas encore été publiés alors que des instructions officieuses et provisoires ont prescrit la constitution de « groupes d'études et de programmation » placés sous l'autorité des directeurs départementaux de l'équipement et dont les services municipaux se trouvent généralement exclus. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer quand seront publiés l'ensemble des décrets, arrêtés et circulaires d'application de la loi du 30 décembre 1967, s'il est exact que des instructions unilatérales aient été adressées aux directeurs départementaux de l'équipement en vue de porter les coefficients d'occupation du sol à un niveau supérieur à celui qui correspondait à la desserte effective des terrains par les équipements collectifs existants ou en cours de réalisation ; dans l'affirmative, comment de telles instructions peuvent se concilier avec les dispositions des articles 13 et 14 du code de l'urbanisme et de l'habitation. (Question du 16 octobre 1969.)

Réponse. — 1. Le principe de l'élaboration conjointe des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme et des plans d'occupation des sols par les services de l'Etat et les communes intéressées ou, le cas échéant, les établissements publics groupant lesdites communes et ayant compétence en matière d'urbanisme a été mis en application avant même que les textes d'application de la loi d'orientation foncière aient été publiés. C'est ainsi que, dans la plupart des grandes agglomérations urbaines, des commissions comprenant des représentants élus des communes ou établissements susvisés et des représentants des services de l'Etat ont été mises en place. Il est précisé que le décret n° 69-551 en date du 28 mai 1969 a fixé les conditions d'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme et des schémas de secteur et que le projet de décret étudié pour les plans d'occupation des sols est en cours de mise au point avec les principaux ministères intéressés. 2. Les « groupes d'études et de programmation », ou G. E. P., ont été institués par une circulaire interministérielle du 28 février 1967. Les G. E. P., qui sont compétents en matière d'établissement de plans et de programmation, sont des cellules spécialisées créées dans chaque direction départementale de l'équipement et constituent, sous l'autorité du directeur départemental de l'équipement, un service extérieur du ministère de l'équipement et du logement. Il appartient au G. E. P. de collaborer avec les services municipaux, mais ceux-ci ne sauraient être intégrés dans lesdits groupes sans risque de grave confusion. 3. Un certain nombre de textes importants (décrets, arrêtés et circulaires d'application) ont été publiés pour la mise en œuvre de la loi d'orientation foncière en ce qui concerne notamment la taxe locale d'équipement, les zones d'aménagement concerté, les coefficients provisoires d'occupation des sols et les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme. D'autres textes, dont certains pourront être prochainement publiés, sont en préparation. 4. Les instructions auxquelles fait allusion l'honorable parlementaire en ce qui concerne l'élévation possible des coefficients d'occupation des sols dans certains secteurs ont été adressées aux préfets afin, d'une part, de fixer les constructeurs sur les possibilités qui leur sont offertes dès lors qu'ils s'engagent à prendre en charge tous les équipements qui leur sont nécessaires et, d'autre part, d'encourager la réalisation d'opérations de constructions groupées en admettant pour de telles opérations de plus fortes densités que pour des constructions isolées. Il va de soi que de telles directives, qui portent essentiellement sur la conduite à tenir à l'égard des candidats constructeurs, ne s'opposent pas à une mise en œuvre dans les conditions réglementaires des dispositions des articles 13 et 14 du code de l'urbanisme et de l'habitation.

#### EDUCATION NATIONALE

M. le ministre de l'éducation nationale fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 8872, posée le 16 octobre 1959 par Mme Marie-Thérèse Goutmann.

M. le ministre de l'éducation nationale fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 8888, posée le 22 octobre 1969 par Mme Catherine Lagatu.

#### INTERIEUR

8892. — M. Edouard Bonnefous demande à M. le ministre de l'intérieur si une régie municipale à caractère industriel et commercial (distribution d'eau) créée conformément aux décrets des 28 décembre 1926, 17 février 1930 et 9 janvier 1933, c'est-à-dire

sans autonomie juridique mais avec la seule autonomie financière, dont le personnel est un personnel municipal détaché, peut être affiliée directement aux régimes de prévoyance de la Caisse des dépôts et consignations : C. N. R. A. C. L., A. T. I., prévoyance collective, décès, invalidité, accident du travail. (Question du 22 octobre 1969.)

Réponse. — La question posée par l'honorable parlementaire comporte une réponse négative. Une régie de distribution d'eau qui ne jouit pas de l'autonomie juridique et n'a pas de ce fait la qualité d'établissement public communal, ne peut être affiliée directement aux régimes de prévoyance et de retraite des agents des collectivités locales gérés par la Caisse des dépôts et consignations, mais seulement au titre et par l'intermédiaire de la commune dont elle dépend (cf. art. 1<sup>er</sup> du décret n° 47-1846 du 19 septembre 1947, art. 1<sup>er</sup> du décret n° 55-773 du 9 juin 1955, art. 1<sup>er</sup> du décret n° 61-451 du 18 avril 1961, avis du Conseil d'Etat n° 294-886 du 13 juillet 1966).

#### JUSTICE

8901. — M. Robert Liot demande à M. le ministre de la justice de bien vouloir lui faire connaître quel est le barème applicable pour l'intervention des notaires dans la mise en harmonie des statuts des sociétés commerciales. (Question du 23 octobre 1969.)

Réponse. — Les actes de mise en harmonie des statuts de sociétés commerciales avec les dispositions de la loi du 24 juillet 1966 et du décret du 23 mars 1967 ne sont pas prévus expressément par le décret n° 53-919 du 29 septembre 1953 modifié fixant le tarif des notaires. En conséquence, il y a lieu de faire application de l'article 4 de ce décret qui précise que, pour les actes relevant de la profession notariale non compris dans le tarif, le montant des frais et honoraires est, en principe, librement déterminé par accord entre le notaire et les parties ; toutefois, à défaut de règlement amiable, ces frais et honoraires sont taxés par le président du tribunal de grande instance dans le ressort duquel réside le notaire, l'ordonnance de ce magistrat pouvant elle-même faire l'objet d'une opposition devant le tribunal. Le conseil supérieur du notariat, interrogé par certains notaires sur les références qui permettraient de calculer leur émoluments dans l'hypothèse évoquée par l'honorable parlementaire, a estimé qu'eu égard au caractère essentiellement transitoire des actes et à l'importance très variable du travail qu'ils nécessitent, il n'était pas possible d'adopter une règle uniforme en la matière. Il a considéré toutefois que la rémunération du notaire ne devrait pas être inférieure à 250 francs (émolument minimum de l'acte de constitution de société) et que, lorsque le travail de l'officier ministériel a été particulièrement important et délicat, au cas notamment de refonte des statuts, la référence à l'émolument de transformation de société (art. 164 C du tableau annexé au tarif des notaires) pourrait être une base équitable pour la fixation des honoraires à proposer au client dans les conditions de l'article 4. Bien entendu, il ne s'agit là que de suggestions formulées à titre purement indicatif et qui ne s'imposent ni au notaire ni aux parties.

#### SANTE PUBLIQUE ET SECURITE SOCIALE

8716. — M. Georges Rougeron demande à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale si le Gouvernement envisage de dégager une doctrine susceptible d'application en ce qui touche les problèmes actuels de l'artisanat français, et notamment celui du régime obligatoire des retraites dont les charges se sont considérablement accrues. (Question du 1<sup>er</sup> août 1969.)

Réponse. — La situation des régimes d'assurance vieillesse des travailleurs non salariés, et notamment celle des régimes des professions artisanales et des professions industrielles et commerciales, est l'une des préoccupations constantes du Gouvernement. En raison de la dégradation continue de leur situation démographique, dont on peut penser qu'elle se poursuivra au cours des prochaines années, les régimes en cause soulèvent des problèmes de caractère structurel. De ce fait et sans préjudice des mesures d'ordre immédiat qui sont actuellement étudiées par le Gouvernement, compte tenu des propositions présentées par les organisations autonomes intéressées, les solutions à intervenir nécessitent une réflexion à long terme. A cet effet, des groupes de travail, placés sous la présidence de conseillers d'Etat, doivent procéder à l'étude au fond des problèmes que posent les différents régimes d'assurance vieillesse afin de préparer les décisions de principe qu'il conviendra de retenir, en particulier sur le plan financier.

8900. — M. Robert Liot expose à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale le cas d'un apprenti né en 1955, titulaire d'un contrat d'apprentissage conclu fin septembre 1969 qui stipule notamment pour la première année une rémunération brute mensuelle de 100 francs pour le premier semestre et de 150 francs pour le deuxième semestre. Compte tenu du fait que cet apprenti est logé et nourri, mais que ces avantages ne s'ajoutent pas à la rémunération brute aux termes mêmes du contrat, il lui demande sur quelles bases doivent être calculées les cotisations patronales et ouvrières au cours de la première année. (*Question du 23 octobre 1969.*)

Réponse. — Aux termes de l'article L 120 du code de la sécurité sociale, les cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales sont calculées sur toutes les rémunérations versées aux travailleurs salariés ou assimilés, y compris les avantages en nature. Ces avantages en nature sont évalués forfaitairement par arrêté ministériel, pris en application de l'article 145, § 3, du décret n° 46-1378 du 8 juin 1946 modifié. L'arrêté du 23 décembre 1967 dispose, à cet égard, que la nourriture est évaluée forfaitairement, par journée, à deux fois le montant du salaire horaire minimum garanti applicable à la localité considérée ou, pour un seul repas, à une fois ledit salaire; quant aux travailleurs auxquels l'employeur fournit le logement, cet avantage est évalué forfaitairement à 50 francs par mois. En conséquence, et dans le cas signalé par l'honorable parlementaire, les cotisations dues doivent être calculées, en définitive, sur le montant des rémunérations allouées à l'intéressé, augmenté de la valeur représentative des avantages en nature (nourriture et logement) telle que ci-dessus rappelée.

#### TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION

8879. — M. Jacques Duclos expose à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population le cas du directeur d'une entreprise du Gers qui n'applique pas les dispositions des accords conclus par la commission paritaire nationale de la transformation des matières plastiques, accords relatifs à deux augmentations de salaires, la première à compter du 1<sup>er</sup> juin 1968, la deuxième à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1969. Il lui demande s'il n'envisage pas de signer rapidement le décret d'extension de ces accords. (*Question du 21 octobre 1969.*)

Réponse. — Il est signalé à l'honorable parlementaire que le protocole d'accord du 5 juin 1968 concernant les salaires intervenu dans le cadre de la convention collective nationale de la transformation des matières plastiques a été rendu obligatoire pour tous les employeurs et salariés compris dans le champ d'application de la convention collective nationale susvisée, par arrêté du 28 août 1969 (*Journal officiel* du 17 septembre 1969). En ce qui concerne l'avenant du 9 juillet 1969, la procédure d'extension a été engagée par la publication au *Journal officiel* des 6 et 7 octobre 1969 d'un avis destiné à permettre aux organisations professionnelles et à toutes personnes intéressées de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée. Il est prévu que la commission supérieure des conventions collectives (section spécialisée) dont l'avis doit être recueilli avant que n'intervienne l'arrêté d'extension examinera le projet d'extension au cours de sa réunion fixée au 20 novembre 1969.